



RÉPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple - Un But - Une Foi



MINISTÈRES EN CHARGE DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION

RAPPORT DE SYNTHÈSE DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION



AOUT 2023-FEVRIER 2024

ETATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION

RAPPORT DE SYNTHÈSE DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION



AOÛT 2023-FEVRIER 2024



Son Excellence Le Colonel Assimi GOITA
Président de la Transition, Chef de l'État



Dr Choguel Kokalla MAIGA
Premier ministre, Chef du Gouvernement

DISCOURS DE DOCTEUR CHOGUEL KOKALLA MAIGA, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT A L'OCCASION DE LA CEREMONIE DE LANCEMENT DE LA PHASE NATIONALE DES ETATS GENERAUX DE L'EDUCATION

Monsieur le Président du Conseil national de Transition ;

Messieurs les Présidents des Institutions de la République ;

Monsieur le Ministre de l'Education nationale ;

Mesdames et messieurs les membres du Gouvernement ;

Monsieur le Gouverneur du District de Bamako ;

Monsieur le Maire du District de Bamako ;

Madame le Maire de la Commune III du District de Bamako ;

Mesdames et messieurs les Ambassadeurs et Représentants du Corps diplomatique accrédité au Mali ;

Distingués invités,

C'est un réel plaisir pour moi de présider le lancement des travaux de la phase nationale des Etats généraux de l'Education. Le peuple souverain du Mali s'était prononcé pour une refondation de notre système éducatif à travers l'organisation de cet événement. Son Excellence le Colonel Assimi GOÏTA, Président de la Transition, Chef de l'Etat, en avait pris l'engagement solennel lors de la pose de la première pierre du lycée public de Kayes N'Di. Les Etats généraux étaient attendus, les voici venus ! Ce jour mérite d'être marqué d'une pierre blanche. Il concrétise un engagement présidentiel. Il traduit notre volonté commune de repenser notre système éducatif, de panser ses plaies que nous savons tous profondes. Je voudrais tout d'abord vous dire que j'ai été heureux et nullement surpris, de voir les Maliennes et les Maliens se mobiliser autour de leur école, à l'occasion des phases consulaires, régionales et du District qui ont eu lieu du 04 au 06 janvier 2024. Cet engouement des Maliens de l'intérieur et de ceux établis à l'extérieur pour les Etats généraux s'explique par le fait que, tous, nous avons notre mot à dire pour améliorer les fondements de l'édifice commun.

Mesdames et messieurs,

L'Education est la base du développement de tout pays. Habituellement, les rencontres de ce genre sur l'Education constituent un cadre de dialogue sur les forces et les faiblesses du système éducatif afin de dégager, dans une démarche inclusive et participative, des solutions durables. Le Gouvernement du Mali a voulu donner la parole aux Maliens pour définir le type d'homme et de femme à former, le système éducatif à mettre en place. Les termes de référence des Etats généraux de l'Education en ont fixé nettement l'objectif : « Définir des orientations précises pour la refondation du système éducatif malien en cohérence avec les valeurs culturelles et répondant aux besoins de développement socio-économique du pays ». Cette orientation est d'autant plus pertinente que notre pays est en proie, depuis une dizaine d'années, à une crise multidimensionnelle imposée. L'impact de cette crise sur le système éducatif n'est plus à démontrer. Aujourd'hui, grâce au sens du sacrifice de nos forces armées et de sécurité, notre pays a reconquis l'intégrité de son territoire, les services sociaux de base sont de retour dans des zones que, forcés, ils avaient quitté. Les problèmes qui affectent le système éducatif de notre pays identifiés, nous avons opté pour une approche qui mobilise toutes les énergies, toutes les intelligences, toutes les compétences maliennes. Notre conviction est que les fondements du Mali nouveau, pacifié, cohésif et sécurisé, résident dans une éducation de qualité pour tous les enfants du Mali. Nul ne doit être laissé de côté quand il s'agit de bâtir une école performante. Cette approche inclusive et participative comporte les germes d'un Mali émergent, résolument tourné vers le développement économique et social au profit de toutes les couches sociales. Ce faisant, nous honorons nos engagements au plan national et international. La Constitution du 22 juillet 2023, l'Agenda 2063, l'officialisation de nos langues nationales et les divers actes communautaires prouvent l'engagement et la détermination des plus hautes autorités à relever les défis de notre système éducatif. C'est dans ce sens qu'il faut inscrire les réalisations importantes entreprises par la Transition sous le leadership

de Son Excellence le Colonel Assimi GOÏTA, Président de la Transition, Chef de l'Etat. Outre, la construction d'infrastructures scolaires, les recrutements d'enseignants sont effectués, les renforcements de capacités au profit des personnels entrepris, les acquisitions de matériels et autres manuels pédagogiques au profit de notre école enregistrées. Ces déterminants de la qualité sur lesquels nous œuvrons au quotidien visent à préparer les élèves à des études secondaires et supérieures, conformément aux besoins du marché de l'emploi. L'un des défis majeurs de notre système éducatif est l'articulation entre la formation et le marché du travail. L'éducation et la formation ne peuvent évoluer en vases clos, entre pédagogues. Il importe d'instaurer un dialogue entre l'école et le milieu professionnel. C'est le gage d'une prise en compte des besoins de notre développement économique et social par l'école. A cet effet, je salue la présence remarquable de tous les secteurs de développement à ces assises. Je vous exhorte, chers participants, à prendre en compte, dans votre analyse de la problématique de notre école, nos valeurs socio-culturelles. Ce sont, entre autres, la qualité des enseignements-apprentissages, les sureffectifs dans les salles de classe, les programmes de formation, l'adéquation formation-emploi, le développement de la fonction enseignante, l'état des infrastructures scolaires et académiques, le financement du secteur de l'éducation, etc. Le système éducatif souffre également des réformes récurrentes. Je ne doute point que les échanges et débats des Etats généraux permettront d'aboutir à une gamme de solutions. Mais il est nécessaire d'élaborer un plan de mise en œuvre qui définit clairement les priorités, les activités à mener, la mobilisation des ressources nécessaires et le chronogramme. Sinon, il y a un grand risque de naviguer à vue et de ne pas atteindre les résultats escomptés.

Mesdames et messieurs,

Pour mener à bien le processus des Etats généraux, il y a eu plusieurs niveaux de concertations. Deux ateliers thématiques se sont d'abord tenus et ont porté, l'un, sur la question enseignante et sur le développement de la formation professionnelle et, l'autre, sur l'enseignement supérieur. Les concertations régionales et nationales ont suivi. Les contributions d'experts et de techniciens de l'éducation, de partenaires sociaux, techniques et financiers ont bien évidemment été recueillies. C'est le lieu, pour moi, de féliciter les membres du Gouvernement qui ont en partage le secteur de l'Education et de la Formation professionnelle pour la bonne tenue de ces Etats généraux. Mes félicitations vont également aux membres de la Commission nationale d'Organisation des Etats généraux de l'Education pour la bonne conduite du processus.

Mesdames et messieurs,

La substance des différentes concertations vous sera présentée pour recueillir vos observations et commentaires. Vous aurez à discuter, à donner votre avis sur les résultats obtenus au cours des différentes étapes des Etats généraux de l'Education. Au besoin, vous aurez à formuler des recommandations. Vous êtes appelés à mener une réflexion collective. Je souhaite que vous y alliez sans passion, détachés des postures partisans, dans un esprit véritablement constructif afin de bâtir un système éducatif performant et enraciné dans nos valeurs. C'est sur ces notes d'espoir, que je déclare ouverts les travaux de la phase nationale des Etats généraux de l'Education.

Je vous remercie !

MOTS DE DR AMADOU SY SAVANE, MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE A L'OCCASION DE LA CEREMONIE DE LANCEMENT DE LA PHASE NATIONALE DES ETATS GENERAUX DE L'ÉDUCATION



Je voudrais, tout d'abord, aux noms de mes collègues de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, de l'Entreprenariat national, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de l'Administration territoriale et de la Décentralisation et à mon nom propre, exprimer ma profonde gratitude aux plus Hautes Autorités de notre pays pour la confiance placée en nous pour la préparation et la tenue des États généraux de l'Éducation.

Je voudrais, ensuite, adresser mes sincères remerciements :

- ▶ à mes collègues anciens ministres dont la disponibilité, le dévouement et l'engagement ne nous ont pas fait défaut tout au long de ce processus ;
- ▶ à tous les membres de la Commission nationale d'Organisation, aux cadres des différents départements ministériels qui, depuis le 31 juillet 2023, ont travaillé intensément pour déterminer et structurer les thématiques devant alimenter les concertations tant au niveau des régions, du District de Bamako, des missions diplomatiques, qu'au niveau national ;
- ▶ à la Cellule de communication, la presse écrite et audiovisuelle qui ont permis une véritable médiatisation de l'évènement.

Je voudrais, enfin, adresser mes vifs remerciements :

- ▶ aux Gouverneurs de région, du District de Bamako et aux Chefs des missions diplomatiques qui ont organisé les concertations régionales en mobilisant tous les acteurs et partenaires de l'école ;
- ▶ aux cadres de nos structures déconcentrées qui ont animé les travaux des concertations régionales ;
- ▶ aux représentants des partenaires sociaux qui ont participé aux concertations régionales ;
- ▶ aux partenaires techniques et financiers qui ont formulé des propositions pertinentes ;
- ▶ aux journaux et aux radios de proximité qui ont communiqué au quotidien sur le déroulement des activités.

L'Histoire nous apprend que, à chaque changement de la société, correspondent des changements au niveau de l'éducation. Nous devons dès lors, avec toute l'objectivité requise, examiner tous ces changements et nous y adapter pour le bonheur des enfants du Mali.

C'est pourquoi, au cours de la phase préparatoire des EGE, nous avons instruit aux animateurs des États Généraux d'identifier, sans complaisance aucune, les problèmes essentiels du système éducatif. La finalité de ces différentes concertations est que le peuple malien nous donne des orientations claires pour les solutions à son système éducatif ; qu'il nous indique clairement quel type d'éducation il veut pour ses enfants afin que ceux-ci puissent contribuer, qualitativement, au développement social, culturel, économique et environnemental du pays, et faire du Mali un pays émergent.

Je salue la méthodologie développée par la Commission nationale d'Organisation. Elle a fait preuve d'ouverture et de scientificité en prenant en compte les avis des Maliens dans leur ensemble. Les séances d'écoute avec les acteurs clés, les ateliers thématiques sur des problématiques majeures, les contributions très appréciées des anciens ministres et les ateliers régionaux et ceux qui se sont tenus dans les missions diplomatiques nous offrent suffisamment de données pour envisager le devenir de notre école.

Ces données sont relatives, entre autres, à une gestion décentralisée rigoureuse et transparente du personnel enseignant, à l'offre de parcours flexibles et innovants de formation professionnelle, à une formation adaptée aux besoins du marché de l'emploi et à la nécessaire articulation entre les segments de l'éducation, de l'éducation préscolaire et de l'enseignement supérieur.

Nous avons une claire conscience qu'aucune entreprise humaine n'est parfaite. Nous restons donc ouverts à toute proposition tendant à affiner les recommandations formulées antérieurement et au cours des travaux de cette phase nationale, tant dans les ateliers qu'en séance plénière.

Nous nous engageons à traduire les recommandations qui sortiront de ce processus des États généraux en activités réalistes, faisables et déployées dans un plan d'actions à court, moyen et long termes.

C'est sur cet engagement que je réitère, au lendemain de la célébration de la deuxième édition de la Journée nationale de la Souveraineté retrouvée, notre détermination collective à vous servir, dans l'intérêt supérieur de notre chère patrie.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	21
1. ÉTAT DES LIEUX DU SYSTEME EDUCATIF MALIEN	23
1.1. Les sortants de l'ETP et le marché du travail	29
1.2. Comparaison des résultats du BAC du Mali avec ceux des pays de l'UEMOA et de la Guinée	30
1.3. Les effectifs d'étudiants.....	33
1.4. Les effectifs des enseignants-chercheurs	33
1.5. Les infrastructures pédagogiques	33
1.6. Financement du sous-secteur	34
1.7. La recherche scientifique	34
2. ÉTAT DES LIEUX DE LA POLITIQUE DE DÉCENTRALISATION ET DE DÉCONCENTRATION DE L'ÉDUCATION AU MALI	37
3. DÉROULEMENT DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION (EGE)	41
3.1. RAPPEL DU CONTEXTE ET JUSTIFICATION DES ÉTATS GENERAUX DE L'ÉDUCATION	42
3.2. PHASE PREPARATOIRE	43
3.3. RENCONTRES PREPARATOIRES, ECOUTES, AUDITIONS ET ENTRETIENS	43
3.4. DES THEMATIQUES, DES EQUIPES D'ANIMATION ET DE L'OUTIL DE COLLECTE D'INFORMATIONS	43
3.5. VISITES D'EXPERIENCES ET D'INNOVATIONS PEDAGOGIQUES	44
3.6. ATELIERS DANS LES REGIONS, LE DISTRICT DE BAMAKO ET LES MISSIONS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES	44
3.7. LA PHASE NATIONALE	47
3.8. LA MEDIATISATION	48
4. RÉSULTATS DU PROCESSUS DES ETATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION	49
4.1. THEMATIQUES, QUESTIONS ET OPTIONS DES PARTICIPANTS DES ÉTATS GENERAUX DE L'ÉDUCATION AU MALI	50
4.2. RECOMMANDATIONS.....	52
4.2.1. Recommandations stratégiques	52
4.2.2. Recommandations opérationnelles	66
5. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA REFONDATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF DU MALI... 69	
5.1. THEORIE DU CHANGEMENT	70
5.2. VISION DE LA REFONDATION DU SYSTEME EDUCATIF DU MALI	71
5.2.1. Mission	71
5.2.2. Objectif général	71
5.2.3. Objectifs spécifiques.....	71
5.3. CONDITIONS A REUNIR POUR LA REFONDATION DU SYRTEME EDUCATIF DU MALI	71

5.4. PRINCIPES A OBSERVER	72
5.5. PRINCIPALES MENACES OU FACTEURS DE RISQUES POUR LA REFONDATION DU SYSTEME EDUCATIF	72
5.6. PRINCIPAUX ACTEURS DE LA REFONDATION DU SYSTEME EDUCATIF	73
6. PILIERS DE LA REFONDATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF DU MALI	75
Pilier 1 : Éducation du citoyen aux valeurs culturelles et aux savoirs endogènes	76
Pilier 2 : Éducation inclusive sur toute l'étendue du territoire national.....	76
Pilier 3 : Professionnalisation des formations à tous les niveaux du système éducatif et dans toutes les formes d'éducation	77
Pilier 4 : Promotion des Langues officielles dans le système éducatif.....	77
Pilier 5 : Développement de curricula centrés sur les valeurs et savoirs endogènes, les Langues officielles, les Sciences et technologies à tous les niveaux du système	78
Pilier 6 : Formation et gestion des enseignants et des formateurs	78
Pilier 7 : Recherche scientifique au service du développement social, économique, artistique, culturel et environnemental	79
Pilier 8 : Schéma institutionnel systémique	79
Pilier 9 : Financement souverain	79
7. ACTIONS STRATÉGIQUES DE LA REFONDATION DU SYSTEME ÉDUCATIF.....	81
8. SUIVI-EVALUATION DES RECOMMANDATIONS ET DES ACTIVITÉS.....	85
8.1. LE COMITE TECHNIQUE INTERMINISTERIEL DE SUIVI - EVALUATION	86
8.2. LE COMITE DE PILOTAGE	86
9. PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES BUDGETISE (2024 - 2026).....	87
10. CONCLUSION	93
ANNEXES	95

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : effectifs des candidats présents, des candidats admis et taux d'admission au diplôme d'études fondamentales (DEF) de 2018 à 2023.....	26
Tableau 2 : effectifs des candidats inscrits, des candidats présents, des candidats admis et taux d'admission au baccalauréat général de 2018 à 2023.....	26
Tableau 3 : effectifs des candidats inscrits, des candidats présents, des candidats admis et taux d'admission au bac technique de 2018 à 2023	27
Tableau 4 : effectifs des candidats inscrits, des candidats présents, des candidats admis et taux d'admission au brevet de technicien en santé, de 2018 à 2023	27
Tableau 5 : effectifs des candidats inscrits, des candidats présents, des candidats admis et taux d'admission au BT1 de 2018 à 2023	28
Tableau 6 : effectifs des candidats inscrits, des candidats présents, des candidats admis et taux d'admission au BT2 de 2018 à 2023	28
Tableau 7 : effectifs des candidats inscrits, des candidats présents, des candidats admis et taux d'admission au CAP de 2018 à 2023	29
Tableau 8 : effectifs des candidats, des admis et taux d'admission au Baccalauréat professionnel (Bac Pro) de 2018 à 2023	29
Tableau 9 : Taux de réussite au baccalauréat dans les pays de l'UEMOA et la Guinée	30
Tableau 10 : Mobilisation des ressources par chapitre de dépenses.....	34
Tableau 11 : Forces, faiblesses, opportunités et faiblesses du système éducatif malien	36
Tableau 12 : Statistiques des options.....	51
Tableau 13 : Recommandations stratégiques et leurs échéances.....	52
Tableau 14 : Recommandations opérationnelles et leurs échéances.....	66
Tableau 15 : Actions stratégiques par pilier.....	82
Tableau 16 : Plan d'action des activités urgentes et des activités prioritaires	88

SIGLES ET ABREVIATIONS

ADARS	Appui direct à l'Amélioration des Rendements scolaires
AE	Académie d'Enseignement
AEEM	Association des Elèves et Etudiants du Mali
AENF	Alphabétisation et Éducation non Formelle
AMALAN	Académie malienne des Langues
AMAQ-SUP	Agence malienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur
ANR	Assises nationales de la Refondation de l'État
APE	Association des Parents d'Elèves
APC	Approche par les Compétences
BAC	Baccalauréat
Bac Pro	Baccalauréat professionnel
BT	Brevet de Technicien
CAP	Centre d'Animation pédagogique
CAP	Certificat d'Aptitude professionnelle
CaPuDi	Certificat d'Aptitude professionnelle en Pédagogie universitaire et en Didactique
CF	Comptabilité Finances
CGS	Comité de Gestion scolaire
CICB	Centre international des Conférences de Bamako
CNECE	Centre national des Examens et Concours de l'Éducation
CNO-EGE	Commission nationale d'Organisation des États généraux de l'Éducation
CPS	Cellule de Planification et de Statistique
CT	Collectivités territoriales
DAE	Directeurs d'Académies-d'Enseignement
DAT	Dépôts à terme
DCAP	Directeurs de Centres d'Animation pédagogique
DEF	Diplôme d'Etudes fondamentales
DNEF	Direction nationale de l'Enseignement fondamental
ECM	Éducation civique et Morale
EMOP	Enquête modulaire et permanente auprès des Ménages
ENSup	Ecole normale supérieure
ETP/FP	Enseignement technique et professionnel/Formation professionnelle
FCRIT	Fonds compétitif pour la Recherche et l'Innovation

GEN	Génie énergétique
GEL	Génie électrotechnique
GELN	Génie électronique
GC	Génie civil
GCO	Gestion commerce
GM	Génie mécanique
GMI	Génie minier
IA	Intelligence artificielle
IES	Institution d'Enseignement supérieur
IESRS	Institutions d'enseignement supérieur et de recherche scientifique
IFM	Institut de Formation de Maîtres
IPRES	Inspection pédagogique régionale de l'Enseignement secondaire
IPU	Institut de Pédagogie universitaire
LMD	Licence-Master-Doctorat
LN	Langues nationales
MATD	Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation
MEALN	Ministère de l'Education, de l'Alphabétisation et des Langues nationales
MEN	Ministère de l'Éducation nationale
MENEFP	Ministère de l'Entrepreneuriat national, de l'Emploi et de la Formation professionnelle
MESRS	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique
MTI	Mathématiques Technologie Industrie
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ORTM	Office de Radiodiffusion Télévision nationale du Mali
PIB	Produit intérieur brut
PRODEC2	Programme décennal de Développement de l'Éducation et de la Formation professionnelle, Deuxième génération
PTF	Partenaires techniques et financiers
RGPH	Recensement général de la Population et de l'Habitat
SG	Secrétariat général
SMT	Sciences, Mathématiques et Technologies
SMIG	Salaire minimum inter catégoriel garanti
STI	Sciences et Technologies industrielles
STIM	Sciences, Technologies, Industrie et Mathématiques
STG	Sciences et Technologies de Gestion

TAL	Terminale Arts Lettres
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
TLL	Terminale Langues Littérature
TSE	Terminale Sciences exactes
TSECO	Terminale Sciences économiques
TSS	Terminale Sciences sociales
TSEXP	Terminale Sciences expérimentales
ULSHB	Université des Lettres et des Sciences humaines de Bamako
UMF	Unités mobiles de formation
USSGB	Université des Sciences sociales et de Gestion de Bamako



Dr Choguel Kokalla MAIGA, Premier ministre, Chef du Gouvernement



Dr Amadou Sy Savané, Ministre de l'Education nationale



*Colonel Abdoulaye MAIGA, Ministre d'Etat,
Ministre de l'Administration territoriale
et de la Décentralisation*



*Pr Boureïma Kansaye, Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche scientifique*



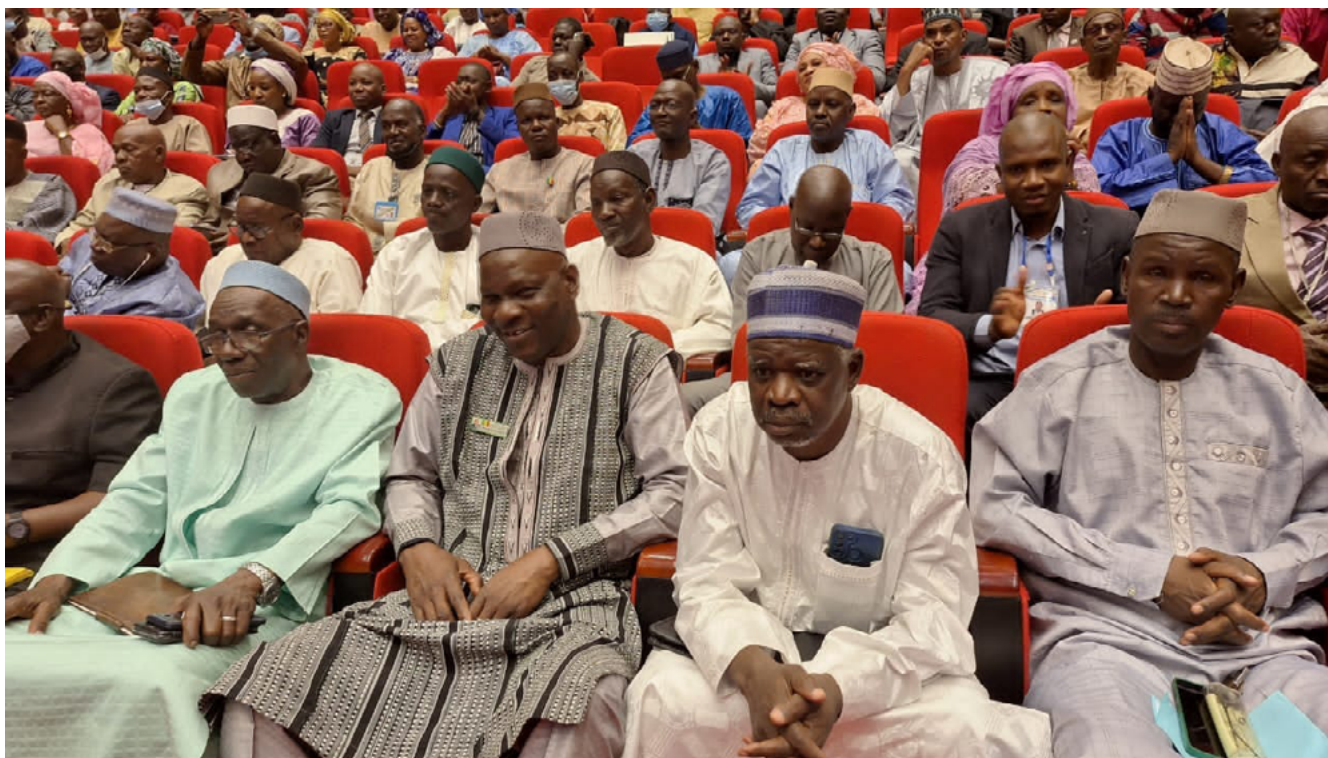
*Mme Bagayoko Aminata Traoré, Ministre de
l'Entrepreneuriat national, de l'Emploi
et de la Formation professionnelle*



Mobilisation des membres du Gouvernement



La Commission Education du Conseil national de Transition (CNT)



Les Coordinateurs des Inspections pédagogiques régionales (IPRES)



Partenaire Techniques et financiers du secteur de l'Education et de la Formation professionnelle



Vue partielle de l'assistance



Les représentants de l'Administration générale

INTRODUCTION

L'Éducation est l'action de former une personne, spécialement un enfant ou un adolescent, en développant ses qualités physiques, intellectuelles et morales, de manière à lui permettre d'affronter la vie pour son épanouissement. C'est un puissant facteur de changement qui améliore la santé et les moyens de subsistance. Elle contribue à la promotion sociale et la croissance économique à long terme, par la réalisation de chacun des 17 objectifs de Développement durable. L'éducation inclut le développement de compétences et d'éléments culturels caractéristiques d'un pays et de son histoire, dans le but de faire progresser, améliorer et penser par soi-même.

Tout système éducatif est le reflet d'une société donnée, d'une organisation politique, économique, culturelle et environnementale. L'éducation vise à promouvoir la formation du citoyen en vue de son insertion harmonieuse dans la société.

Fort de ce postulat, le peuple souverain du Mali a décidé d'organiser les États généraux de l'Éducation.

Ce vaste cadre d'échanges est une étape importante dans la concrétisation des recommandations des Assises nationales de la Refondation (ANR) dont, son Excellence, le Colonel Assimi GOÏTA, Président de la Transition, Chef de l'Etat, a fait une priorité, notamment, l'objectif spécifique 1.4.12 à bâtir un système éducatif refondé, en adéquation avec les aspirations du peuple.

Dans ce cadre, les EGE ont été organisés et conduits selon une méthode multicritère qui alterne les ateliers thématiques, les ateliers régionaux, les ateliers dans les Missions diplomatiques et consulaires, l'atelier national, les contributions écrites, les écoutes d'organisations ou de personnes intimement au fait du système éducatif et ayant été impliquées dans la vie de l'école.

Les ateliers organisés dans le cadre des États généraux de l'Éducation (EGE) ont regroupé, au total,

3 028 participants dont **2 387** pour les Régions et le District de Bamako et **641** pour le niveau national, y compris **10** de la Diaspora.

Outre les participants aux différents ateliers, des écoutes de personnes ressources ont été organisées et des contributions écrites, au nombre de **67**, émanant du CNT, de personnes ressources, d'anciens ministres, de partis politiques, de services centraux de divers ministères, des PTF, de syndicats d'enseignants, de diverses associations, d'organisations religieuses et coutumières et de la société civile, ont été reçues. Dans ce cadre, une quarantaine de partis politiques ont apporté leurs contributions écrites.

Le présent rapport, intitulé « **Rapport de Synthèse des États généraux de l'Éducation** », qui retrace les étapes de l'organisation des EGE, les recommandations, les analyses et plans d'actions, est l'aboutissement d'une démarche méthodique, inclusive et participative. Il intègre les résultats des travaux en ateliers, en plénières, la synthèse des écoutes et contributions écrites, les analyses statistiques des données collectées et les orientations stratégiques élaborées à la suite d'une analyse approfondie des attentes et options exprimées par les populations maliennes au sujet du nouveau système éducatif à bâtir. Il est articulé autour de neuf (9) chapitres et des annexes :

1. l'état des lieux du système éducatif malien ;
2. l'état des lieux de la politique de la décentralisation et de la déconcentration de l'éducation au Mali ;
3. le déroulement des Etats Généraux de l'Education (EGE) ;
4. les résultats du processus des Etats Généraux de l'Education ;
5. les orientations stratégiques de la refondation du système éducatif du Mali ;
6. les piliers de la refondation du système éducatif du Mali ;
7. les actions stratégiques de la refondation du système ;
8. le suivi-évaluation des recommandations et activités ;
9. le plan d'actions budgétisé des trois premières années (2024- 2026).

1. ÉTAT DES LIEUX DU SYSTEME EDUCATIF MALIEN



Le système éducatif malien est administré, principalement, par quatre Ministères : (i) le Ministère de l'Éducation nationale (MEN) ; (ii) le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS) ; (iii) le Ministère de l'Entrepreneuriat national, de l'Emploi et de la Formation professionnelle (MENEFP) ; et (iv) le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation (MATD). D'autres ministères délivrent des formations professionnelles, qualifiantes/certifiantes et diplômantes.

Le système éducatif malien comprend plusieurs ordres et types d'enseignements, avec une diversité de parcours et de passerelles; dont la finalité est de permettre une insertion socio-professionnelle réussie pour tous. Il comprend les ordres d'enseignement suivants :

- ▶ l'Éducation préscolaire,
- ▶ l'Enseignement fondamental,
- ▶ l'Enseignement secondaire,
- ▶ l'Enseignement supérieur.

Le système éducatif malien comprend les types d'enseignement suivants :

- ▶ l'Éducation non formelle,
- ▶ l'Éducation spéciale,
- ▶ l'Enseignement normal,
- ▶ la Formation technique et professionnelle.

Ces ordres et types d'enseignement connaissent un développement important qui cache des disparités et des difficultés en lien avec l'offre éducative. Ainsi, la photographie du système éducatif pourrait-elle se traduire en statistiques qui montrent l'immensité des défis auxquels il est confronté.

Au titre de ces statistiques, on peut noter, sur la base de l'exploitation des données collectées sur le terrain, dans le cadre du 5^{ème} Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH 5), que l'effectif total de la population malienne, en 2022, est estimé à 22 395 485 habitants dont :

- ▶ 47,2% de jeunes de moins de 15 ans ;
- ▶ 49,9% de personnes âgées de 15 à 64 ans ;
- ▶ 49,7% de femmes ;
- ▶ l'âge moyen de la population est de 21,4 ans et le taux de croissance annuel de la population est de 3,3%.

Dans le même ordre d'idées, le rapport de synthèse des résultats du premier passage de l'Enquête modulaire et permanente auprès des ménages (EMOP, janvier-mars 2023),¹ estime que, en moyenne, environ six personnes sur dix (57,1%), au Mali, sont sans niveau d'instruction au nombre desquelles 41,7% sont dans les villes et 64,3% en milieu rural. Selon le niveau de non-fréquentation scolaire au moment de l'enquête à travers la proportion des individus jamais scolarisés par groupe d'âges, suivant le genre et le milieu de résidence, il ressort que, au Mali, environ six personnes sur dix n'ont jamais été scolarisées. Un peu plus de cinq hommes sur dix (52,7%) ne sont jamais allés à l'école. Pour les femmes, la proportion est de l'ordre de six femmes, ou plus, sur dix (61,3%). Selon, toujours le même rapport, la proportion des individus jamais scolarisés est plus importante en milieu rural avec près de sept cas sur dix personnes (64,3%).

Les groupes d'âges où l'on retrouve les plus fortes proportions de personnes jamais scolarisées sont les enfants de moins de 5 ans (94,9%), la scolarisation préscolaire n'étant pas développée dans ces groupes.

Près de six personnes sur 10 sont sans niveau d'instruction (57,7%), une petite portion de la population a atteint le niveau universitaire (1,5%) et seulement 5,4% a atteint le niveau d'éducation secondaire, la partie restante, qui représente près d'un tiers de la population, n'a pas dépassé le niveau primaire.

L'universalité de la scolarisation, telle que préconisée dans le primaire, est loin d'être atteinte.

¹ Enquête modulaire et permanente auprès des ménages (EMOP, janvier-mars 2023)

L'EMOP janvier-mars 2023 note qu'au premier cycle, quel(le) que soit la région ou le milieu de résidence, le taux net de scolarisation des garçons n'est pas très différent de celui des filles. On relève, cependant, au second cycle, un léger écart au niveau du taux net de scolarisation selon le sexe.

Ainsi, en est-il de la faible rétention des filles dans le 2nd cycle du fondamental². En effet, malgré les chances similaires d'accès de l'ordre de 70% à l'entrée du fondamental, les chances des filles se réduisent à 25% à la fin du cycle, contre 41% chez les garçons. Les filles sont en proportion plus faible à se retrouver dans le secondaire, dans l'Enseignement technique et professionnel et dans le supérieur.

Le taux brut de scolarisation au premier cycle de l'Enseignement fondamental 1 est estimé à 79,9% dont 79,4% pour les filles et 80,3% pour les garçons. Dans l'ensemble, le taux net de scolarisation au fondamental 1 est passé de 58,5% en 2022 à 63,1% en 2023.

Le taux brut de scolarisation au second cycle de l'Enseignement fondamental s'élève à 58,3% en 2022 contre 56,2% en 2023.

Selon, toujours, la même enquête, il ressort des résultats que, au Mali, plus d'un adulte sur trois (37,2%) sait lire et écrire dans une langue quelconque et plus d'une personne sur quatre (28,6%) de 15 ans et plus savent lire et écrire en français. Cet indicateur comporte des disparités. En effet, dans les zones rurales, le niveau d'alphabétisation en langue nationale est de 5,8% contre 7,2% en milieu urbain. Plus de la moitié des individus de 15 ans et plus (54,2%) sait lire et écrire le français en milieu urbain, contre seulement 19,7% en zones rurales. De même, quel que soit le critère de langue (nationale ou française), les hommes sont plus alphabétisés que les femmes. Cette réalité est valable pour chaque Région. Dans la majorité des Régions, les personnes de 15 à 24 ans et celles de 25 à 64 ans sont les plus alphabétisées en langue nationale par rapport aux personnes âgées de 65 ans et plus.

L'Alphabétisation et l'Éducation non formelle (AENF) s'adressent aux jeunes non scolarisés et déscolarisés précoces ainsi qu'aux adultes analphabètes pour leur permettre d'acquérir des connaissances de base instrumentales et des compétences et de s'insérer dans la vie socioprofessionnelle. Dans ce domaine, le Rapport de suivi des indicateurs du système éducatif de 2017-2018 à 2021-2022, publié par la CPS-Éducation en 2022, note que le nombre total de centres a considérablement diminué de 2018 à 2022. Cette diminution s'explique par la fermeture de plusieurs centres AENF en raison du manque de financement et de la crise dans certaines zones (Ségou, Mopti, Gao, Tombouctou, Kidal et Ménaka). En 2022, sur 2084 centres, 1332 étaient fonctionnels, avec 537 CED, 780 CAF, 4 CAFé.

En termes de disparité régionale, à l'exception de la Région de Sikasso où la majorité des centres sont fonctionnels, plus de 80% des centres dans la Région de Mopti sont non fonctionnels. Les centres sont presque inexistant dans les Régions du nord. En 2022, les apprenants/auditeurs étaient au nombre de 16 155 avec 61,30% de femmes, encadrés par 1 001 formateurs dont 37% de femmes.

La déperdition est aussi un problème auquel le système éducatif reste confronté. Au premier cycle du fondamental, l'abandon volontaire, avec 53,2 % de cas, en constitue la principale explication, suivi de l'échec scolaire avec 14,9 %, le manque de moyens financiers (6,5 %) et la préférence pour un apprentissage ou un travail (6,2%). L'abandon des classes au niveau des six premières années du fondamental est plus important, à Ménaka (63,7%), Tombouctou (48,4%), et dans les zones rurales du pays avec 4,5% des cas et seulement 1% en milieu urbain.

Au regard de ces chiffres, la faible efficacité interne du système éducatif malien amène à s'interroger non seulement sur les contenus et conditions d'études des apprenants mais aussi et surtout sur la formation, la qualité des produits, la qualification des enseignants et la qualité de leurs interventions pédagogiques.

A ce sujet, les résultats des examens scolaires sont des indicateurs de mesure du rendement interne, voire de la performance d'un système éducatif qu'il est bon d'analyser.

² Rapport de suivi des indicateurs du système éducation de 2017-2018 à 2021-2022, CPS-Éducation, 2022.

L'évolution des résultats aux examens de l'éducation nationale, très contrastée, apparaît dans les tableaux qui suivent :

Tableau 1 : effectifs des candidats présents, des candidats admis et taux d'admission au diplôme d'études fondamentales (DEF) de 2018 à 2023

CANDIDATS	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Présents	235 191	208 496	231 266	210 106	209 724	245 300
Admis	164 117	108 418	148 866	144 280	100 374	74 375
Taux d'admission %	69,78	52,00	64,37	68,67	47,86	30,32

Source : Rapport d'analyse des résultats du DEF, CNECE, 2023.

Le taux d'admission au DEF, qui était de 69,78% en 2018 et de 52% en 2019, a enregistré une hausse assez régulière sur la période 2019-2021, avant de connaître une baisse continue entre 2021 et 2023.

Tableau 2 : effectifs des candidats inscrits, des candidats présents, des candidats admis et taux d'admission au baccalauréat général de 2018 à 2023

SERIE	Désignation	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
TLL	Inscrits	38 134	31 530	43 197	69 101	48 233	61 579
	Présents	33 929	27 852	38 406	61 855	43 342	54 122
	Admis	9 499	5 849	7 570	21 020	10 645	11 330
	Taux	28,00%	21,00%	19,71%	33,98%	24,56%	20,93%
TSECO	Inscrits	26 913	24 535	36 412	53 505	42 814	55 966
	Présents	24 998	22 561	33 708	49 314	39 210	51 098
	Admis	7 778	7 107	8 977	19 899	7 858	15 430
	Taux	31,11%	31,50%	26,63%	40,35%	20,04%	30,20%
TSE	Inscrits	1 738	884	4 931	8 229	1 378	3 071
	Présents	1 558	795	4 531	7 699	1 235	2 783
	Admis	416	205	1 634	2 886	189	508
	Taux	26,70%	25,79%	36,06%	37,49%	15,30%	18,25%
TSEXP	Inscrits	28 933	22 063	14 819	25 183	35 998	49 593
	Présents	22 816	19 230	13 890	23 410	31 331	43 904
	Admis	6 546	3 768	3 171	7 960	5 306	8 843
	Taux	28,69%	19,59%	22,83%	34,00%	16,94%	20,14%
TSS	Inscrits	8 664	8 747	31 809	47 015	17 801	23 057
	Présents	8 068	8 097	28 080	41 559	16 442	21 318
	Admis	2 811	2 282	3 927	15 347	3 588	4 956
	Taux	34,84%	28,18%	13,99%	36,93%	21,82%	23,25%
TAL	Inscrits	3 676	3 511	1 685	2 642	5 528	6 421
	Présents	3 390	3 238	1 530	2 417	5 093	5 902
	Admis	1 353	1 441	452	821	1 818	2 363
	Taux	39,91%	44,50%	29,54%	33,97%	35,70%	40,04%

Source : Rapport d'analyse des résultats du DEF, CNECE, 2023.

Les taux de réussite au baccalauréat général malien varient d'une série à l'autre et restent, dans l'ensemble, faibles pour toutes les séries et cela depuis six ans, avec un léger mieux pour la série TAL.

Tableau 3 : effectifs des candidats inscrits, des candidats présents, des candidats admis et taux d'admission au bac technique de 2018 à 2023

SERIE	Désignation	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
STI	Inscrits	522	1 051	1 297	1 044	1 128	1 390
	Présents	477	958	1 184	919	1 008	1 309
	Admis	89	300	368	420	99	348
	Taux	18,66%	31,32%	31,08%	45,70%	9,82%	26,59%
STG	Inscrits	470	829	2 150	1 102	924	1 211
	Présents	435	763	1 941	967	861	1 149
	Admis	162	285	505	211	233	398
	Taux	37,24%	37,35%	26,02%	21,82%	27,06%	34,64%

Source : Rapport d'analyse des résultats du DEF, CNECE, 2023.

Les taux de réussite au baccalauréat technique malien, sur les 6 dernières années, demeurent faibles et n'atteignent 45% qu'en 2021, dans la série STI. Sur la période, ils ne dépassent guère les 37,35%. Ils sont d'ailleurs catastrophiques, avec un taux d'admission au bac technique de 9,82 en STI, en 2022.

Tableau 4 : effectifs des candidats inscrits, des candidats présents, des candidats admis et taux d'admission au brevet de technicien en santé, de 2018 à 2023

SERIE	Désignation	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
TECH	Inscrits	173	197	287	405	344	458
LABO	Présents	169	194	282	389	286	446
PHARMACIE	Admis	148	184	270	358	219	431
	Taux	87,57%	94,85%	95,74%	92,03%	76,57%	96,64%
TECH	Inscrits	1 834	1 966	2 459	2 709	3 095	3 374
SANTE	Présents	1 768	1 884	2 313	2 628	2 971	3 185
MATERNELLE	Admis	956	1 162	1 587	1 580	1 872	2 400
INFANTILE	Taux	54,07%	61,68%	68,61%	60,12%	63,01%	75,35%
INFIRMIER	Inscrits	2 429	2 465	3 181	3 518	3 854	4 709
SANTE	Présents	2 340	2 393	3 039	3 430	3 708	4 516
PUBLIQUE	Admis	1 702	1 615	2 501	2 595	2 728	3 463
	Taux	72,74%	67,49%	82,30%	75,66%	73,57%	76,68%

Source : Rapport d'analyse des résultats du DEF, CNECE, 2023.

Les taux d'admission des candidats aux examens de la santé sont excellents, surtout pour les séries Labo et Pharmacie avec un taux d'admission de 96,64% en 2023. Au niveau des techniciens de santé maternelle et infantile, il est de 75,35% en 2023, connaissant une hausse appréciable sur les 6 dernières années.

Tableau 5 : effectifs des candidats inscrits, des candidats présents, des candidats admis et taux d'admission au BT1 de 2018 à 2023

SPECIALITE	Désignation	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
BT1	Inscrits	10 580	11 007	10 158	10 724	10 184	13 173
INDUSTRIE	Présents	9 186	9 374	8 860	8 874	8 247	11 062
	Admis	2 706	3 098	2 648	2 983	1 970	2 263
	Taux	29,46%	33,05%	29,89%	33,62%	23,89%	20,46%
BT1	Inscrits	20 348	16 637	15 205	18 174	17 386	18 573
TERTIAIRE	Présents	17 114	13 316	12 778	14 312	13 286	14 866
	Admis	5 565	3 774	3 708	3 341	3 606	3 698
	Taux	32,52%	28,34%	29,02%	23,34%	27,14%	24,88%
BT1	Inscrits	3 990	4 062	3 794	3 166	2 846	3 146
AGROPAS TORAL (AP)	Présents	3 488	3 400	3 186	2 526	2 330	2 727
	Admis	1 172	1 409	450	536	336	632
	Taux	33,60%	41,44%	14,12%	21,22%	14,42%	23,18%

Source : Rapport d'analyse des résultats du DEF, CNECE, 2023.

Les résultats au BT1 sont globalement faibles, sur les 6 dernières années, excédant rarement les 41,44%, taux atteint par l'agropastoral, en 2019. Sur toutes les autres années, durant la période indiquée, le taux d'admission n'atteint guère 30%, quelles que soient les séries.

Tableau 6 : effectifs des candidats inscrits, des candidats présents, des candidats admis et taux d'admission au BT2 de 2018 à 2023

SPECIALITE	Désignation	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
BT2	Inscrits	2 515	3 122	3 443	2 848	4 637	2 484
INDUSTRIE	Présents	2 418	2 961	3 282	2 690	4 511	2 321
	Admis	2 137	2 692	3 110	2 551	3 491	1 999
	Taux	88,38%	90,92%	94,76%	94,83%	77,39%	86,13%
BT2	Inscrits	7 220	8 240	6 433	6 105	6 011	5 675
TERTIAIRE	Présents	6 568	7 484	5 891	5 460	5 107	5 051
	Admis	4 014	4 746	3 670	3 780	3 454	3 110
	Taux	61,11%	63,42%	62,30%	69,23%	67,63%	61,57%
BT2	Inscrits	1 092	1 257	1 695	896	753	554
AP	Présents	1 037	1 181	1 586	816	671	506
	Admis	880	910	1 082	587	447	326
	Taux	84,86%	77,05%	68,22%	71,94%	66,62%	64,43%

Source : Rapport d'analyse des résultats du DEF, CNECE, 2023.

Les résultats au BT2 sont satisfaisants, se situant au-delà de 60% comme minimum pour toutes les séries sur les 6 dernières années et culminant à 84,86% en 2018.

Tableau 7 : effectifs des candidats inscrits, des candidats présents, des candidats admis et taux d'admission au CAP de 2018 à 2023

SPECIALITE	Désignation	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
CAP	Inscrits	8 257	7 641	7 767	7 008	9 506	11 987
INDUSTRIE	Présents	7 395	6 347	6 814	5 833	8 310	10 303
	Admis	4 961	4 108	4 337	4 235	5 778	5 679
	Taux	67,09%	64,72%	63,65%	72,60%	69,53%	55,12%
	CAP	Inscrits	12 582	10 842	11 461	10 729	11 350
TERTIAIRE	Présents	10 845	8 857	9 816	8 420	9 428	10 628
	Admis	3 586	3 076	2 446	1 612	2 192	2 443
	Taux	33,07%	34,73%	24,92%	19,14%	23,25%	22,99%

Source : Rapport d'analyse des résultats du DEF, CNECE, 2023

Les taux d'admission au CAP restent très faibles, atteignant rarement 34,73% (2019). Les autres années, il est légèrement au-dessus de 20%.

Tableau 8 : effectifs des candidats, des admis et taux d'admission au Baccalauréat professionnel (Bac Pro) de 2018 à 2023

SPECIALITE	Désignation	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
BAC PRO	Inscrits	NEANT	24	31	54	115	133
BATIMENT	Présents		23	30	41	87	91
	Admis		21	22	34	44	70
	Taux		91,30%	73,33%	82,93%	50,57%	76,92%
BAC PRO	Inscrits	NEANT	31	33	31	49	35
ELECTRICITE	Présents		31	29	23	39	23
	Admis		31	23	14	30	15
	Taux		100,00%	79,31%	60,87%	76,92%	65,22%

Source : Rapport d'analyse des résultats du DEF, CNECE, 2023.

Les résultats au bac Pro sont très satisfaisants, atteignant 100% en 2019 et se situant autour de 70% les autres années.

Subséquemment, les rendements internes de l'ETP restent faibles. En 2023, les taux de réussite aux examens étaient, pour le BT1, entre 20,46% et 24,88%, le BT2 (61,57% et 86,13%), le Bac Pro (65,22% et 76,96%), le Bac technique (26,59% et 34,64%) et la santé (75,35% et 96,64%).

1.1. Les sortants de l'ETP et le marché du travail

Les diplômés de l'ETP, en 2023, issus des examens finaux classiques et destinés au marché du travail, étaient de 85 pour le Bac-Pro, 8 122 pour le CAP, 5 435 pour le BT2 et 6 294 pour les BT en santé, soit un total de 19 936 apprenants mis sur le marché du travail. A ce nombre s'ajoutent quelque 2 000 diplômés de l'ETP qui ont suivi un parcours suivant l'APC.

Selon les données de l'Enquête modulaire et permanente auprès des ménages (EMOP 2022), le taux de chômage au niveau national est de 5,4%. Ce taux varie suivant le niveau d'éducation. Il est de 16,3% pour le niveau supérieur, 11,9% pour le secondaire et 10,2% pour le primaire. En outre, 31,5% des jeunes de 15 à 24 ans et 31,5% de la tranche d'âge 15-34 ans ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation.

1.2. Comparaison des résultats du BAC du Mali avec ceux des pays de l’UEMOA et de la Guinée

Tableau 9 : Taux de réussite au baccalauréat dans les pays de l’UEMOA et la Guinée

PAYS	Taux de réussite (%)	
	ANNEES	
	2021-2022	2022-2023
BENIN	59	63,08
BURKINA FASO	41,11	39,27
COTE D’IVOIRE	30,78	32,09
MALI	20,35	25,73
NIGER	28,95	25,23
SENEGAL	51,99	51,54
TOGO	70,07	74,43
REP GUINEE	9	27,46

Source : Données statistiques scolaires des différents pays

Sur la base de ce tableau, les résultats du Bac au Mali sont à rapprocher de ceux du Niger et du Burkina Faso, deux pays qui vivent les mêmes situations d’insécurité que le Mali. Ils sont inférieurs à ceux du Sénégal, du Togo, de la Côte d’Ivoire et du Bénin.

Cette situation contrastée se manifeste aussi du côté de l’enseignement secondaire technique et professionnel qui comprend :

- ▶ l’enseignement secondaire technique ;
- ▶ l’enseignement secondaire professionnel.

L’Enseignement secondaire technique est dispensé dans **les lycées techniques** (publics et privés), **tandis que** l’Enseignement secondaire professionnel est donné dans des structures de formation professionnelle publiques et privées telles que **les écoles de formation professionnelle, les centres de formation professionnelle (CFP), les instituts de formation professionnelle (IFP) et les lycées professionnels (LP)**.

Le système de formation technique et professionnelle initiale est constitué de trois cycles de formation bien distincts :

- ▶ les enseignements techniques et professionnels courts, d’une durée de deux ans pour les titulaires du DEF³, sanctionnée par un Certificat d’Aptitude professionnelle (CAP). Une exception cependant : les non titulaires du DEF qui ont le niveau de la 9^{ème} année fondamentale peuvent, dans certains établissements privés, préparer le CAP en trois années ;
- ▶ les enseignements techniques et professionnels moyens d’une durée de quatre ans préparent les titulaires du DEF à l’obtention du diplôme de Brevet de Technicien (BT) ou au Baccalauréat professionnel (BAC PRO) ;
- ▶ les enseignements techniques dispensés dans les lycées techniques conduisent au Baccalauréat Technique en vue de la poursuite d’études supérieures.

Depuis 2008, en raison de la politique de décentralisation, les constructions d’établissements techniques et professionnels relèvent de la compétence des Collectivités territoriales. C’est le cas des IFP de Bla et Macina, construits par le Conseil régional de Ségou, ainsi que l’IFP de Bougouni (2015) et le lycée professionnel de Sangha

3 Diplôme d’Études fondamentales (après 9 années d’études).

(2016) qui ont été construits, respectivement, par les Collectivités territoriales de Sikasso et Mopti, avec l'appui de leurs partenaires qui sont les ONG.

En 2023, l'ETP compte 745 écoles de formation technique et professionnelle dont 717 écoles privées et 26 écoles publiques dont 4 lycées techniques. Le Centre de Formation professionnelle militaire de Bapho et le CERFILTEX de Ségou, assurent également des formations de niveaux CAP et BT.

Selon la décision de maintien 2023 du MEN, les effectifs dans les établissements privés et publics, recevant les élèves à la charge de l'État s'élèvent à 160 399 apprenants dont 70 673 filles, soit 44% et 89 726 garçons représentant 56% des effectifs élèves. Les Académies d'Enseignement de Bamako –Rive Droite, de Bamako- Rive Gauche et l'Académie d'Enseignement de Kalabancoro comptent 65 481 apprenants soit 40,82%.

Les effectifs des apprenants dans les établissements publics, pendant la même période, sont de 36 795 apprenants composés de 20 957 garçons (57%) et 15 838 filles (43%). Ces effectifs représentaient

22,94% des effectifs totaux. Les pourcentages dans les établissements publics ont légèrement diminué, passant à 24,34% en 2022 et 22,94% en 2023. Aussi, la part du secteur privé de formation continue-t-elle de s'accroître.

Les effectifs en formation dans ces structures de formation sont pris en charge par l'État (paiement de frais de formation et la demi-bourse).

Les effectifs au secondaire général, technique et professionnel sont de 536 592 apprenants dont 160 599 à l'ETP, soit 29,89%.

Les programmes de formation sont faiblement diversifiés et comportent 92 spécialités et séries qui se répartissent entre 22 secteurs de formation :

- ▶ 27 spécialités au CAP ;
- ▶ 55 spécialités au BT ;
- ▶ 04 spécialités au BAC PRO ;
- ▶ 04 spécialités en Santé de niveau secondaire ;
- ▶ 02 séries avec 8 spécialités au Baccalauréat technique.

En 2023, 142 951 apprenants sont inscrits au cycle Technicien et Bac pro, soit 89,12% des apprenants ; 11 822 au cycle CAP, soit 07,37% et 5 626 apprenants au cycle baccalauréat, soit 03,51% dans les lycées techniques.

Il faut noter que, dans les établissements publics, 1 814 enseignants encadrent les 36 795 apprenants.

L'enseignement secondaire général et technique vise à faire acquérir aux apprenants, titulaires du DEF, des compétences dans divers domaines disciplinaires ou technologiques pour l'obtention du baccalauréat malien en vue de la poursuite des études supérieures.

De 2018 à 2022, le nombre d'établissements d'Enseignement secondaire général est passé de 856 à 1 226 dont 84 publics et 1 142 privés. Cette augmentation est due, surtout, à l'accroissement des écoles privées.

En 2021-2022, l'Enseignement secondaire général comptait 396 117 apprenants avec 45,50% de filles. Le nombre d'enseignants s'élevait à 33 163 avec 6,86% de femmes. La même année, le taux national d'achèvement de l'Enseignement secondaire général était de 22,07% avec 24,16% pour les garçons et 19,87% pour les filles.

En 2022, le nombre d'établissements d'Enseignement secondaire technique était de 43 avec 39 privés et 4 publics. Parmi ces 43 établissements, 21 sont situés à Bamako. Ce niveau d'enseignement comptait 7 039 élèves en 2022 avec 44,20% filles. Les élèves de ces établissements publics sont encadrés par 874 enseignants dont 9,50% de femmes.

Incidentement, l'Enseignement professionnel et la Formation professionnelle forment les apprenants à acquérir des compétences nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'une profession et à faciliter leur insertion dans le marché du travail.

Les établissements d'Enseignement secondaire professionnel étaient de 727 en 2022 avec 704 privés et 22 publics. Les établissements publics ne représentaient que 3% de l'ensemble en 2022. Cela indique que, en termes d'ouverture, la création d'établissements publics ne suit pas la même cadence que le privé. Hormis les PTF, le budget national alloue peu de ressources pour la construction et l'équipement d'établissements publics.

En ce qui concerne le nombre d'élèves, de 2018 à 2022, on constate une augmentation globale des effectifs qui passent de 115 243 à 139 250. Le pourcentage de filles passe de 35,16% en 2018 à 46,83% en 2022. En 2022, ces élèves étaient encadrés par 10 851 enseignants dont 13,65% de femmes.

Le développement de la formation professionnelle fait partie des stratégies de lutte contre le chômage. Selon le rapport d'activité de la Direction nationale de la Formation professionnelle, le Mali compte 480 centres de formation professionnelle, répartis entre 472 centres privés et 18 publics. Les centres de formation professionnelle publics sont inégalement répartis sur le territoire national. Ils ont des capacités d'accueil relativement faibles avec environ 120 apprenants par centre. Les effectifs des apprenants sont au nombre de 8652 dont 3922 filles. Le taux moyen de fréquentation de ces centres est de 51,7%. Quant aux formateurs, leur effectif est de 203 dont 37 femmes.

Par ailleurs, en 2022, le Mali comptait 19 Instituts de Formation des Maîtres (IFM), tous publics. L'IFM de Aguelhok n'est pas fonctionnel depuis la crise sécuritaire de 2012. Les Régions de Kidal, Ménaka et Taoudenni ne disposent pas d'IFM.

Les effectifs des élèves-maîtres et des élèves-éducateurs préscolaires étaient de 14 128 en 2022 dont 26% de femmes, encadrés par 1 095 enseignants avec 9,18% de femmes.

On note que les établissements privés d'enseignement constituent un pan important du système éducatif malien.

Actuellement, la part des écoles privées relevant du MEN, dans les effectifs des apprenants, est :

- i) en 2021-2022 :
 - ★ 81% des CDPE,
 - ★ 45,76% au fondamental 1,
 - ★ 39,49% au fondamental 2.
- ii) en 2022-2023 :
 - ★ 80% au secondaire général,
 - ★ 77,06% au secondaire technique et professionnel,
 - ★ 100% au secondaire en Sciences de la santé.

D'année en année, on constate une croissance numérique rapide de ces établissements.

Au niveau de l'Enseignement supérieur, en 2010-2011, le Mali ne comptait que l'Université de Bamako, sept (07) grandes écoles publiques et un Institut à Koulikoro. A partir de 2011-2012, il y a eu la création de cinq (05) Universités dont quatre (04) à Bamako et une (01) à Ségou. Ces créations se sont traduites par une augmentation du nombre de structures qui est passé de neuf (09) à quatorze (14) en 2017. Cela a permis d'accueillir un nombre assez élevé d'admis au Baccalauréat mais aussi de multiplier les offres de formation. A partir de 2017-2018, avec l'opérationnalisation de l'École supérieure de Journalisme et des Sciences de la Communication (ESJSC) et de l'Institut Cheick Zayed des Sciences juridiques et économiques de Bamako (IZSJE), ce nombre est passé à seize (16) avec 5 Universités et 11 grandes Écoles publiques. En plus de ces 16 structures publiques, il existe 174 établissements privés d'Enseignement supérieur.

Malgré ces améliorations en nombre de structures, l'Enseignement supérieur au Mali connaît une crise multiforme depuis des décennies et fait face à de nombreux défis qui entravent son développement et son efficacité. Il est confronté à des problèmes de nature diverse.

Il s'agit, notamment,

- ▶ de la faiblesse dans le pilotage du sous-secteur et de la gouvernance au niveau des institutions ;

- ▶ de la faiblesse de son efficacité interne qui se manifeste par un séjour prolongé des apprenants dans le système ;
- ▶ du faible niveau de qualification des diplômés qui se manifeste par leur faible taux d'insertion dans le tissu de la production, taux profondément lié à la production d'une pléthore de diplômés dans les séries hors Sciences exactes et biologiques ;
- ▶ de l'insuffisance d'enseignants-chercheurs en nombre et en qualité ;
- ▶ de la mauvaise utilisation des ressources humaines ;
- ▶ de l'insuffisance des ressources financières ;
- ▶ de l'insuffisance en infrastructures pédagogiques et de recherche ;
- ▶ de la prolifération non régulée des structures privées.

L'Université se caractérise par un dysfonctionnement structurel dont la résolution nécessite une approche systémique.

1.3. Les effectifs d'étudiants

Les effectifs d'étudiants connaissent un taux de croissance de 4,75 % entre 2019 et 2020 (88 368 étudiants dont 31 186 filles/femmes), de 20,53 % entre 2020 et 2021 (106 512 étudiants avec 38 560 filles/femmes) et de 38,82 % entre 2021 et 2022 (147 855 étudiants dont 56 157 filles/femmes).

1.4. Les effectifs des enseignants-chercheurs

L'analyse des effectifs d'enseignants-chercheurs, au titre de l'année universitaire 2021-2022, révèle un effectif de 2003 enseignants-chercheurs dont 22,27 % de femmes.

Une lecture sous l'angle des différentes fonctions (grade) révèle une large dominance des Assistants et des Attachés de Recherche (42,34 %) suivis des Maîtres-Assistants et Chargés de Recherche (31,60%). Les Maîtres de Conférences/Maîtres de Recherche et Professeurs/Directeurs de Recherche constituent 26,06 %, avec, respectivement, 20,17 % et 5,89 %. Une analyse de la disponibilité des enseignants-chercheurs, selon leur position statutaire, révèle que plus de 15 % des enseignants-chercheurs sont indisponibles pour dispenser les cours pour raisons de détachement, de congés de formation ou de disponibilité. Cette indisponibilité est plus grande chez les Assistants/Attachés de Recherche (29,83 %) qui sont globalement inscrits en thèse.

Il ressort un grand déficit d'enseignants-chercheurs (permanents) avec un ratio de 74 étudiants pour un enseignant, ce qui est 3 fois supérieur à la norme de l'UNESCO qui recommande 25 étudiants pour un enseignant. Il existe aussi une grande disparité entre les institutions : 3 étudiants pour 1 enseignant à l'IHERI-ABT contre 230 étudiants pour un enseignant à l'USSGB. Globalement, le déficit est plus accentué dans les universités que les grandes écoles. De façon globale, pour être en phase avec la norme de l'UNESCO (25 étudiants pour 1 enseignant), il faut recruter 3 911 enseignants supplémentaires. Ce déficit d'enseignants est l'une des raisons de la prolifération d'heures supplémentaires, néfaste à la qualité des enseignements et de la recherche. Il pourrait être satisfait en recrutant les détenteurs de doctorat en chômage.

1.5. Les infrastructures pédagogiques

La situation des infrastructures pédagogiques (salles, amphithéâtres, laboratoires, bibliothèques, ateliers et studios...), utilisées au titre de l'année universitaire 2021-2022 par les institutions publiques d'enseignement supérieur du Mali, indique une capacité d'accueil de 65 962 places dont 49 011 relèvent du patrimoine des IES, soit 74,30% et 16 951 relèvent de baux, soit 25,70%.

Un rapport arithmétique des effectifs d'étudiants sur le nombre de places disponibles (147 855 / 65 962) permet de déduire qu'il y a plus de deux fois d'étudiants que de places (2,24 étudiants pour une place).

1.6. Financement du sous-secteur

Selon le PADES (2020), l'État malien accorde une grande priorité à l'éducation avec près du tiers du budget national consacré au secteur contre le quart dans la CEDEAO au début de la dernière décennie. A l'intérieur de ces ressources accordées à l'Education en général, l'Enseignement supérieur reçoit environ 20%.

Le tableau ci-dessous expose de manière détaillée les allocations budgétaires et leur mobilisation pour les années 2021 et 2022 dans diverses catégories, mettant en lumière les variations en pourcentage. Ces données couvrent le personnel, les bourses et allocations nationales et étrangères, le fonctionnement, et les investissements, offrant une perspective complète sur la gestion budgétaire au cours de ces deux années.

Tableau 10 : Mobilisation des ressources par chapitre de dépenses

N°	Désignation	2021			2022		
		Dotation initiale	Dotation mobilisée	%	Dotation initiale	Dotation mobilisée	%
1	Personnel	29848321000	26744158385	90	30833505000	26316367000	85
2	Bourses & allocations (nationales)	14700000000	11511511250	78	14700000000	15456576000	105
3	Bourses & allocations (Étrangère)	2428300000	2401949120	99	2428300000	2228300000	92
4	Fonctionnement	18828452000	18297796368	97	19830562000	12413010000	63
5	Investissement	9473828000	6149539220	65	7766296000	42416000	01
Total		75278901000	65104954343	86	75588663000	56456669000	75

Source : Direction des Finances et du Matériel du MESRS, 2022

Le tableau n°10 ci-dessus illustre la mobilisation des ressources par chapitre de dépenses pour les années 2021 et 2022 dans le sous-secteur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. En 2021, la dotation mobilisée s'est élevée à 86% du montant initial alloué, atteignant un total de 65 104 954 343 FCFA. En 2022, bien que la dotation initiale ait légèrement augmenté, la mobilisation des ressources a diminué pour représenter 75% du montant initial, totalisant 56 456 669 000 FCFA. Ces données suggèrent une gestion financière prudente mais soulignent la nécessité de maintenir ou d'améliorer les niveaux de mobilisation pour assurer un financement adéquat des différents chapitres de dépenses, notamment les bourses et allocations nationales ainsi que les investissements.

1.7. La recherche scientifique

En dépit des pôles d'excellence, la recherche scientifique n'est pas développée dans tous les domaines au Mali.

L'environnement de la recherche est peu propice à son développement. En plus, la recherche est essentiellement tributaire des financements extérieurs qui ne prennent pas toujours en compte les priorités nationales. Les financements extérieurs sont orientés vers les thématiques intéressant les partenaires extérieurs. En outre, les résultats de la recherche ne profitent pas, la plupart du temps, aux populations. D'où la nécessité de bâtir un système national de recherche qui prenne en compte les priorités de développement social, économique, culturel et environnemental du pays.

La recherche biomédicale et agricole donne des résultats appréciables au Mali. Quant à la recherche en sciences humaines et sociales, elle mérite d'être appuyée financièrement pour améliorer le niveau d'atteinte des résultats.

Le lancement, en 2017, du Fonds compétitif pour la Recherche et l'Innovation technologique (FCRIT) a été salubre. Cependant, les ressources qui y sont allouées, représentant 0,2 % des recettes fiscales, restent loin en deçà de l'engagement international du Mali, fixé à 1 % du PIB. Le défi persistant réside dans la mobilisation de ressources adéquates pour soutenir la recherche nationale et l'aligner sur les besoins et les intérêts du pays.

La recherche au Mali rencontre d'énormes difficultés, entre autres,

- ▶ l'insuffisance de ressources financières ;
- ▶ l'insuffisance de ressources humaines qualifiées ;
- ▶ la vétusté des équipements ;
- ▶ le faible niveau d'interaction entre les institutions de recherche ;
- ▶ la faible valorisation des résultats de la recherche ;
- ▶ le manque de liens entre les institutions de recherche et les acteurs économiques.

Malgré cette situation, l'État malien consacre environ 30% de son budget au secteur de l'Éducation et de la Formation professionnelle, un financement globalement jugé insuffisant, mal orienté et mal géré.

A l'intérieur de ces ressources accordées à l'Éducation en général, l'Enseignement supérieur reçoit environ 87 640 014 000 FCFA, la Formation professionnelle 10 196 425 FCFA et l'Éducation nationale 388 709 926 F CFA au titre de l'année 2022. Cependant, la majeure partie de ces budgets, surtout au supérieur et à l'Éducation nationale, concerne les salaires, l'aide sociale aux étudiants, les subventions aux écoles privées et aux heures supplémentaires, au détriment de la qualité. L'amélioration de la structure de financement permettrait aux IES, à la Formation professionnelle et à l'Éducation nationale d'augmenter leurs propres budgets pour les matériels et les innovations pédagogiques.

Par ailleurs, la diversité des sources de financement, le déséquilibre dans la dotation des différents chapitres de dépenses des sous-secteurs et la mauvaise gestion ont affaibli le rendement interne et externe du système éducatif.

Cet état des lieux, peu reluisant, est d'abord un constat fait sur la base des données du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle. Il ne prétend pas indiquer toutes les causes de ce qui est observé et décrit.

Cependant, il permet de mettre en exergue les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces qui pèsent sur le système éducatif malien. Les principales forces, faiblesses, opportunités et menaces du système éducatif malien sont indiquées dans le tableau 11 ci-après.

Tableau 11 : Forces, faiblesses, opportunités et faiblesses du système éducatif malien

Forces du système	Faiblesses du système
<ul style="list-style-type: none"> • l’alignement des politiques éducatives sur le CREDD ; • l’existence de textes qui encadrent le secteur de l’Éducation et de la Formation professionnelle ; • l’adhésion du Mali aux Accords internationaux en matière d’Éducation et de Formation professionnelle ; • l’existence d’une politique éducative à travers l’adoption du PRODEC2, • l’existence d’un consensus et d’un cadre partenarial autour de l’école ; • l’amélioration continue de l’offre éducative. 	<ul style="list-style-type: none"> • la faiblesse globale du pilotage ; • la faible autonomie des Universités, des grandes Ecoles et des IES ; • l’incapacité d’indexer l’offre de formation à la croissance démographique, • la difficulté à scolariser les enfants hors école ; • la pauvreté des apprentissages ; • un système éducatif contrasté ; • la faible qualité du système éducatif et des produits de l’école ; • la faible qualité de la formation des enseignants ; • la faiblesse du nombre d’élèves du fondamental maîtrisant les normes d’aptitudes minimales en lecture/ écriture et en mathématiques ; • la prédominance d’apprenants inscrits dans les séries littéraires au détriment des séries Sciences biologiques et Sciences exactes ; • la quasi-inexistence de formations alternatives (Unité mobile de Formation, formation par alternance, chantiers écoles, valorisation des acquis de l’expérience...) ; • l’insuffisance du contrôle de qualité et la faiblesse du système d’assurance qualité ; • le faible niveau d’équipements des classes, ateliers et laboratoires ; • la faible capacité d’accueil ; • la prolifération non régulée des écoles privées ; • la faiblesse dans la coordination des actions dans le secteur et la collecte de données statistiques fiables.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • la volonté politique des autorités de la Transition de refonder l’État et l’Éducation ; • la vision Mali 2063 ; • le contexte national et international favorable à la transformation de l’éducation ; • les progrès technologiques actuels. 	<ul style="list-style-type: none"> • le contexte politique international de crise ; • la raréfaction des ressources de l’État.

2. ÉTAT DES LIEUX DE LA POLITIQUE DE DÉCENTRALISATION ET DE DÉCONCENTRATION DE L'ÉDUCATION AU MALI



La Constitution de 1992 a consacré la politique de décentralisation au Mali. L'éducation a été l'un des premiers secteurs décentralisés. Elle est fondée sur une plus grande responsabilisation des Collectivités territoriales (Communes, Conseils régionaux et du District).

C'est ainsi que, en application du Décret n° 2015-0678/P-RM du 20 octobre 2015 abrogeant et remplaçant le Décret n° 02-313/P-RM du 04 juin 2002, des compétences et des ressources ont été transférées de l'État aux Collectivités territoriales en matière d'éducation. Au total, 20 compétences ont été transférées aux Communes, 09 compétences aux Conseils de Cercle et Communes du District de Bamako et 09 compétences aux Conseils régionaux et Communes du District de Bamako. Les compétences transférées portent notamment sur la construction et/ou la réhabilitation et l'équipement infrastructures scolaires, l'entretien des écoles, le recrutement des enseignants, le paiement de leurs salaires, la gestion du personnel enseignant, l'élaboration et la mise en œuvre des Plans de Développement de l'Éducation communales (PDCOM), l'élaboration de la carte scolaire...).

L'Arrêté n°2011-3370/MEALN-SG du 16 août 2011 a créé les Comités de Gestion scolaire (CGS) et fixé leurs organisation et modalités de fonctionnement. Les CGS sont l'émanation des CT dans les écoles. Les Collectivités territoriales exercent les compétences transférées avec l'appui-conseil des services techniques déconcentrés de l'État que sont les Académies d'Enseignement (AE), les Centres d'Animation Pédagogique (CAP) et les Inspections pédagogiques régionales de l'Enseignement secondaire (IPRES).

L'État des lieux de mise en œuvre de la politique de décentralisation et de déconcentration de l'éducation fait ressortir des progrès importants enregistrés, notamment :

- ▶ la création de la Fonction publique des Collectivités territoriales pour l'admission sur concours direct des enseignants de l'Éducation préscolaire, de l'Enseignement fondamental et de l'Enseignement secondaire ;
- ▶ le recrutement, de 2010 à 2023, d'environ 60 000 enseignants de l'Éducation préscolaire, de l'Enseignement fondamental et de l'Enseignement secondaire;
- ▶ la dévolution des infrastructures de l'Enseignement préscolaire, de l'Enseignement fondamental et l'Éducation non formelle, de l'Enseignement secondaire général et de l'Enseignement technique et professionnel et de l'Éducation spécialisée aux différents niveaux de Collectivités territoriales, en application de la Loi n° 2017-51/AN-RM du 02 octobre 2017 portant code des collectivités ;
- ▶ la part des Collectivités territoriales dans le Budget récurrent du Ministère de l'Éducation nationale est de 60,34%, depuis 2017, toute chose qui est largement au-delà des déclencheurs des Appuis budgétaires sectoriels fixés à 40% ; cette part ne cesse de croître ;
- ▶ en 2023 et 2024, 83% du budget alloué au Ministère de l'Éducation nationale sont transférés au niveau déconcentré et décentralisé et 17% au niveau central.

Malgré les avancées très encourageantes enregistrées dans le processus de décentralisation et de déconcentration du système éducatif, la mise en œuvre de cette politique rencontre quelques difficultés majeures :

- ▶ l'absence de modalités concrètes pour le transfert des ressources financières (critères transparents et accessibles pour la prise des décisions en matière d'allocation de ressources entre les régions et au sein des régions entre les composantes du programme, puis au sein des composantes pour le choix des activités) ;
- ▶ les difficultés liées au transfert des ressources financières aux Collectivités territoriales dues aux dispositifs de gestion (procédures d'exécution des dépenses publiques), Ex : paiement des salaires, mobilisation de l'Appui direct à l'Amélioration des Rendements scolaires (ADARS) aux écoles... ;
- ▶ la non maîtrise des procédures de traitement de salaires des enseignants contractuels et fonctionnaires des CT ;
- ▶ les difficultés liées à la gestion du personnel enseignant entre le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation et le Ministère de l'Éducation nationale ;
- ▶ la non maîtrise des procédures de réalisation des travaux de construction, de réhabilitation et d'équipement des infrastructures scolaires ;
- ▶ les difficultés de prise en charge de la mise en place/renouvellement, de la formation et de la fonctionnalité de tous les CGS ;

- ▶ les difficultés liées à la gestion par les CT et/ou les CGS des ressources de l'ADARS et des fonds de l'alimentation des cantines scolaires ;
- ▶ une faible mobilisation de ressources propres par les CT en faveur de l'école ;
- ▶ la faible appropriation des textes de transfert des compétences en matière d'emploi et de formation professionnelle ;
- ▶ les difficultés liées à la gestion par les CT des formateurs des centres de formation professionnelle ;
- ▶ l'insuffisance des compétences des CT en matière de formation professionnelle.

3. DÉROULEMENT DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION (EGE)



La Commission nationale d'Organisation des États généraux de l'Éducation (CNO-EGE) a été créée par la Décision interministérielle n° 2023- 0001435 / MEN-MATD-MESRS-MENEFP du 25 août 2023, modifiée par la Décision interministérielle n° 2023-1704/MEN-MATD-MESRS-MENEFP-SG du 29 septembre 2023. Elle a été installée le 29 août 2023 et est composée de personnes ressources (cadres nationaux ou de la diaspora, connaisseurs du système éducatif du Mali ou de systèmes étrangers), de responsables des quatre départements en charge du secteur de l'Éducation et du Ministère de l'Economie et des Finances.

Les Copies des Décisions de création de la CNO-EGE sont annexées au présent rapport.

3.1. RAPPEL DU CONTEXTE ET JUSTIFICATION DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION

Les États généraux de l'Éducation sont une recommandation des Assises nationales de la Refondation (ANR), tenues du 11 au 30 décembre 2021, à laquelle le Président de la Transition a entendu donner corps.

Lors de l'installation de la CNO-EGE, les ministres du secteur de l'Éducation ont rappelé la vérité suivante : « C'est l'homme qui fait le pays et, de ce fait, la formation de l'homme est capitale ». Plus globalement, ils ont donné des orientations et des tâches précises à la CNO-EGE :

- ▶ l'élaboration d'une note conceptuelle ;
- ▶ l'élaboration des termes de référence ;
- ▶ l'organisation d'assises nationales inclusives ;
- ▶ le recensement de tous les problèmes exprimés ;
- ▶ l'exploitation et la capitalisation des recommandations de tous les forums précédents sur l'éducation ;
- ▶ l'élaboration de recommandations pour une nouvelle école au service du développement du pays et permettant d'asseoir les bases d'un Mali nouveau ;
- ▶ la précision et la priorisation des recommandations à court, moyen et long termes.

Plus spécifiquement, les missions dévolues à la CNO-EGE sont :

- ▶ proposer un projet de budget au Ministère de l'Economie et des Finances pour la prise en charge des dépenses induites par la tenue des États généraux de l'Éducation ;
- ▶ identifier et rendre fonctionnelles les commissions thématiques pour l'animation des États généraux de l'Éducation ;
- ▶ conduire toutes les activités liées à la tenue des États généraux de l'Éducation ;
- ▶ traduire les recommandations issues des EGE en actions dans un plan d'actions tout en les priorisant.

En vue de la mise en œuvre efficace et efficiente de ces missions, la CNO-EGE s'est dotée d'une feuille de route. Conformément à la feuille de route adoptée, les activités des EGE se sont déroulées pendant sept mois (d'août 2023 à février 2024), comme prévu au départ. Du fait de l'ampleur et de la complexité du travail, le processus s'est déroulé en plusieurs étapes :

- ▶ la phase préparatoire ;
- ▶ les rencontres préparatoires aux journées thématiques (rencontres d'échanges thématiques), écoutes, auditions et entretiens ;
- ▶ les visites d'expériences et d'innovations pédagogiques ;
- ▶ la collecte de contributions écrites ;
- ▶ les ateliers régionaux dans les Régions, le District de Bamako et les Missions diplomatiques et consulaires ;
- ▶ la phase nationale (l'atelier national) ;
- ▶ la période de rédaction du rapport de synthèse et du plan d'actions.

3.2. PHASE PREPARATOIRE

Dès son installation, la Commission nationale d'Organisation des EGE s'est mise au travail en se fixant une périodicité de rencontres de 2 jours par semaine (mardi et jeudi), organisant des réunions extraordinaires au besoin. A ce jour, la CNO-EGE a tenu 65 réunions ordinaires sans compter les réunions extraordinaires (les comptes-rendus de réunion sont annexés au présent rapport).

Dès sa mise en place, la CNO-EGE a consacré ses activités prioritaires à la mise en œuvre des actions contenues dans son mandat.

À la réunion du 05 septembre 2023, le Président de la CNO-EGE a, dans un souci de transparence, communiqué aux membres de la Commission des informations utiles en lien avec les conditions du travail à eux confié.

La feuille de route de planification des activités a été adoptée le 16 octobre 2023. A la même date, les différentes listes des participants aux ateliers régionaux, dans le District de Bamako, les ambassades, les consulats et à l'atelier national ont été élaborées, amendées et stabilisées. Ensuite un budget estimatif de tout le processus a été élaboré et soumis aux quatre ministres. Ce budget fut plus tard stabilisé par le ministère de l'Economie et des Finances.

A la suite de ce travail, il apparaît que le nombre total des participants aux EGE est de **3028**, dont **2387** pour les Régions et le District de Bamako, dans les Missions diplomatiques et consulaires et **641** pour les États généraux au niveau national, y compris **10** participants de la diaspora.

3.3. RENCONTRES PREPARATOIRES, ECOUTES, AUDITIONS ET ENTRETIENS

En vue de permettre au maximum de Maliennes et de Maliens d'exprimer leurs opinions sur la refondation de l'école, une liste des personnes-ressources et de représentants d'organisations à écouter a été conçue.

Les écoutes ont concerné les particuliers, les organismes et les associations d'une part et, d'autre part, les services centraux des Ministères de l'Éducation nationale ; de l'Entrepreneuriat national, de l'Emploi et de la Formation professionnelle ; de l'Administration territoriale et de la Décentralisation ; de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie hôtelière et du Tourisme ; de l'Agriculture ; de l'Economie et des Finances ; de la Défense et des Anciens Combattants, ainsi que le Conseil national de Transition (CNT), les organisations religieuses et coutumières, les Associations, les partis politiques et les syndicats d'enseignants.

Par ailleurs, des contributions écrites, au nombre de 67, émanant de personnes ressources, d'anciens ministres, de partis politiques, de services centraux des différents Ministères, des PTF, de syndicats d'enseignants, de diverses associations, d'organisations religieuses et coutumières et de la société civile ont été reçues. Dans ce cadre, une quarantaine de partis politiques ont apporté leurs contributions écrites.

Une riche moisson d'informations a pu être faite auprès de ceux qui ont été effectivement rencontrés. Au cours de ces séances d'écoute, les membres de la CNO-EGE ont pu poser des questions pour approfondir la réflexion.

3.4. DES THEMATIQUES, DES EQUIPES D'ANIMATION ET DE L'OUTIL DE COLLECTE D'INFORMATIONS

Dix-huit (18) thématiques ont été déterminées et retenues pour être discutées avec le grand public au Mali et dans les Missions diplomatiques et consulaires.

Par grand public, il faut entendre, d'une part, les participants aux ateliers dans les Régions, le District de Bamako, les Missions diplomatiques et consulaires et au niveau national et, d'autre part, les internautes et tous ceux qui voulaient s'exprimer dans les radios de proximité.

Les équipes d'animation étaient constituées de membres de la CNO-EGE et de personnes ressources. Elles étaient au nombre de 20 au niveau du Mali dont 19 pour les ateliers dans les Régions et 1 pour le District de Bamako, 07 dans les Missions diplomatiques et consulaires (Russie, France, USA, Allemagne, Italie, Gabon, Canada) et 01 pour le niveau national.

Ce sont ces équipes qui ont animé les ateliers dans les Régions, dans le District de Bamako, dans les Missions diplomatiques et consulaires, et au niveau national.

Outre les écoutes, la CNO-EGE a élaboré un outil de collecte d'informations intégrant les différentes thématiques.

Le 27 décembre 2023, s'est déroulée la formation des membres de la CNO-EGE et des animateurs à l'application de l'outil de collecte de données.

Ce faisant, en vue d'approfondir la réflexion sur la fonction enseignante et, l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, la CNO-EGE a organisé, à Bamako, dans la Salle de réunion du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, sise à la Cité ministérielle, quatre journées d'échanges thématiques à leur sujet.

Les deux journées d'échange sur la fonction enseignante se sont déroulées du 14 au 15 décembre 2023. Elles ont porté sur les thèmes suivants : la formation initiale et continue des enseignants, la formation des administrateurs scolaires, la formation au patriotisme, la gestion administrative, la gestion des carrières et la valorisation sociale de la fonction enseignante. Il a donné lieu à des débats riches sur la situation des enseignants de la Fonction publique des Collectivités territoriales.

Quant aux deux journées d'échange sur l'Enseignement supérieur et la Recherche scientifique, tenues du 21 au 22 décembre 2023, elles ont porté sur la Gouvernance du sous-secteur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, la qualité et la pertinence des offres de formation par rapport aux besoins socio-économiques, le Financement du sous-secteur, la Promotion de la recherche, de l'innovation et du transfert de technologies. Les problèmes de grèves, de violence et d'insécurité sur les campus universitaires ont été également évoqués.

3.5. VISITES D'EXPERIENCES ET D'INNOVATIONS PEDAGOGIQUES

Le 24 novembre 2023, une délégation de la CNO - EGE s'est rendue à Ségou pour visiter Fanga School, une école d'innovation pédagogique qui forme de très jeunes élèves à la pratique de la technologie. Durant son séjour dans cette école, chaque apprenant, en fonction de ses aptitudes, est formé à la maîtrise d'une technologie spécifique. Ainsi, après avoir complété le cycle, chaque apprenant pourra exercer une activité professionnelle pour subvenir à ses besoins, sans être obligé de travailler pour la fonction publique ou pour autrui. Il devient, ainsi, autonome, entrepreneur et employeur. D'après le promoteur de l'école, le principe directeur de Fanga School est de n'enregistrer aucun déchet scolaire, aucun rejet.

Les échanges avec les apprenants, les enseignants, les formateurs dans les ateliers, le promoteur et les parents d'élèves ont permis aux membres de la CNO- EGE de bien comprendre les principes et stratégies pédagogiques pratiquées et de tirer des leçons inspirantes.

La deuxième visite, qui avait été programmée pour s'imprégner de l'expérience du centre de formation Do Kahidara n'a pu s'effectuer pour cause de décès du père du promoteur du centre.

3.6. ATELIERS DANS LES REGIONS, LE DISTRICT DE BAMAKO ET LES MISSIONS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES

Dans le cadre de l'organisation des ateliers au niveau régional et dans le District de Bamako, les membres de la CNO-EGE et des animateurs issus de l'ensemble des Ministères du secteur ont été formés à la passation du questionnaire et à la codification des données. Une courte vidéo, un guide méthodologique décrivant la police des débats, le déroulement des activités dans les ateliers (travaux de groupe et séance plénière) et le rôle des animateurs ont été remis à chaque équipe de mission afin d'harmoniser la conduite des travaux sur les différents sites.

Conformément à la Décision n° 000210/ MEN/MATD/MESRS/MENEF du 28 décembre 2023, les ateliers régionaux ont été organisés les 4, 5 et 6 janvier 2024 dans 19 Régions, le District de Bamako, certaines Ambassades et certains Consultats.

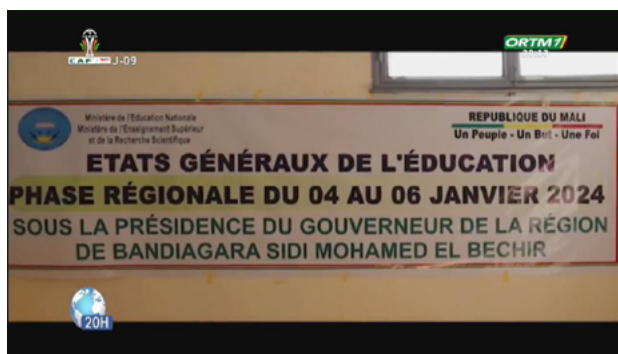
Dans l'esprit et la lettre de la Décision susvisée, les Gouverneurs de Région, les Préfets, les maires, les représentants des Chambres consulaires et associations professionnelles, les directeurs des services techniques, les représentants des faïtières, des associations, des parents, des syndicats, des partis politiques, des représentants de cultes, des communicateurs traditionnels et de l'AEEM ont participé aux ateliers régionaux.

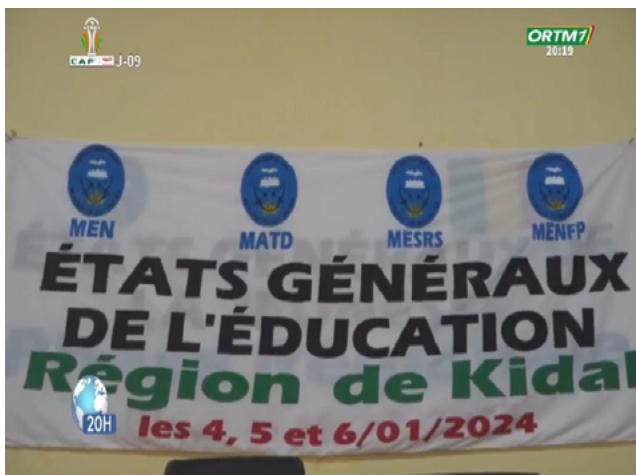
L'outil utilisé au cours de ces ateliers est le guide questionnaire élaboré par la CNO-EGE regroupant l'ensemble des 18 thématiques et 65 questions avec leurs modalités de réponses.

Au retour de la mission, chaque équipe a présenté un rapport du déroulement de l'atelier et les résultats obtenus au niveau de l'administration du guide questionnaire et les recommandations spécifiques faites par les participants.

N'ayant pu aller dans les Régions de Bandiagara, Douentza, Gao, Kidal, Ménaka, Tombouctou, pour des raisons logistiques, les membres de la CNO-EGE ont animé, cependant, les ateliers de ces localités à distance, en s'appuyant sur des ressources humaines des Académies d'Enseignement des zones concernées.

Les Etats généraux dans les capitales régionales





3.7. LA PHASE NATIONALE

Organisé suivant la Décision n° 0002109/ MEN/MATD/MESRS/MENEFP du 28 décembre 2023, l'atelier national a réuni, à Bamako, du 16 au 19 janvier 2024, les représentants de toutes les Régions, du District de Bamako, de certains Ambassades et Consulats. Chaque région a été représentée par les responsables administratifs (Gouverneur et Préfets) et politiques (Président du Conseil Régional), les responsables des services techniques de l'Éducation (DAE, DCAP, IPRES), les deux rapporteurs de l'atelier régional et un représentant des partenaires de l'école, le coordinateur des Comités de Gestion scolaire. On notait aussi la participation des Recteurs et directeurs des grandes écoles.

De façon spécifique, la liste du District de Bamako comprenait, en plus des responsables précités, les représentants des différentes Communes et du District, les représentants des Chambres consulaires et associations professionnelles, les représentants des Institutions de la République, des Ministères, des Services centraux et déconcentrés et les deux rapporteurs du District. Figurent, enfin, dans cette liste, les anciens ministres, les représentants des différents Ordres professionnels, de la Diaspora, des directions, des centres, des cellules techniques, les représentants des partenaires sociaux (parents, syndicats d'enseignants) et autres associations de la société civile.

Cette diversité des acteurs invités témoigne de la volonté de faire participer un maximum de Maliens aux États généraux de l'Éducation.

A l'instar de la méthodologie utilisée au niveau régional, l'atelier national s'est déroulé sous la forme de travaux de groupe et de séances plénières permettant d'élaborer une synthèse nationale.

Aux plans régional et national, les participants ont apprécié la démarche participative qui leur a permis de s'exprimer sur un problème d'intérêt national. Ils ont souhaité que leurs points de vue soient pris en compte dans la résolution des problèmes débattus.



Vue partielle de assistance



3.8. LA MEDIATISATION

Consciente du fait que la refondation de l'Éducation est une priorité vitale pour le Mali, la CNO-EGE a mis un accent important sur la communication. Ainsi, les ateliers thématiques, les ateliers régionaux et l'atelier national ont été largement couverts par la presse écrite étatique, par l'ORTM et ses démembrements et par les médias privés. La collaboration entre les Ministères du secteur a permis de donner une plus grande visibilité à l'événement à travers la télévision nationale et certains médias locaux. La presse nationale a été régulièrement invitée à toutes les rencontres. Un site web <https://www.ege.porteduc.ml> a été créé. A la date du 19 janvier 2024, plusieurs visiteurs ont été enregistrés sur ce site.

4. RÉSULTATS DU PROCESSUS DES ETATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION



Outre les comptes rendus, les rapports rédigés à l'occasion des rencontres et des missions terrain, la rédaction du rapport de synthèse a démarré depuis la fin de l'atelier national par les compilations des rapports régionaux, les retranscriptions des tendances, des auditions et entretiens. Ce travail s'est fait dans le cadre de plusieurs réunions tenues au cabinet du Ministère de l'Éducation nationale, entre le 20 janvier et le 02 février 2024.

À la fin de ces travaux, une mission de la CNO-EGE a été organisée, à Ségou, du 04 au 12 février 2024 en vue d'élaborer le rapport de synthèse et le plan d'actions.

4.1. THEMATIQUES, QUESTIONS ET OPTIONS DES PARTICIPANTS DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION AU MALI

Les États généraux de l'Éducation au Mali sont un événement majeur impliquant une participation étendue à travers les 19 régions du pays, le District de Bamako et des représentations diplomatiques maliennes à l'étranger. Ils ont révélé des tendances significatives dans les préférences et les opinions des participants.

Phase régionale : Durant cette première étape, qui a vu une participation diversifiée à l'échelle régionale, à Bamako et dans des représentations diplomatiques maliennes à l'étranger, les participants ont abordé dix-huit thématiques clés se répartissant en soixante-cinq questions. Chaque question proposait deux options de réponse et une possibilité de fournir une réponse alternative. L'analyse des choix effectués montre que les participants ont majoritairement opté pour les deux premières propositions, indiquant une tendance générale à l'alignement avec les options préétablies. Cette préférence peut refléter une reconnaissance des défis identifiés par les organisateurs ou une adhésion aux solutions proposées.

Phase nationale : Lors de cette étape, qui s'est tenue à Bamako et qui a rassemblé les représentants des participants de la première phase, nous observons une confirmation et un renforcement des tendances enregistrées précédemment aux niveaux des régions, du District de Bamako, des missions diplomatiques et consulaires. Ce consensus accru suggère une cohésion d'opinions parmi les acteurs éducatifs à l'échelle nationale. Il souligne, peut-être, un consensus plus large sur les priorités, actuelles et les futures stratégies éducatives au Mali.

Cette convergence des opinions, d'abord observée au niveau régional puis renforcée au niveau national, indique une direction claire quant aux attentes et aux besoins perçus dans le secteur de l'éducation malienne. Elle reflète également l'efficacité du processus participatif adopté lors de ces États généraux, permettant une expression et une collecte diversifiée des points de vue.

Il est important de noter que ces observations sont basées sur des données quantitatives et qualitatives détaillées, disponibles en annexe. Ces statistiques offrent une vue complète des choix effectués. Elles fournissent une base solide pour les futures politiques et réformes éducatives au Mali.

Le tableau n°12 ci-dessous présente les résultats statistiques détaillés des États Généraux de l'Éducation, analysés selon différentes thématiques, offrant ainsi un aperçu complet des tendances et des conclusions émanant de cet événement majeur.

Tableau 12: Statistiques des options

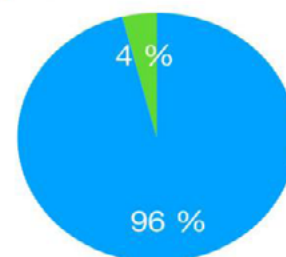
Résultats statistiques des États généraux de l'Éducation selon les thématiques

Thématiques	Moyenne des avis favorables exprimés au sujet des deux premières options de réponse (en %)	Moyenne des avis favorables exprimés au sujet de l'option de réponse « Autre » (en %)
Thématique 1 VISION GLOBALE DE L'ÉDUCATION AU MALI	96	4
Thématique 2 L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET L'ÉDUCATION SPÉCIALE	97,2	2,8
Thématique 3 L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL	94,75	5,25
Thématique 4 L'ALPHABÉTISATION ET L'ÉDUCATION NON-FORMELLE	96	4
Thématique 5 L'ENSEIGNEMENT NORMAL	96	4
Thématique 6 L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL ET TECHNIQUE	97,4	2,6
Thématique 7 L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PROFESSIONNEL ET FORMATION PROFESSIONNELLE	97,7	2,3
Thématique 8 LES ÉCOLES PRIVÉES	97	3
Thématique 9 L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	95	5
Thématique 10 LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	97,5	2,5
Thématique 11 LA FONCTION ENSEIGNANTE	97	3
Thématique 12 LE FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION	78,5	21,5
Thématique 13 LES ASPECTS INSTITUTIONNELS	96	4
Thématique 14 LES GRÈVES DANS L'ESPACE SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE	96	4
Thématique 15 LES ÉCOLES FERMÉES	96	4
Thématique 16 LA SCOLARISATION DES FILLES	97	3
Thématique 17 LES ÉCOLES COMMUNAUTAIRES	96	4
Thématique 18 LES ÉCOLES CORANIQUES, LES MÉDERSAS ET LES ÉCOLES FRANCO-ARABES	95,5	4,5

La vision

Avis favorables aux deux premières options en %	Autre en %
96	4

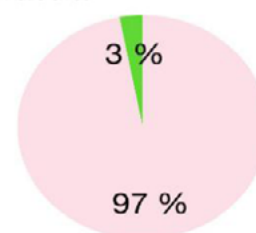
● Avis favorables aux deux premières options en %
● Autre en %



Préscolaire et spéciale

Avis favorables aux deux premières options en %	Autre en %
97	3

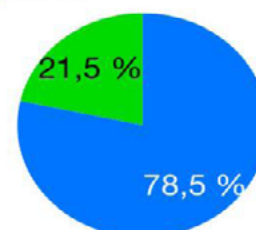
● Avis favorables aux deux premières options en %
● Autre en %



Le financement de l'éducation

Avis favorables aux deux premières options en %	Autre en %
78,5	21,5

● Avis favorables aux deux premières options en %
● Autre en %



Observations

1-Les propositions de réponses formulées par la CNO-EGE ont généralement suscité une forte adhésion.
2-Cependant, il convient de signaler que face à quelques thématiques, dont le **financement de l'éducation**, les participants ont été relativement nombreux à partager de nouvelles idées.

Source: Résultats des atelier

4.2. RECOMMANDATIONS

Cette section synthétise les recommandations clés issues des ateliers thématiques sur la fonction enseignante, l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, des écoutes des acteurs clés, des contributions écrites, des ateliers tenus dans les régions et dans le District de Bamako, des ambassades et missions consulats et, de l'atelier national des États généraux de l'Éducation. Ces recommandations sont divisées en deux catégories principales : i) les recommandations stratégiques qui visent à définir les orientations pour une refondation du système éducatif, ii) les recommandations opérationnelles qui concernent les actions immédiates pour améliorer l'efficacité du système éducatif (actions urgentes et actions prioritaires).

La mise en œuvre des recommandations est envisagée selon trois horizons temporels :

- ▶ - Court terme : actions immédiates pour des résultats rapides ;
- ▶ - Moyen terme : projets à développer sur une période intermédiaire pour consolider les acquis du court terme ;
- ▶ - Long terme : initiatives stratégiques pour une transformation profonde et durable du système éducatif.

4.2.1. Recommandations stratégiques

Les recommandations stratégiques ci-dessous, identifiées en court, moyen et long terme, offrent une vue d'ensemble des orientations clés élaborées pour guider les actions futures dans le domaine éducatif :

Tableau 13 : Recommandations stratégiques et leurs échéances

N°	Recommandations	Court terme (2 à 3 ans)	Moyen terme (Jusqu'à 5 ans)	Long terme (au-delà de 5 ans)
LA VISION GLOBALE DE L'ÉDUCATION AU MALI				
1	Former des Maliennes et des Maliens, patriotes et bâtisseurs d'une société démocratique, acteurs du développement, ancrés dans leur culture, maîtrisant les savoirs endogènes, participant aux progrès scientifiques, technologiques, à la création de nouvelles connaissances et à l'innovation contribuant activement au vivre-ensemble	X	X	X
2	Développer les capacités de toutes les Maliennes et de tous les Maliens à maîtriser les valeurs culturelles du pays et les acquis des progrès scientifiques et technologiques leur permettant de participer activement aux activités de développement économique, social, environnemental et culturel du pays, à la création de connaissances ainsi qu'à l'innovation et participant à la formation du citoyen patriote et responsable	X	X	X
3	Construire la personne humaine dans ses dimensions morale, civique, sociale, intellectuelle, etc.	X	X	X
4	Assurer une couverture territoriale du pays en infrastructures d'éducation formelle et/ou non formelle	X	X	X
5	Mettre à disposition des enseignants en qualité et en nombre suffisant	X	X	X
6	Orienter, prioritairement, les apprentissages à tous les niveaux vers les besoins de développement artisanal, industriel, technologique, agrosylvopastoral et minier	X	X	X
7	Orienter, prioritairement, les apprentissages, à tous les niveaux, vers les besoins de développement culturel, social, du cadre de vie et du changement climatique	X	X	X

N°	Recommandations	Court terme (2 à 3 ans)	Moyen terme (Jusqu'à à 5 ans)	Long terme (au-delà de 5 ans)
8	Doter toutes les langues officielles (nationales) d'instruments permettant de les utiliser efficacement dans l'éducation formelle	X	X	X
9	Former les enseignants à l'utilisation des langues officielles (nationales) comme médium d'enseignement	X	X	X
L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET SPÉCIALE				
10	Créer des centres publics de développement de la petite enfance en nombre suffisant		X	X
11	Doter toutes les communes de structures d'accueil de la petite enfance		X	X
12	Impliquer davantage l'État, les Collectivités territoriales, les communautés et les acteurs privés pour que tous les enfants maliens aient accès à une éducation préscolaire de qualité		X	X
13	Créer et équiper des structures publiques d'éducation spéciale dans tous les Cercles		X	X
14	Faire participer les parents, les communautés et les Collectivités territoriales dans la prise en charge des enfants	X		
15	Suivre régulièrement la mise en œuvre des programmes officiels, car chaque jardin d'enfants à un programme différent de celui de l'État	X		
16	Assurer au moins une année d'éducation préscolaire inclusive, de qualité, gratuite et obligatoire à tous les enfants en s'appuyant sur les 4 piliers de la Déclaration de Tachkent, conformément aux engagements pris à la Conférence mondiale sur l'éducation et la protection de la petite enfance		X	X
17	Améliorer les contenus des apprentissages de l'enseignement fondamental en vue de permettre aux apprenants de maîtriser l'écriture, la lecture et le calcul	X	X	
18	Préparer les élèves de l'Enseignement fondamental du Mali à aborder de façon efficace les études secondaires		X	X
L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL				
19	Améliorer les contenus des apprentissages de l'Enseignement fondamental en vue de permettre aux apprenants de maîtriser l'écriture, la lecture et le calcul	X	X	X
20	Préparer les élèves de l'Enseignement fondamental du Mali à aborder, de façon efficace, les études secondaires	X	X	X
L'ALPHABÉTISATION ET L'ÉDUCATION NON FORMELLE				
21	Développer le sous-secteur de l'Alphabétisation et de l'Education non formelle afin que tous les Maliens participent à l'essor du pays		X	X
22	Financer le sous- secteur de l'Education non formelle au même titre que l'Ecole formelle	X	X	
23	Axer les programmes d'apprentissage des Centres d'alphabétisation et d'Education non formelle sur besoins économiques des adultes (hommes et femmes)	X	X	

N°	Recommandations	Court terme (2 à 3 ans)	Moyen terme (Jusqu'à 5 ans)	Long terme (au-delà de 5 ans)
24	Insérer dans les programmes de formation en Alphabétisation et Education non formelle des modules de formation à la technologie et à l'apprentissage des métiers	X	X	
25	Permettre l'accès des structures de formation professionnelle aux sortants des centres d'alphabétisation et d'éducation non formelle	X	X	
26	Faire participer les communautés à la construction et au fonctionnement des Centres d'alphabétisation et d'Education non formelle	X	X	
27	Amener les Collectivités territoriales à inscrire dans leur plan de développement des actions visant à soutenir les Centres d'Alphabétisation et d'Education non- formelle	X	X	
28	Lutter efficacement contre l'analphabétisme de la population (3 ans à 5 ans)	X	X	
29	Développer, autour de chaque école/établissement, un vaste réseau de Centre de formation d'adultes pour une parfaite maîtrise écrite du médium d'enseignement par la communauté éducative, garantie d'un meilleur suivi parental des performances des apprenants	X	X	
L'ENSEIGNEMENT NORMAL				
30	Développer l'amour du métier chez les élèves-maîtres	X	X	X
31	Accélérer le processus de finalisation du document de politique enseignante	X		
32	Recruter les diplômés des écoles normales ou équivalents en fonction des besoins	X	X	
33	Veiller au respect des cahiers de charges dans le recrutement d'enseignants des écoles privées	X		
34	Voir les orientations données dans le PRODEC2, soutenues par le projet de réforme Bac+3 des IFM	X		
35	Valider la Politique nationale enseignante du Mali et son opérationnalisation (renforcer la gestion des enseignants basée sur les données probantes/SIGE)	X		
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL ET TECHNIQUE				
36	Doter chaque Cercle d'au moins un établissement d'enseignement secondaire général public		X	X
37	Permettre un partenariat public-privé pour la construction d'établissements d'enseignement secondaire général	X	X	
38	Doter chaque région d'au moins un établissement d'enseignement secondaire technique public		X	X
39	Permettre un partenariat public-privé pour la construction d'établissements d'enseignement secondaire technique	X	X	

N°	Recommandations	Court terme (2 à 3 ans)	Moyen terme (Jusqu'à à 5 ans)	Long terme (au-delà de 5 ans)
40	Développer des compétences en sciences (physique, chimie, sciences de la vie et de la terre), mathématiques et technologies (SMT), pour, au moins, la moitié des apprenants	X	X	X
41	Développer des compétences en SMT chez l'ensemble des apprenants	X	X	X
42	Développer des compétences générales, techniques et technologiques pour poursuivre les études dans l'Enseignement supérieur	X	X	X
43	Développer des compétences en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM)	X	X	X
44	Financer l'Enseignement secondaire général et technique prioritairement par l'État	X	X	X
45	Assurer le financement efficace de l'Enseignement secondaire général et technique par un développement du partenariat public-privé	X	X	X
46	Encourager la contribution de la Diaspora pour la construction des établissements publics secondaires dans les cercles	X	X	X
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PROFESSIONNEL ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE				
47	Doter chaque circonscription de Cercle d'au moins un établissement d'enseignement professionnel/formation professionnelle en tenant compte de la démographie et des besoins de l'économie locale	X	X	X
48	Permettre un partenariat public-privé pour la construction de structures de formation au niveau de l'Enseignement professionnel/Formation professionnelle	X	X	X
49	Aider les diplômés à s'insérer dans la vie professionnelle	X	X	X
50	Permettre, aux élèves de l'Enseignement secondaire professionnel et de la Formation professionnelle, l'accès à d'autres études	X	X	X
51	Financer, prioritairement, l'Enseignement secondaire professionnel et la Formation professionnelle par l'État/ Collectivités territoriales (CT)	X	X	X
52	Financer l'Enseignement secondaire professionnel et la Formation professionnelle par l'État, les entreprises, les PTF et les bénéficiaires	X	X	X
53	Mener des études (sectorielles) avant toute décision de révision et de développement des programmes de formation professionnelle	X	X	X
54	Impliquer les professionnels dans la formulation des programmes de formation et la certification des apprentissages	X	X	X

N°	Recommandations	Court terme (2 à 3 ans)	Moyen terme (Jusqu'à 5 ans)	Long terme (au-delà de 5 ans)
LES ÉCOLES PRIVÉES				
55	Faire jouer aux écoles privées un rôle complémentaire à celui des écoles publiques pour favoriser l'accès à l'éducation	X	X	X
56	Conditionner la création de l'école privée au respect strict de la politique de la carte scolaire et universitaire	X	X	X
57	Légiférer sur la fiscalité des écoles privées	X		
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE				
58	Développer l'innovation technologique au Mali	X	X	X
59	Faire contribuer, suffisamment, la Recherche scientifique au développement socio-économique du pays et l'adapter aux besoins de développement durable du pays	X	X	X
60	Orienter la recherche vers les besoins de développement économique, social et environnemental du Mali	X	X	X
61	Etablir une recherche de haute qualité, ouverte sur la coopération intra africaine et transcontinentale, au service du Mali	X	X	X
62	Mettre, dès 2025, en œuvre la recommandation des ANR, en dotant le secteur d'un budget correspondant au minimum à 1% du PIB		X	X
63	Développer des partenariats entre les secteurs public et privé	X	X	X
64	Mettre en place un mécanisme opérationnel de diffusion et d'information du public sur les résultats de la recherche	X	X	X
65	Etablir des bureaux de projets sponsorisés dans les établissements d'enseignement supérieur	X	X	X
LA FONCTION ENSEIGNANTE				
66	Doter le Mali d'enseignants qui exercent correctement leur métier et respectent le règlement de la profession	X	X	X
67	Doter le Mali d'enseignants qui participent à la gestion de leur espace scolaire et universitaire	X	X	X
68	Faire de l'enseignant un partenaire des parents dans l'éducation des apprenants	X	X	X
69	Faire de l'enseignant un acteur impliqué dans l'amélioration de la vie sociale, culturelle, économique et environnementale du pays	X	X	X
70	Assurer une formation de qualité aux enseignants	X	X	X
71	Mettre les enseignants et les chercheurs dans les conditions matérielles et financières propices à l'exécution de leur travail	X	X	X

N°	Recommandations	Court terme (2 à 3 ans)	Moyen terme (Jusqu'à 5 ans)	Long terme (au-delà de 5 ans)
72	Développer l'utilisation des formateurs venant de milieux professionnels	X	X	X
73	Rendre attrayante et incitative la fonction enseignante	X	X	X
74	Mettre en adéquation la formation des enseignants avec les besoins du marché	X	X	X
75	Récompenser et décorer les enseignants méritants	X	X	X
76	Créer une filière dans les IFM pour la formation des enseignants des médersas et des écoles franco-arabes	X	X	X
LE FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION				
77	Allouer un financement suffisant, bien géré et bien orienté au système éducatif	X	X	X
78	Assurer un financement public de l'Éducation à hauteur des besoins	X	X	X
79	Assurer un financement mixte : public-privé et externe	X	X	X
80	Dématérialiser les procédures et les processus de passation des marchés	X	X	X
81	Octroyer plus d'autonomie aux CFP/IFP en vue de générer des ressources propres	X	X	X
82	Inciter les O.N.G, les industriels à financer la recherche scientifique	X	X	X
83	Scinder en deux le Fonds compétitif pour la Recherche et l'Innovation technologique (FCRIT), soit : un Fonds compétitif pour la Recherche scientifique un Fonds compétitif pour l'Invention et l'Innovation industrielle	X	X	X
84	Accorder un accès des inventeurs au Fonds de Garantie du Secteur privé en vue de mener des études de faisabilité assorties de plans d'affaire pour leurs inventions ayant fait l'objet d'un dépôt de brevet ou l'ayant obtenu	X	X	X
LES ASPECTS INSTITUTIONNELS				
85	Redéfinir les séries de l'Enseignement secondaire de manière à permettre aux apprenants de poursuivre les formations universitaires en ayant plusieurs possibilités d'accès	X	X	X
86	Augmenter les heures consacrées aux matières scientifiques	X	X	X
87	Orienter les apprenants en fonction de leurs compétences et particularités	X	X	X
88	Tenir compte des priorités nationales en termes de formation de compétences	X	X	X
89	Instaurer, dans la formation de base des enfants, l'apprentissage dans différents corps de métiers	X	X	X

N°	Recommandations	Court terme (2 à 3 ans)	Moyen terme (Jusqu'à 5 ans)	Long terme (au-delà de 5 ans)
90	Mettre en œuvre une Politique du livre et du matériel didactique plus ambitieuse en dotant tous les établissements scolaires d'une bibliothèque et d'ordinateurs connectés à Internet	X	X	X
91	Instaurer l'assurance qualité dans tous les ordres et types d'enseignement au Mali	X	X	X
92	Relire la Loi d'orientation sur l'Éducation pour un alignement avec les nouvelles orientations et recommandations sur la refondation de l'Éducation	X	X	X
93	Créer les conditions afin que les AE soient autonomes dans la gestion des orientations des élèves réguliers admis au DEF	X	X	X
94	Redynamiser le sport scolaire et universitaire	X	X	X
LES ÉCOLES COMMUNAUTAIRES				
95	Recruter les enseignants des écoles communautaires ayant des diplômes et des références académiques requis à la fonction publique des Collectivités territoriales	X	X	X
LES ÉCOLES CORANIQUES, MÉDERSAS ET FRANCO-ARABES				
96	Amener les médersas et écoles franco-arabes à appliquer les programmes officiels du Ministère de l'Éducation nationale	X	X	X
97	Professionaliser les apprentissages dans les médersas et écoles franco-arabes	X	X	X
LES POLITIQUES LINGUISTIQUES ET CULTURELLES				
98	Introduire les Langues officielles dans l'enseignement à tous les niveaux	X	X	X
99	Promouvoir la recherche, l'invention et l'innovation dans les Langues officielles	X	X	X
100	Intégrer les valeurs et mémoires maliennes dans les programmes d'enseignement et d'éducation	X	X	X
101	Enseigner le patrimoine culturel national dans tous les ordres d'enseignement	X	X	X
L'AMÉLIORATION ET LA MODERNISATION DES PROGRAMMES ÉDUCATIFS				
102	Restructurer les matières et concevoir une didactique adaptée	X	X	X
103	Intégrer les TIC et digitaliser l'enseignement	X	X	X
104	Réviser et adapter les curricula aux réalités sociales, culturelles, économiques et environnementales (fondamental II, secondaire, etc.)	X	X	X

N°	Recommandations	Court terme (2 à 3 ans)	Moyen terme (Jusqu'à à 5 ans)	Long terme (au-delà de 5 ans)
LE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ÉDUCATIVES				
105	Créer et équiper les laboratoires de recherche dans les institutions de recherche	X	X	X
106	Créer et ouvrir des lycées techniques et des filières agrosylvopastorales	X	X	X
L'ACCESSIBILITE ET L'INCLUSION DANS L'ÉDUCATION				
107	Utiliser la langue des signes et prévoir son utilisation dans les services publics	X	X	X
108	Prévoir, dans le budget de l'Éducation, la création d'établissements secondaires et/ou professionnels spécialisés pour les enfants déficients auditifs, visuels et psychomoteurs	X	X	X
109	Intégrer, dans les différents curricula, la langue des signes en assurant sa promotion dans les services publics	X	X	X
110	Adapter les livrets et manuels éducatifs et les documents officiels en braille	X	X	X
LA GOUVERNANCE ET L'ADMINISTRATION DE L'ÉDUCATION				
111	Relire la loi relative aux écoles privées pour moraliser la création, l'ouverture et la gestion des écoles privées à travers l'instauration de mesures spéciales.	X	X	X
112	Supprimer l'AEEM au niveau de l'Enseignement secondaire et recadrer ses actions au niveau de l'Enseignement supérieur	X		
LE FINANCEMENT, LE SOUTIEN A L'INNOVATION ET A LA SECURITÉ				
113	Instituer un fonds pour les inventions et innovations scientifiques	X	X	X
114	Sécuriser les espaces scolaires et universitaires	X	X	X
115	Instaurer le tronc commun au lycée, de la 10 ^{ème} à la Terminale, en vue de doter tous les bacheliers maliens d'une culture générale solide et de leur offrir plus d'opportunités d'accès à l'Enseignement supérieur. Toutefois, une différenciation fondée sur les aptitudes (qui seront renforcées en Terminale) sera opérée, au deuxième ou troisième trimestre de la Terminale; pour faciliter le choix des filières parmi les offres de formation de l'Enseignement supérieur	X	X	X
116	Développer les filières agrosylvopastorales dans l'Enseignement secondaire	X	X	X
117	Prendre en compte l'agrosylvopastoral dans les programmes de l'Enseignement fondamental	X	X	X
118	Développer les filières en lien avec l'agriculture, l'élevage, la pêche, etc., dans les IFM et à l'Enseignement supérieur	X	X	X

N°	Recommandations	Court terme (2 à 3 ans)	Moyen terme (Jusqu'à 5 ans)	Long terme (au-delà de 5 ans)
119	Intégrer les TIC dans les programmes de formation des IFM	X	X	X
120	Augmenter le nombre d'IFM ayant la filière pour la formation des enseignants des médersas, des écoles franco-arabes et des écoles coraniques	X	X	X
121	Ouvrir et rendre opérationnelle la filière de formation et de perfectionnement des enseignants des IFM et des administrateurs scolaires (directeurs d'écoles, conseillers pédagogiques, directeurs de centres d'animation pédagogique) à l'École normale supérieure	X	X	X
122	Créer un musée national des sciences et des technologies		X	X
123	Impliquer le secteur productif dans la recherche scientifique	X	X	X
124	Mettre en place une passerelle entre les ordres et types d'enseignement et la formation professionnelle	X	X	X
L'INCLUSION SOCIALE ET LA RESPONSABILITÉ COMMUNAUTAIRE				
125	Prendre en charge les innovations pédagogiques portées par la société civile et validées en amont par le MEN	X	X	X
126	Doter les bibliothèques de toutes les écoles d'un fonds documentaire conséquent	X	X	X
127	Équiper les laboratoires des lycées et IFM	X	X	X
128	Rehausser les primes de zone afin de retenir les enseignant(e)s/agent(s) dans les régions présentant des conditions difficiles	X	X	X
129	Déconcentrer le concours d'entrée à l'École Normale Supérieure	X	X	X
130	Accorder la création et l'ouverture des écoles privées aux seuls professionnels de l'éducation	X	X	X
131	Appliquer, scrupuleusement, les textes de création, d'ouverture, de gestion, de suivi et de contrôle des différents ordres d'enseignement	X	X	X
132	Faire élaborer la carte scolaire par les différentes Collectivités territoriales avec l'appui des services techniques déconcentrés	X	X	X
133	Ouvrir des universités dans les régions non encore dotées		X	X
134	Créer des centres d'écoute orientation pour aider les élèves en difficulté au niveau de tous les ordres d'enseignement	X	X	X
135	Adopter des mesures incitatives pour amener les élèves vers les filières scientifiques	X	X	X
136	Accélérer le processus d'intégration des écoles coraniques dans le système éducatif du pays en les dotant d'un curriculum officiel, en leur octroyant une subvention et en les rattachant au Ministère de l'Éducation	X	X	X
137	Créer l'agence de gestion des écoles coraniques	X	X	X

N°	Recommandations	Court terme (2 à 3 ans)	Moyen terme (Jusqu'à 5 ans)	Long terme (au-delà de 5 ans)
138	Elaborer une convention collective pour les enseignants évoluant dans le secteur privé pour leur éviter la précarité ;	X	X	X
139	Dépolitiser l'école à tous les niveaux	X	X	X
140	Instaurer et renforcer l'autorité scolaire	X	X	X
141	Rehausser le coefficient de l'ECM en l'intégrant comme épreuve écrite à l'examen du Baccalauréat	X	X	X
142	Remettre la gestion du personnel enseignant des niveaux préscolaire, fondamental et secondaire au Ministère de l'Éducation nationale.	X	X	X
LES REFORMES STRUCTURELLES ET LEGISLATIVES				
143	Elaborer et adopter une loi de programmation de l'Éducation	X	X	X
144	Veiller au respect des textes qui régissent le fonctionnement des CGS	X	X	X
145	Elaborer et valider le curriculum de l'Enseignement normal, conformément aux prescriptions du PRODEC 2	X	X	X
146	Diligenter l'ouverture et l'opérationnalisation de toutes les universités publiques créées	X	X	X
147	Redynamiser les APE	X	X	X
148	Relire le plan de carrière actuel des enseignants pour qu'ils puissent s'épanouir dans leur corps	X	X	X
149	Améliorer les conditions de travail des enseignants-chercheurs et chercheurs pour éviter la fuite des cerveaux	X	X	X
150	Instituer l'ordre du mérite national dans l'Éducation à tous les niveaux	X	X	X
151	Impliquer davantage la communauté dans la gestion de l'école, notamment les parents d'élèves	X	X	X
152	Respecter, strictement, les procédures de gestion des ressources humaines de l'Éducation, notamment la gestion des mutations des enseignants	X	X	X
153	Relire l'arrêté n°2017-3458/MATDRE-SG du 17 Octobre 2017 portant modification de l'arrêté n°2011-3282/MATCL-SG de 11/08/2011 déterminant les conditions et les modalités de mobilité et de mise en congé de formation des enseignants des Collectivités territoriales	X	X	X
154	Améliorer et renforcer le système d'évaluation pour plus d'efficacité et d'efficience	X	X	X

N°	Recommandations	Court terme (2 à 3 ans)	Moyen terme (Jusqu'à à 5 ans)	Long terme (au-delà de 5 ans)
155	Créer et ouvrir des lycées techniques dans toutes les régions non dotées	X	X	X
156	Rénover et équiper toutes les AE et CAP en les dotant de moyens logistiques et humains conséquents et adaptés	X	X	X
157	Soumettre la loi 87/048 relative à la grève au Mali à une relecture pour l'adapter au contexte actuel	X	X	X
158	Exiger, des promoteurs d'écoles privées, le versement d'un salaire équivalent au moins au salaire minimum inter catégoriel garanti (SMIG) à leurs enseignants	X	X	X
159	Mettre en place une commission de suivi de la mise en œuvre des recommandations des EGE.	X	X	X
160	Reconsidérer la mission, la structure et le fonctionnement de l'école, sous l'emprise de la société numérique, avec la digitalisation des processus, et bien évidemment l'avènement de l'intelligence artificielle (IA)	X	X	X
161	Professionnaliser l'enseignement dès l'école fondamentale afin de mieux orienter l'apprenant /style Fanga School	X	X	X
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PROFESSIONNEL ET FORMATION PROFESSIONNELLE				
162	Instituer une session de rattrapage pour les candidats qui échouent au CAP, BT et Bac	X	X	X
163	Renforcer l'opérationnalisation des cellules de suivi de l'insertion socio-professionnelle des sortants	X	X	X
164	Mettre en place des cellules d'orientation des apprenants et former les conseillers à l'orientation	X	X	X
165	Créer des passerelles entre les cycles de formation professionnelle et valoriser les acquis de l'expérience (VAE)	X	X	X
166	Inciter les élèves, et, particulièrement, les filles, à aller vers la formation professionnelle	X	X	X
167	Soutenir la promotion de l'auto emploi, de « l'entrepreneuriat »	X	X	X
168	Promouvoir les filières des Mines, Energie, BTP, Energétique, Agriculture, TIC et IA	X	X	X
169	Actualiser, périodiquement, les programmes d'enseignement de l'EP/FP pour tenir compte des métiers du futur	X	X	X
LES ÉCOLES PRIVÉES				
170	Exiger, des écoles privées, le recrutement d'enseignants qualifiés, en alignant les salaires et les modes d'avancement sur les normes de la fonction publique	X	X	X
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR				
171	Investir dans la modernisation des infrastructures de recherche	X	X	X
172	Prévoir des espaces universitaires dans les stratégies d'aménagement du territoire	X	X	X

N°	Recommandations	Court terme (2 à 3 ans)	Moyen terme (Jusqu'à à 5 ans)	Long terme (au-delà de 5 ans)
173	Impliquer, activement, les enseignants-chercheurs dans la formulation des politiques éducatives	X	X	X
174	Codifier la prime de recherche pour les enseignants-chercheurs	X	X	X
175	Assurer la formation initiale et continue des enseignants-chercheurs à la pédagogie universitaire et en didactique.	X	X	X
176	Doter les programmes de recherche d'un financement conséquent	X	X	X
177	Assurer la prise en charge de voyages d'étude et/ou d'année sabbatique, formations de perfectionnement pour les enseignants-chercheurs.	X	X	X
178	Appuyer l'IPU à mettre en œuvre des programmes de formation des formateurs axés sur les nouvelles tendances pédagogiques et les technologies éducatives	X	X	X
179	Opérationnaliser le Certificat d'Aptitude professionnelle en Pédagogie universitaire et en Didactique (CaPuDi) de l'IPU pour répondre aux exigences de professionnalisation de l'Enseignement supérieur	X	X	X
180	Faire adopter le décret portant statut de professeurs associés au niveau de l'Enseignement supérieur	X	X	X
181	Promouvoir l'enseignement des sciences dans l'Enseignement supérieur	X	X	X
182	Planifier et orienter les bourses vers les domaines des sciences (Mines, Énergie, Énergétique, Agriculture, TIC et IA)	X	X	X
183	Séparer le statut des enseignants-chercheurs de celui des chercheurs à travers l'adoption de deux textes	X		
184	Lier la hiérarchisation de l'enseignant-chercheur à l'exercice effective de la fonction et à son appartenance à une IES	X	X	X
185	Lier la hiérarchisation du chercheur à l'exercice effective de la fonction et à son appartenance à une institution de recherche	X	X	X
186	Mettre en place un mécanisme permanent de dialogue de gestion du budget alloué à l'Enseignement supérieur	X	X	X
187	Accorder, systématiquement, la fongibilité des lignes de crédits dans l'exécution des budgets des IES	X		
188	Intégrer des technologies éducatives innovantes pour faciliter l'évaluation et le suivi, permettant une collecte de données plus précise et une analyse efficace des performances pédagogiques	X	X	X
189	Instaurer la hiérarchisation des enseignants permanents des institutions d'enseignement supérieur privés au même titre que ceux du public	X		
190	Développer et mettre en œuvre des plans de maintenance des équipements dans les IES publiques	X	X	X
191	Renforcer les capacités de suivi-contrôle de l'AMAQ-SUP	X	X	X
192	Octroyer des lignes budgétaires à l'AMAQ-SUP en fonction des besoins de fonctionnement de la structure	X	X	X

N°	Recommandations	Court terme (2 à 3 ans)	Moyen terme (Jusqu'à 5 ans)	Long terme (au-delà de 5 ans)
193	Mettre fin à la procédure d'élection pour la nomination des Doyens, directeurs d'instituts universitaire et chefs de DER, optant plutôt pour une nomination par le Ministre, le Recteur, le Directeur général afin de maintenir le respect de la hiérarchie dans les universités	X	X	X
194	Construire et entretenir des infrastructures pédagogiques adéquates, conformément aux besoins	X	X	X
195	Mettre en place des systèmes d'audit interne	X	X	X
196	Adopter le système de Dépôts A Termes (DAT) pour financer la recherche	X	X	X
197	Instituer un conseil scientifique de la recherche au niveau du Gouvernement	X	X	X
198	Instituer la propriété intellectuelle dans les Institutions d'enseignement supérieur et de recherche scientifique (IESRS) et la protection des inventions et innovations	X	X	X
199	Faire respecter la réglementation relative à l'Enseignement privé en matière de recrutement d'enseignants permanents	X	X	X
200	Restructurer la CPS sectorielle de l'éducation pour obtenir des données statistiques fiables, facilitant ainsi une planification ordonnée des besoins éducatifs	X	X	X
201	Créer un corps d'administrateurs scolaires et universitaires, offrant des formations pour assurer une gestion efficace des établissements éducatifs	X	X	X
202	Mettre à disposition des établissements privés des manuels de procédures fiscales pour assurer leur conformité	X	X	X
203	Encourager le développement de la recherche au niveau des établissements privés d'enseignement supérieur avec la participation effective des enseignants permanents	X	X	X
204	Entreprendre une relecture des textes pour accroître l'autonomie financière des Institutions d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (IESRS), en excluant les ressources propres du compte unique du Trésor	X	X	X
205	Restructurer les universités publiques thématiques actuelles par la relecture des textes, en modifiant leurs appellations et en rationalisant leur fonctionnement	X	X	X
206	Créer de nouvelles facultés de médecine, de pharmacie et d'odontostomatologie	X	X	X
207	Renforcer les pouvoirs des Recteurs et des Directeurs généraux en les érigeant en présidents d'université et d'Institut, leur conférant le pouvoir de prendre des arrêtés pour une gestion plus efficace	X	X	X
208	Faire signer un engagement décennal par les nouvelles recrues dans l'Enseignement supérieur	X	X	X
209	Créer les conditions d'une évolution pédagogique de l'enseignement des langues nationales à l'Université	X	X	X
210	Refonder le système éducatif en réintégrant le corps des inspecteurs dans tous les ordres d'enseignement	X	X	X

N°	Recommandations	Court terme (2 à 3 ans)	Moyen terme (Jusqu'à 5 ans)	Long terme (au-delà de 5 ans)
211	Créer une base de données publique avec toutes les productions scientifiques	X	X	X
212	Développer des centres/laboratoires de recherche	X	X	X
213	Créer de nouvelles filières dans l'Enseignement supérieur pour former des techniciens supérieurs et ingénieurs dans les filières de pointe	X	X	X
214	Bâtir un Enseignement supérieur qui répond aux besoins économiques et sociaux du pays	X	X	X
215	Relire le cadre législatif et réglementaire pour plus d'autonomie et de responsabilité des universités au Mali	X	X	X
216	Augmenter, substantiellement, le nombre d'étudiants et d'enseignants dans les filières des Sciences exactes, biologiques, expérimentales et techniques.	X	X	X
217	Bâtir un Enseignement supérieur apte à fournir les ressources humaines capables de satisfaire les besoins de développement socio-économique du pays	X	X	X
218	Mettre le numérique au premier plan dans l'organisation de la formation, la recherche et la gouvernance des établissements	X	X	X
219	Renforcer le dispositif existant en créant de nouvelles institutions d'enseignement supérieur, généralistes ou spécialisées, par région	X	X	X
LES ÉCOLES FERMÉES				
220	Appliquer les orientations inscrites dans le PRODEC 2 (Composante 5 : résilience) qui est en cours de développement	X	X	X
221	Prendre des dispositions urgentes pour l'ouverture de toutes les écoles fermées	X	X	X

Source : Résultats des ateliers

4.2.2. Recommandations opérationnelles

Les recommandations opérationnelles, détaillées dans le tableau 14, ci-dessous, fournissent des directives pratiques et spécifiques destinées à éclairer la mise en œuvre des actions identifiées lors des États généraux de l'Éducation :

Tableau 14 : Recommandations opérationnelles et leurs échéances

N°	Recommandations opérationnelles	Court terme (2 à 3 ans)	Moyen terme (jusqu'à 5 ans)	Long terme (au-delà de 5 ans)
1	Diligenter le processus de négociation relative à la convention entre l'État et les médersas	X		
2	Former les enseignants à tous les niveaux du système éducatif dans la prise en charge des élèves et étudiants vivant avec handicap	X	X	X
3	Créer des infrastructures adaptées pour l'accueil des enfants vivant avec handicap	X	X	X
4	Former les enseignants dans la prise en charge des enfants dans les structures d'éducation spéciale	X	X	X
5	Mettre les enfants dans les meilleures conditions d'apprentissage	X	X	X
6	Assurer une large couverture du territoire national en écoles fondamentales	X	X	X
7	Doter chaque école fondamentale en enseignants de qualité et en nombre suffisant	X	X	X
8	Récompenser les filles en situation de réussite scolaire	X	X	X
9	Sensibiliser et accompagner les communautés dans le cadre de l'accès, du suivi et du maintien des filles à l'école	X	X	X
10	Participer au suivi scolaire des enfants	X	X	X
11	Mettre à la disposition des écoles normales des formateurs qualifiés en nombre suffisant maîtrisant l'outil informatique	X	X	X
12	Doter les établissements scolaires et universitaires en matériels didactiques adéquats et en quantité suffisante	X	X	X
13	Améliorer les conditions d'accueil et d'apprentissage dans les écoles normales	X	X	X
14	Assurer un meilleur suivi-évaluation des projets de formation professionnelle	X	X	X
15	Renforcer le suivi des écoles privées par les organes chargés du contrôle de qualité	X	X	X
16	Instaurer des cadres de concertation périodiques et fonctionnels entre les sous-secteurs de l'Éducation	X	X	X
17	Prévenir les grèves fréquentes dans le secteur de l'Éducation	X	X	X
18	Instaurer un dialogue permanent et transparent avec les syndicats sur tous les sujets concernant la gouvernance de l'école	X	X	X
19	Appliquer des textes et règlements en matière de grève	X	X	X
20	Prévenir les causes de la violence dans l'espace scolaire et universitaire	X	X	X

N°	Recommandations opérationnelles	Court terme (2 à 3 ans)	Moyen terme (jusqu'à 5 ans)	Long terme (au-delà de 5 ans)
21	Sanctionner tout acte de violence dans l'espace scolaire et universitaire	X	X	X
22	Sécuriser les localités où les écoles sont fermées	X	X	X
23	Organiser des rencontres entre les communautés et les responsables des structures éducatives	X	X	X
24	Sensibiliser les parents/les familles/les communautés sur les bénéfices de la scolarisation des filles	X	X	X
25	Assurer le soutien de l'État aux écoles communautaires	X	X	X
26	Assurer la formation continue des enseignants des écoles communautaires	X	X	X
27	Rendre l'éducation inclusive, en adaptant, réellement, les infrastructures et équipements scolaires et universitaires aux conditions des handicapés	X	X	X
28	Mettre en place des bibliothèques sonores et adapter les supports éducatifs aux enfants handicapés visuels (braille)	X	X	X
29	Allouer des ressources pour la formation des enseignants des médersas et d'autres écoles spécialisées	X	X	X
30	Confier les classes du premier cycle de l'Enseignement fondamental aux enseignants les plus expérimentés	X	X	X
31	Impliquer, de façon accrue, la communauté dans la gestion de l'école	X	X	X
32	Créer des centres d'écoute et d'orientation pour aider les élèves en difficulté	X	X	X
33	Imposer l'usage, et le port de la tenue scolaire confectionnée à partir de textiles produits localement, au Mali, dans toutes les écoles primaires et secondaires publiques et privées du pays, afin de garantir une accessibilité universelle à cette tenue	X	X	X
34	Créer et promouvoir des cantines scolaires, y compris pour les structures d'Education spéciale, sur toute l'étendue du territoire national	X	X	X
35	Assurer la formation continue des enseignants	X	X	X
36	Évaluer l'Approche par compétences (APC) et le système Licence-Master-Doctorat (LMD)	X	X	X
37	Développer les méthodes alternatives de formation professionnelle, y compris les Unités mobiles de formation (UMF) et les chantiers écoles	X	X	X
38	Réhabiliter les infrastructures éducatives endommagées	X	X	X
39	Augmenter les capacités d'accueil des structures d'enseignement supérieur	X	X	X
40	Mener une étude d'évaluation approfondie des besoins de formation et identifier les secteurs utilisant les diplômés avant toute ouverture de formation	X	X	X
41	Mettre en place un mécanisme de suivi des diplômés	X	X	X
42	Mettre en place un mécanisme de suivi et d'accompagnement des étudiants en difficulté	X	X	X

N°	Recommandations opérationnelles	Court terme (2 à 3 ans)	Moyen terme (jusqu'à 5 ans)	Long terme (au-delà de 5 ans)
43	Promouvoir la production des savoirs locaux des auteurs maliens et africains à travers une recherche endogène en collaboration avec les communautés	X	X	X
44	Règlementer l'utilisation des enseignants de l'État par les écoles privées	X	X	X
45	Mettre en place des mécanismes pour renforcer le contrôle des établissements privés afin d'assurer leur conformité aux normes éducatives	X	X	X
46	Instaurer une collaboration étroite entre les Ministères en charge de l'Éducation, de la Culture et de l'Environnement pour une approche holistique	X	X	X
47	Redynamiser la collaboration entre l'Enseignement secondaire général, technique et professionnel, et l'Enseignement supérieur, en particulier assurer l'orientation des élèves de lycées dans les séries sciences exactes, biologiques et expérimentales	X	X	X
48	Former les acteurs de la communauté éducative à la prise en compte du genre	X	X	X
49	S'inspirer des acquis des projets financés par les PTF dans la mobilisation des parents pour la réussite scolaire des enfants	X	X	X
50	Développer et mettre en œuvre des plans de maintenance des équipements et matériels didactiques (ETP/FP)	X	X	X
51	Opérationnaliser les services d'orientation scolaire au niveau des CAP et créer et opérationnaliser ces services aux autres niveaux d'enseignement	X	X	X
52	Adopter et mettre en œuvre des stratégies de communication dans le programme de refondation du système éducatif	X	X	X
53	Dissocier le financement de la Formation professionnelle (Pool financier) des services techniques de la Formation professionnelle (Pool technique)	X	X	X
54	Renforcer l'appui des Collectivités territoriales aux initiatives qui soutiennent l'accès et le maintien des filles à l'école	X	X	X
55	Rouvrir toutes les écoles fermées dans toutes les régions	X	X	X
56	Promouvoir l'implantation et le développement des écoles mobiles dans les régions concernées	X	X	X
57	Prévoir des bus scolaires pour le déplacement des enfants vivant avec handicap	X	X	X
58	Apurer tous les arriérés dus aux enseignants - heures supplémentaires, émoluments des vacataires au niveau des lycées, des IFP, des IFM et des EFP	X	X	X
59	Approvisionner les écoles en eau et en électricité en privilégiant l'énergie solaire et assurer l'hygiène et l'assainissement	X	X	X

Source : Résultats des ateliers

5. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA REFONDATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF DU MALI



Les orientations stratégiques, présentées dans ce chapitre V, précisent les finalités poursuivies par la refondation du système éducatif du Mali ainsi que les priorités majeures, les directives et les moyens qui permettront d'atteindre ces finalités.

5.1. THEORIE DU CHANGEMENT

La refondation du système éducatif malien, demandée à travers les diverses concertations, se situe dans une dynamique de transformation en profondeur de son état actuel. En effet, les Maliens ont exprimé, avec force, leur volonté et leur engagement à s'investir dans un système nouveau d'éducation qui réponde mieux aux besoins d'épanouissement de l'individu, de sa famille, de sa communauté et aux besoins du développement social, culturel, économique et environnemental du pays tout entier. Compte tenu des défis actuels et des enjeux géostratégiques du Mali, les populations ont demandé un système éducatif qui contribue fortement à l'émergence du pays sur la scène internationale à travers les productions matérielles et la production de connaissances, le développement des savoirs endogènes, la maîtrise des valeurs culturelles, la consolidation de l'unité nationale et la promotion de la culture de la paix, du vivre-ensemble. Enfin, les Maliens demandent au système éducatif nouveau de former un nouvel homme, utile à lui-même, à sa famille, à sa communauté et à son pays.

La théorie du changement, en la matière, consiste en un discours qui explique les nouvelles finalités assignées au système éducatif, les moyens pour y arriver et les liens systémiques entre moyens et finalités. Les Maliens ont déterminé les finalités à assigner au système éducatif nouveau à travers, d'abord, une nouvelle vision de l'homme à former, ensuite, une mission à remplir et des objectifs précis à atteindre. La vision du Malien nouveau, la mission à réaliser par le système éducatif, les objectifs à atteindre sont soutenus par neuf (9) piliers principaux dialectiquement liés. L'exploitation optimale de ces neuf piliers dépend fortement des conditions et principes à respecter et qui sont clairement énoncés. Ces neuf piliers sont les suivants :

- ▶ **Pilier 1** : Éducation du citoyen aux valeurs culturelles et aux savoirs endogènes ;
- ▶ **Pilier 2** : Éducation inclusive sur toute l'étendue du territoire national ;
- ▶ **Pilier 3** : Professionnalisation des formations à tous les niveaux du système éducatif et dans toutes les formes d'éducation ;
- ▶ **Pilier 4** : Promotion des Langues officielles dans tout le système éducatif ;
- ▶ **Pilier 5** : Développement de curricula centrés sur les valeurs et savoirs endogènes, les Langues officielles, les Sciences et technologies à tous les niveaux du système ;
- ▶ **Pilier 6** : Formation et gestion des enseignants et des formateurs ;
- ▶ **Pilier 7** : Recherche scientifique au service du développement social, économique, artistique, culturel et environnemental ;
- ▶ **Pilier 8** : Schéma institutionnel systémique ;
- ▶ **Pilier 9** : Financement souverain.

A travers l'exécution correcte des actions de ces neuf piliers, il s'agira non seulement de former aux valeurs et savoirs endogènes mais aussi d'installer une Ecole nouvelle. Désormais, il ne s'agira plus de promouvoir une nouvelle école avec de nouvelles classes tout en maintenant les mêmes contenus extravertis et en porte-à-faux avec les besoins, les enjeux et les défis du pays, mais une Ecole nouvelle avec de nouveaux contenus, de nouvelles figures d'enseignants et d'apprenants gérés au travers d'une gouvernance vertueuse, elle-même adossée à la fois sur un soutien politique permanent et ferme et, un financement souverain.

Il s'agit d'abord, de changement de mentalité et d'attitudes des acteurs de l'éducation, ensuite, de changement des contenus des programmes d'éducation et de formation et de l'organisation de la formation des éducateurs et formateurs, de la qualité des éducateurs et formateurs, de leur recrutement, leur mobilité, leur contrôle, leur gestion et leur plan de carrière. Il est question enfin de l'attitude des apprenants vis-à-vis des apprentissages, de la gouvernance du système et de son financement pérenne.

5.2. VISION DE LA REFONDATION DU SYSTEME EDUCATIF DU MALI

La refondation du système éducatif malien vise à former, d'ici à 2038, un citoyen de type nouveau, patriote et bâtisseur d'une société démocratique, acteur du développement économique, social, environnemental du pays, ancré dans sa culture, maîtrisant les savoirs endogènes, participant aux progrès scientifiques et technologiques et contribuant activement à la culture de la paix et au vivre-ensemble.

5.2.1. Mission

La mission de la refondation du système éducatif malien est de former le citoyen malien à acquérir, à travers des actions organisées, les connaissances et les compétences permettant l'autonomie, l'intégration sociale, la production de savoirs pour un Mali émergent et ouvert sur le monde, d'ici à 15 ans (2038).

5.2.2. Objectif général

L'objectif général du système éducatif est de doter le citoyen malien, à travers des actions organisées, des habiletés morales, physiques et intellectuelles lui permettant de contribuer efficacement au développement social, économique, culturel et environnemental du pays, d'ici à 15 ans (2038).

5.2.3. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de la refondation du système éducatif malien, d'ici à 2063, sont les suivants :

- ▶ assurer, à travers diverses opérations de formation, l'éducation de tous les apprenants des différentes structures éducatives du pays aux valeurs culturelles et aux savoirs endogènes ;
- ▶ assurer l'inclusivité dans les actions éducatives de l'ensemble des structures d'éducation formelle et non formelle, sur toute l'étendue du territoire national ;
- ▶ professionnaliser, de manière harmonieuse, les formations à tous les niveaux du système éducatif et dans toutes les formes d'éducation ;
- ▶ systématiser, tout en mettant à disposition le matériel pédagogique adéquat, l'utilisation des langues officielles dans tout le système éducatif ;
- ▶ développer, de manière participative avec les acteurs concernés, les curricula, en mettant l'accent sur les valeurs et savoirs endogènes, les sciences et technologies à tous les niveaux du système ;
- ▶ améliorer la formation et la gestion des enseignants sur tout le territoire national, à travers une planification stratégique rigoureuse ;
- ▶ renforcer la contribution de la recherche scientifique et de l'innovation technologique au développement des filières économiques porteuses et à l'amélioration des conditions de vie des populations, à travers la valorisation des résultats de la recherche ;
- ▶ organiser le schéma institutionnel du secteur de l'Éducation, selon une optique systémique ;
- ▶ mettre en place un système de financement souverain, efficace et pérenne de l'Éducation.

5.3. CONDITIONS A REUNIR POUR LA REFONDATION DU SYRTEME EDUCATIF DU MALI

Bien que la volonté politique soit exprimée pour refonder le système éducatif malien à travers l'organisation des États généraux de l'Éducation, elle doit demeurer constante et se manifester tout au long du processus.

Le système refondé devra s'appuyer :

- ▶ sur une bonne communication autour des options retenues ;
- ▶ sur l'adhésion des enseignants, des formateurs et des populations aux actions de la refondation ;
- ▶ sur une gouvernance vertueuse ;

- ▶ sur un personnel d'encadrement (formateurs, chercheurs, personnels technique et administratif) de qualité, motivé, en nombre suffisant et bien géré ;
- ▶ sur des établissements de formation bien répartis sur toute l'étendue du territoire national et dotés en infrastructures et équipements adéquats ;
- ▶ sur l'éducation aux valeurs ;
- ▶ sur une plus grande accessibilité à la science et à la technologie ;
- ▶ sur la recherche scientifique, l'innovation et la créativité ;
- ▶ sur un bon suivi de la refondation opérée ;
- ▶ sur un financement souverain.

5.4. PRINCIPES A OBSERVER

La refondation du système éducatif malien se fera sur la base des principes suivants :

1. l'ancrage de l'apprenant dans les valeurs culturelles, les savoirs endogènes et le patrimoine de l'humanité ;
2. la réduction des inégalités territoriales dans la répartition des établissements de formation des enseignants et des formateurs ;
3. l'inclusivité sociale et la prise en compte du genre ;
4. l'harmonie entre le travail manuel, l'entrepreneuriat et les connaissances théoriques ;
5. le développement social, culturel, industriel, agrosylvopastoral et minier ;
6. la citoyenneté, la démocratie, la paix et les droits humains ;
7. l'esprit critique, la science, la créativité et l'innovation technologique ;
8. une recherche scientifique orientée sur les besoins de développement du pays ;
9. l'assurance qualité à tous les niveaux ;
10. la primauté de l'école publique sur l'école privée ;
11. une gouvernance basée sur la responsabilité et la redevabilité à tous les niveaux ;
12. la résilience du système face aux contingences.

5.5. PRINCIPALES MENACES OU FACTEURS DE RISQUES POUR LA REFONDATION DU SYSTEME EDUCATIF

Les principales menaces ou facteurs de risques pouvant compromettre la réussite de la refondation sont :

- ▶ le faible portage politique des actions de la refondation ;
- ▶ l'insécurité ;
- ▶ l'instabilité politique et institutionnelle ;
- ▶ un climat social non apaisé ;
- ▶ la faible mobilisation des populations, de l'intelligentsia nationale et de la Diaspora ;
- ▶ la faible adhésion des acteurs.

Dans tous les cas, la refondation devra résister à toutes les vicissitudes de la vie nationale.

5.6. PRINCIPAUX ACTEURS DE LA REFONDATION DU SYSTEME EDUCATIF

Les principaux acteurs de la refondation du système éducatif sont :

- ▶ les décideurs politiques ;
- ▶ les responsables administratifs des établissements de formation ;
- ▶ les légitimités et les autorités traditionnelles ;
- ▶ les organisations de la société civile ;
- ▶ les enseignants et les formateurs ;
- ▶ les chercheurs ;
- ▶ les syndicats ;
- ▶ la Diaspora malienne ;
- ▶ les personnels d'appui ;
- ▶ les apprenants ;
- ▶ les associations de parents d'élèves ;
- ▶ les opérateurs économiques ;
- ▶ les partenaires techniques et financiers.

Tous ces acteurs devront être mobilisés pour jouer leurs rôles respectifs et assurer les conditions de la réussite de la noble et exaltante mission de refondation du système éducatif malien.

6. PILIERS DE LA REFONDATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF DU MALI



L'examen des recommandations issues des écoutes, des contributions écrites, des ateliers thématiques, des ateliers régionaux des Etats généraux et du District de Bamako, des ambassades et consulats, et celles émanant de l'atelier national, montre, à suffisance, une demande forte quant à la refondation du système éducatif malien. Cette refondation du système se fonde sur une Education inclusive qui s'appuie sur nos valeurs culturelles et savoirs endogènes, et sur nos langues nationales comme médium d'enseignement et qui dispose d'enseignants et formateurs bien formés et bien gérés, met en œuvre des curricula adaptés à nos besoins tout en accordant une place de choix à la professionnalisation des formations, à l'enseignement des sciences et technologies. Cette refondation met la recherche et les innovations techniques et technologiques au service du développement. Elle est organisée selon un schéma de gestion systémique, bien articulé et, adossée à un financement souverain.

Ainsi, la refondation du système éducatif repose sur neuf (9) piliers qui sont autant d'axes stratégiques interdépendants, c'est-à-dire dialectiquement liés.

Pilier 1 : Éducation du citoyen aux valeurs culturelles et aux savoirs endogènes

C'est le pilier à travers lequel il s'agit d'apprendre à l'apprenant à être.

Le système éducatif du Mali n'a guère changé depuis l'époque coloniale. Les valeurs culturelles, artistiques, environnementales et les savoirs endogènes qui, jadis, avaient fondé la société et la nation maliennes, se dissolvent, aujourd'hui, dans les valeurs et savoirs exogènes. D'où la crainte d'une déshumanisation et le risque d'aliénation des jeunes.

La réappropriation de nos valeurs culturelles et de nos savoirs endogènes passe par la réhabilitation et la valorisation de ces valeurs et savoirs, à travers une recherche scientifique, l'intégration de ces valeurs dans des programmes de formation pertinents et cohérents.

L'éducation devra contribuer au développement intégral de chaque Malienne et de chaque Malien : englobant l'esprit et le corps, l'intelligence, la sensibilité, le sens esthétique, la responsabilité personnelle et la spiritualité. Grâce à l'éducation, chaque Malien devra être en mesure de se constituer une pensée autonome et critique ainsi que de se forger son propre jugement. Cela lui permettra de déterminer, par lui-même, les actions qu'il estime devoir faire dans les différentes circonstances de la vie.

Pilier 2 : Éducation inclusive sur toute l'étendue du territoire national

C'est le pilier à travers lequel, il s'agira d'apprendre à vivre ensemble avec les autres, à accepter les autres avec leurs différences, de prendre conscience des similitudes et de l'interdépendance.

Le Mali est un vaste territoire qui compte dix-neuf (19) Régions et un District. Les disparités climatiques et pluviométriques qui existent entre ces entités administratives vont avec des disparités démographiques.

L'éducation inclusive donne une égalité de chance à tous les enfants maliens, en leur conférant les lieux d'apprentissage adéquats, faciles d'accès et en leur offrant les meilleures conditions d'études. Elle cherche à bannir les discriminations liées à la distance, à l'appartenance religieuse, au sexe, aux conditions d'accès à l'école et aux handicaps. Pour ce faire, l'éducation pourrait emprunter deux voies complémentaires dont la première sera la découverte progressive de l'autre et la seconde, s'étalant tout au long de la vie, consistera à encourager l'engagement dans des projets communs. La conjugaison de ces deux voies pourrait contribuer à éviter ou résoudre les conflits latents. En apprenant aux jeunes à adopter la perspective d'autres groupes ethniques ou religieux, on peut prévenir des incompréhensions génératrices de haine et de violence chez les adultes.

Les transformations digitales des formations et les universités numériques participent à la mise en œuvre de l'inclusivité de l'Education.

L'Education doit lutter efficacement contre l'analphabétisme sur tout le territoire malien, pour arriver au bout de ce fléau, d'ici cinq ans.

Pilier 3 : Professionnalisation des formations à tous les niveaux du système éducatif et dans toutes les formes d'éducation

Le pilier 3 est celui d'apprendre à faire, c'est-à-dire apprendre à l'élève à mettre en pratique ses connaissances. Il s'agit aussi d'adapter l'éducation au travail future, quoique son évolution n'est pas entièrement prévisible.

Le système éducatif malien, sous sa forme actuelle, ne développe pas suffisamment les travaux pratiques et manuels. Donc, il ne prépare pas l'apprenant au choix ou à l'exercice d'un métier.

La question à poser alors est : à quoi bon scolariser son enfant, durant dix à quinze ans de sa vie si, après tout ce temps, il ne sait rien faire avec ce qu'il a appris ?

Des valeurs fortes ne suffisent pas dans ce monde sans cesse mouvant et complexe. Il faut comprendre pour agir. L'exigence de savoir lire, écrire et compter n'est plus à la hauteur des exigences du monde contemporain. Il ne s'agit point de tourner le dos aux savoirs disciplinaires, mais désormais de les organiser de sorte qu'ils soient plus opératoires dans la vie quotidienne de l'individu, de la famille, de la communauté, de la cité et dans le travail.

Souvent, les notions fondamentales ont été étudiées à l'école, mais hors de tout contexte. Elles restent donc « lettres mortes ». C'est pour cette raison qu'il importe de développer des compétences dès l'école, c'est-à-dire lier constamment les savoirs et leur mise en œuvre à des situations concrètes. Le forgeron ne rentre pas dans la forge à l'âge adulte. Cependant, les apprentissages devront évoluer et ne devront plus être considérés comme de simples transmissions de pratiques routinières.

Par ailleurs, le développement des compétences dès l'école ne nuit pas à l'acquisition des savoirs disciplinaires, car la plupart des compétences mobilisent certains savoirs.

A travers la professionnalisation des formations, le système éducatif malien cherche à lier l'école à la vie. Il s'agit, dans le système formel, d'introduire une dose d'activités préprofessionnelles dès le cycle fondamental puis au secondaire et au supérieur en vue de donner aux apprenants le goût du travail manuel, voire de la pratique d'un métier pour, plus tard, être des citoyens préparés à affronter les aléas de la vie et se socialiser. Il en sera de même pour le non formel.

A travers la professionnalisation des formations, il s'agira de doter tous les enfants maliens de compétences indispensables pour vivre décentement au 21^{ème} siècle. Il s'agit, dès lors, d'élaborer des programmes qui tiennent compte de l'harmonie entre le travail manuel, l'entrepreneuriat et les connaissances théoriques.

Pilier 4 : Promotion des Langues officielles dans le système éducatif.

Le pilier 4 complète le pilier 1 dans apprendre à être. L'adage bamanan dit « savoir monter à cheval, savoir monter sur l'arbre, savoir nager, rien ne vaut que se connaître soi-même ». Se connaître soi-même, commence par connaître sa langue maternelle, la langue à travers laquelle les valeurs culturelles et les savoirs endogènes sont diffusés.

L'utilisation des Langues officielles comme médiums d'enseignement, à tous les niveaux, a été fortement recommandée par les Maliens. Il va sans dire que l'enfant apprend mieux dans sa propre langue. Par ailleurs, la sauvegarde des valeurs culturelles et le développement des savoirs traditionnels dépendent fortement de l'utilisation optimale des langues officielles à tous les niveaux du système éducatif.

Pour que ce pilier ait un sens, il y a lieu de faire un travail de recherche linguistique, d'instrumentalisation et d'instrumentation de ces langues officielles, de production de documents pédagogiques et d'élaboration ou de révision des programmes de formation (des enseignants, des formateurs et des apprenants), tout en assurant leur continuité.

Il faut, en outre, procéder à la fois à la mise en œuvre d'un programme vigoureux de formation continue des enseignants et des formateurs, d'une vaste campagne de sensibilisation des populations et d'un programme d'alphabétisation de masse en langues officielles.

L'utilisation des Langues officielles dans le système éducatif permettra aux communautés de s'approprier facilement l'école et de mettre à contribution les détenteurs des savoirs endogènes et de nouer un nouveau contrat social entre l'école, la famille et la communauté.

Pilier 5 : Développement de curricula centrés sur les valeurs et savoirs endogènes, les Langues officielles, les Sciences et technologies à tous les niveaux du système

C'est le pilier apprendre à connaître, apprendre à comprendre. Il s'agira pour chaque Malienne et chaque Malien d'apprendre à comprendre le monde qui l'entoure, au moins, pour vivre dignement, développer des capacités professionnelles et communiquer. A travers ce pilier, il s'agira d'insuffler au jeune malien le plaisir de comprendre, de connaître, de découvrir et de transformer.

La refondation du système éducatif s'appuie, en plus des valeurs et savoirs endogènes, des langues officielles, sur l'étude des Sciences, des Technologies, de l'Ingénierie et des Mathématiques (STIM), y compris l'Intelligence artificielle (IA). Il doit en être de même pour les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). La formation technique et professionnelle, axée sur les domaines industriels, agrosylvopastoraux, les mines, les productions d'énergies est à privilégier en vue de booster l'économie et de lutter efficacement contre le chômage, notamment des femmes et des jeunes.

L'élargissement des savoirs éveillera la curiosité intellectuelle chez chaque Malienne et chaque Malien stimulera le sens critique et lui permettra de mieux comprendre son environnement sous ses divers aspects et de déchiffrer le réel en acquérant l'autonomie de jugement. Il est essentiel que chaque enfant malien, quel qu'il soit et où qu'il se trouve, puisse accéder, sous une forme appropriée, à la démarche scientifique et devenir, durant toute sa vie, militant de la science. La tâche première de l'éducation peut être considérée comme réussie si elle a donné aux apprenants l'impulsion et les bases leur permettant de continuer à apprendre tout au long de la vie, dans le travail, mais aussi hors du travail.

Un important travail de développement et de révision des curricula, cohérents et harmonisés, incluant ces transformations voulues du système éducatif nouveau et arrimé sur les plans de développement pluriannuels du Mali, est à réaliser au plus tôt.

Il ne suffit pas de discourir sur la citoyenneté, la culture de la paix, les valeurs culturelles, les savoirs endogènes ; il aussi faut modifier le curriculum formel et les grilles horaires, car développer l'autonomie et la solidarité, utiliser les langues officielles, les valeurs culturelles et les savoirs endogènes prend du temps. On ne peut continuer à se plaindre d'une crise de l'éducation sans rien changer aux programmes et aux routines scolaires.

Pilier 6 : Formation et gestion des enseignants et des formateurs

Il est le pilier central sur lequel reposent tous les autres piliers de la refondation du système éducatif. Aucun système éducatif ne peut assurer sa mission de formation du citoyen sans disposer de ressources humaines qualifiées, notamment d'enseignants de qualité et en nombre suffisant, pour tous les ordres et types d'enseignement. Leur formation, leur recrutement et leur gestion efficiente et rationnelle doivent être un souci constant des gestionnaires du système éducatif refondé.

La formation et le recrutement des enseignants, tant au niveau du public que du privé, doivent relever d'une planification stratégique. Les écoles de formation des enseignants doivent travailler dans une parfaite cohérence, tant au niveau des formateurs des formateurs que de l'harmonisation des programmes d'études.

Le système éducatif du Mali a besoin de nouvelles figures d'enseignants, d'éducateurs et de formateurs, c'est-à-dire des personnels crédibles, animateurs d'une communauté éducative performante.

Un système éducatif, qui vaudra préparer les jeunes maliens à affronter la complexité des enjeux et défis d'un Mali souverain, émergent, juste et paisible grâce à leurs compétences, doit privilégier une autre figure d'enseignants et de formateurs, une figure d'enseignants et de formateurs crédibles, artisans d'une pédagogie constructive, animateurs culturels, médiateurs intercommunautaires, garants de la Loi, organisateurs d'une culture de paix, passeurs culturels et intellectuels. Il s'agira d'enseignants et de formateurs pratiquant une pédagogie où l'élève apprend et où l'enseignant ou le formateur l'y aide. Il n'aidera pas l'élève ou l'apprenant en l'amenant simplement à mémoriser des savoirs mais plutôt à procéder à une construction mentale complexe.

Pilier 7 : Recherche scientifique au service du développement social, économique, artistique, culturel et environnemental

Le pilier 7 complète et consolide le pilier 5 centré sur apprendre à connaître, apprendre à comprendre. La recherche scientifique permet de mieux comprendre l'environnement et de mieux l'utiliser et le transformer pour satisfaire les besoins individuels et collectifs.

Dans beaucoup de domaines du système éducatif actuel, la Recherche scientifique manque de visibilité et de lisibilité. Elle est plus remarquable dans le secteur de la santé et celui de l'agriculture.

La refondation du système éducatif met la Recherche scientifique et l'Innovation technologique au centre de l'Education. Elle les met au service du développement du Mali. Il s'agit de développer, à travers un financement pérenne, la recherche fondamentale et la recherche appliquée, de mettre les chercheurs en réseaux, de faciliter les conditions de recherche, de valoriser et de diffuser les résultats de la recherche. Pour ce faire, la mise en relation des chercheurs avec les secteurs productifs nationaux est plus qu'une nécessité.

Par ailleurs, les chercheurs et autres universitaires devraient désormais être au-devant de la réflexion stratégique et de l'élaboration de la prospective pour le développement du Mali et son positionnement sur la scène internationale, régionale et sous-régionale.

Pilier 8 : Schéma institutionnel systémique

Ce pilier assure le bon fonctionnement de chacun des sept premiers piliers ainsi que leur coordination holistique. La gestion efficace et efficiente du système éducatif revêt une importance capitale. Le constat actuel est que le schéma institutionnel existant est constitué de sous-systèmes juxtaposés et cloisonnés sans une démarche participative pour des opérations de conception et d'évaluation des politiques sectorielles, de développement des programmes de formation, de certification des apprentissages, de contrôles concertés des établissements de formation.

Le schéma institutionnel de la refondation du système se veut systémique. Il s'agit, à travers la mise en place de mécanismes appropriés, de créer une meilleure articulation entre les structures de gestion de l'Education et de la Formation, une amélioration de la communication interne et externe du système et l'opérationnalisation de cadres de concertation et de collaboration. De même, la primauté de l'école publique sur l'école privée est réaffirmée dans le schéma institutionnel de la refondation. Il faut réhabiliter l'Ecole de la République, mise à mal par la « prolifération » des écoles privées. Il faut aussi intégrer les écoles coraniques dans le giron de l'école formelle.

La gestion axée sur les résultats, les contrats de performance, l'assurance qualité à tous les niveaux de formation seront instaurés dans le système.

Pilier 9 : Financement souverain

C'est le pilier nourricier qui alimente tous les huit autres piliers. Sans ce pilier 9, tous les autres manquent de sève, se dessèchent et la refondation du système est compromise.

Pour un système éducatif performant, l'Etat doit, prioritairement, financer le système éducatif. Il convient d'accorder un budget conséquent pour le financement des actions prioritaires, notamment l'information des populations et la mobilisation communautaire, la formation des ressources humaines, l'instrumentalisation et l'instrumentation des langues officielles et la production des documents pédagogiques y afférents, l'alphabétisation de masse, le développement des curricula pour tenir compte des valeurs et savoirs endogènes, des langues nationales et des sciences et innovations technologiques, la construction et l'équipement de certaines infrastructures, la réouverture des écoles fermées ainsi que la promotion de la recherche et de la formation technique et professionnelle dans les secteurs porteurs.

Ces différents piliers se déclinent en actions présentées dans le tableau ci-dessous. Celles-ci devront être programmées sur le court, moyen et long termes.

7. ACTIONS STRATÉGIQUES DE LA REFONDATION DU SYSTEME ÉDUCATIF



Tableau 15 : Actions stratégiques par pilier

PILIER 1 : Éducation du citoyen aux valeurs culturelles et aux savoirs endogènes
Objectif spécifique 1 : Assurer, à travers diverses opérations de formation, l'éducation de tous les apprenants des différentes structures éducatives du pays aux valeurs culturelles et aux savoirs endogènes
A.1.1. Intégration des valeurs et mémoires maliennes dans les programmes d'enseignement et d'éducation
A.1.2. Orientation de la transition de l'école, en passant d'un modèle centré sur l'instruction à une approche axée sur l'éducation
PILIER 2 : Éducation inclusive sur toute l'étendue du territoire national
Objectif spécifique 2 : Assurer l'inclusivité dans les actions éducatives de l'ensemble des structures d'éducation formelle et non formelle, sur toute l'étendue du territoire national
A.2.1. Intégration de l'éducation inclusive dans les cultures et pratiques professionnelles des enseignants et des formateurs
A.2.2. Égalité des genres et scolarisation des filles
A.2.3. Facilitation de l'accès du système aux personnes en situation de handicap
A.2.4. Promotion de l'Éducation préscolaire et spéciale
A.2.5. Renforcement de l'Éducation non formelle
A.2.6. Couverture territoriale du pays en infrastructures d'éducation formelle et/ou non formelle
A.2.7. Intégration de l'alimentation scolaire dans le système alimentaire national
A.2.8. Implication des communautés
PILIER 3 : Professionnalisation des formations à tous les niveaux du système éducatif et dans toutes les formes d'éducation
Objectif spécifique 3 : Professionnaliser, de manière harmonieuse, les formations à tous les niveaux du système éducatif et dans toutes les formes d'éducation
A.3.1. Développement des formations qualifiantes indexées sur les besoins économiques du pays
A.3.2. Promotion des filières porteuses et des métiers du futur dans la formation professionnelle et universitaire
A.3.3. Développement du numérique éducatif
A.3.4. Amélioration des contenus et des apprentissages
A.3.5. Promotion de l'insertion professionnelle des diplômés
A.3.6. Soutien à l'auto-emploi et à l'entrepreneuriat
A.3.7. Élargissement de l'Assurance qualité à tous les niveaux du système
A.3.8. Généralisation des Cellules d'Orientation et de Suivi des diplômés
Pilier 4 : Promotion des langues officielles dans tout le système éducatif
Objectif spécifique 4 : Systématiser, tout en mettant à disposition le matériel pédagogique adéquat, l'utilisation des langues officielles dans tout le système éducatif
A.4.1. Intégration des langues officielles comme matière et médium dans le système éducatif
A.4.2. Promotion de l'enseignement bilingue basé sur les langues officielles à tous les niveaux du système éducatif
A.4.3. Mise en place d'un programme vigoureux d'élimination de l'analphabétisme au Mali
A.4.4. Établissement d'un vaste réseau de centres de formation pour adultes autour de chaque école/établissement

Pilier 5 : Développement de curricula centrés sur les valeurs et savoirs endogènes, les langues officielles, les sciences et technologies à tous les niveaux du système

Objectif spécifique 5 : Développer, avec les acteurs concernés, les curricula, en mettant l'accent sur les valeurs et savoirs endogènes, les sciences et technologies, à tous les niveaux du système

A.5.1. Développement des Programmes/curricula intégrant les savoirs et valeurs endogènes

A.5.2. Promotion de la recherche orientée sur les savoirs endogènes, les langues officielles, l'environnement immédiat, local, régional et national

A.5.3. Développement des compétences en STIM (Sciences, Technologie, Ingénierie et Mathématiques)

A.5.4. Développement des outils numériques dans la gestion scolaire et universitaire

A.5.5. Universalisation de l'apprentissage de la programmation informatique.

A.5.6. Accélération du processus de création de l'université virtuelle

A.5.7. Développement de blocs scientifiques, de laboratoires et de bibliothèques dans les différents niveaux du système

A.5.8. Orientation des bourses vers les domaines des sciences (STIM)

Pilier 6 : Formation et gestion des enseignants et des formateurs

Objectif spécifique 6 : Améliorer la formation et la gestion des enseignants et des formateurs sur tout le territoire national, à travers une planification stratégique rigoureuse

A.6.1. Développement de l'Enseignement normal

A.6.2. Promotion de la formation initiale et continue des enseignants

A.6.3. Mise à disposition d'enseignants en qualité et en nombre suffisant

A.6.4. Amélioration des conditions de vie et de travail des enseignants

Pilier 7 : Recherche scientifique au service du développement social, économique, artistique, culturel et environnemental

Objectif spécifique 7 : Renforcer la contribution de la Recherche scientifique et de l'innovation technologique au développement des filières économiques porteuses et à l'amélioration des conditions de vie des populations, à travers la valorisation des résultats de recherche

A.7.1. Développement de l'innovation technologique, notamment l'intelligence artificielle (IA) et la robotique

A.7.2. Vulgarisation des résultats de la recherche

A.7.3. Investissement dans la recherche

A.7.4. Implication active des universitaires dans la formulation des politiques publiques

A.7.5. Mise en œuvre du plan d'action de mise en œuvre de la politique linguistique du Mali adoptée par le Gouvernement en 2014

Pilier 8 : Schéma institutionnel systémique

Objectif spécifique 8 : Organiser le schéma institutionnel du secteur de l'Éducation, selon une optique systémique

A.8.1. Mise en place d'un mécanisme de coordination des actions des départements en charge du système éducatif

A.8.2. Mise en place de passerelles entre les ordres et types d'éducation

A.8.3. Renforcement du système d'évaluation pour plus d'efficacité et d'efficience

A.8.4. Renforcement de l'adaptation et de la résilience du système

A.8.5. Rattachement de l'AMALAN au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique en vue de la promotion de la recherche linguistique

A.8.6. Régulation du pilotage et de la gestion des écoles privées

A.8.7. Apaisement et sécurisation de l'espace scolaire et universitaire

A.8.8. Implication des communautés (APE, CGS...)

A.8.9. Accélération du processus de transformation des écoles communautaires en écoles publiques

A.8.10. Accélération du processus d'intégration des écoles coraniques dans le système éducatif

Pilier 9 : Financement souverain

Objectif spécifique 9: mettre en place un système de financement souverain, efficace et pérenne de l'Éducation

A.9.1. Renforcement des mécanismes de financement de l'éducation (État, Collectivités, Communautés, Secteur privé et PTF)

A.9.2. Financement pérenne de la recherche linguistique pour promouvoir l'utilisation des langues officielles dans la vie nationale

A.9.3. Mobilisation de la diaspora pour le financement des infrastructures éducatives

A.9.4. Implication des industriels dans le financement de la recherche scientifique et de l'innovation technologique

A.9.5. Développement d'un partenariat public-privé dans le milieu scolaire et universitaire

Les actions stratégiques et leurs indicateurs sont présentés en annexe 1.

8. SUIVI-EVALUATION DES RECOMMANDATIONS ET DES ACTIVITÉS



La mise en œuvre des recommandations des Etats généraux de l'Education s'effectuera sur la base d'un plan stratégique déployé sur quinze (15) ans, assorti de plans opérationnels triennaux. Cette mise en œuvre fera l'objet d'un suivi permanent et d'une évaluation régulière. A cet effet, deux organes seront mis en place : un Comité technique interministériel de suivi-évaluation et un Comité de pilotage.

8.1. LE COMITE TECHNIQUE INTERMINISTERIEL DE SUIVI - EVALUATION

Le Comité technique interministériel de suivi de la mise en œuvre des recommandations des Etats généraux de l'Education est créé par un Arrêté interministériel et a pour missions de mesurer et d'apprécier l'exécution et les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations des EGE. À ce titre, il est chargé :

- ▶ de collecter des informations ;
- ▶ de suivre les indicateurs de résultats ;
- ▶ de produire des rapports périodiques ;
- ▶ de produire le rapport annuel de mise en œuvre des actions de la refondation ;
- ▶ d'organiser les revues annuelles ;
- ▶ d'assurer le suivi des recommandations issues des revues annuelles ;
- ▶ de préparer les sessions du Comité de pilotage.

Le Comité interministériel est composé de cadres des services techniques et des CPS des quatre ministères chargés d'administrer le système éducatif malien, de représentants du Ministère des finances, des Ministères sectoriels, d'organisations de la société civile, d'employeurs, d'organisations syndicales et de personnes ressources. La liste nominative des membres est fixée par une décision interministérielle.

8.2. LE COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage est créé par Décret du Premier ministre et composé par les quatre ministres chargés d'administrer le système éducatif malien, du ministre de l'Économie et des Finances et les ministres sectoriels.

Le Comité de pilotage a pour responsabilité de vérifier globalement et régulièrement que la mise en œuvre des recommandations chemine correctement vers l'atteinte des objectifs et de proposer une réorientation au besoin. Il approuve les rapports annuels d'exécution produits par le Comité technique.

Le Comité de pilotage produit un rapport annuel à l'attention du Gouvernement et de l'Assemblée nationale.

En outre, le dispositif de pilotage prévoit divers types d'évaluation qui sont conduits tout au long de la mise en œuvre des recommandations des EGE. Ces évaluations s'effectuent à travers :

- a. les revues périodiques ;
- b. les sessions du Comité de pilotage ;
- c. l'évaluation à mi-parcours : elle intervient trois ans après le démarrage de la mise en œuvre des recommandations ;
- d. l'évaluation finale : elle est réalisée au cours du deuxième semestre de la dernière année de la mise en œuvre des recommandations.

9. PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES BUDGETISE (2024 - 2026)



Pour concrétiser la refondation du système éducatif malien, il est important d'engager des actions phares durant les trois prochaines années (2024- 2026). Il s'agit d'activités prioritaires dont certaines sont urgentes. Les activités urgentes sont au nombre de dix (les dix premières sur le tableau) et concernent, entre autres, i) l'organisation d'une campagne d'information et de sensibilisation des populations sur toute l'étendue du territoire afin d'obtenir leur adhésion ; ii) l'organisation de campagnes d'alphabétisation de masse dans les langues officielles ; iii) la formation des enseignants et l'adoption du nouveau curriculum de formation des enseignants dans les IFM ; iv) l'instrumentalisation et l'instrumentation des langues officielles ; v) l'adoption d'une nouvelle loi d'orientation de l'éducation.

Toutes les activités urgentes et ou prioritaires et leur échéance sont présentées en détail dans le tableau suivant.

Tableau 16 : Plan d'action des activités urgentes et des activités prioritaires

N°	ACTIVITES	COÛT EN MILLIERS DE FRANCS CFA			
		2024	2025	2026	Total
1	Organisation de campagnes d'information et de sensibilisation des enseignants et des populations sur le programme de refondation du système éducatif	-	500 000	500 000	1 000 000
2	Mise en œuvre de campagnes d'alphabétisation de masse dans toutes les langues officielles du Mali et sur toute l'étendue du territoire	-	1 000 000	1 000 000	2 000 000
3	Elaboration de la nouvelle loi d'orientation éducative	-	-	-	-
4	Intégration des valeurs et mémoires maliennes dans les programmes d'enseignement et d'éducation	-	50 000	50 000	50 000
5	Adoption du nouveau curriculum de formation des enseignants dans les Instituts de Formation de Maîtres (IFM)	-	-	-	-
6	Formation des enseignants à l'utilisation des Langues officielles (nationales) comme médium d'enseignement.	-	285 019	285 019	570 038
7	Formation des enseignants sur les Programmes/curricula intégrant les savoirs et valeurs endogène élaborés	-	285 019	285 019	570 038
8	Formation initiale des enseignants	13 550 000	13 550 000	13 550 000	40 650 000
9	Formation continue des enseignants	22 200 669	22 200 669	22 200 669	66 602 007
10	Intégration, dans les différents curricula, de la langue des signes en assurant sa promotion dans les services publics	-	32 000	32 000	64 000
11	Insertion dans les programmes de formation en alphabétisation et d'éducation non formelle de modules de formation à la technologie et à l'apprentissage des métiers	-	30 000	300 000	330 000
12	Dotations de toutes les langues officielles (nationales) d'instruments permettant de les utiliser efficacement dans l'éducation formelle	-	2 000 000	-	2 000 000

N°	ACTIVITES	COÛT EN MILLIERS DE FRANCS CFA			
		2024	2025	2026	Total
13	Développement de programmes d'apprentissage au niveau des centres d'alphabétisation et d'éducation non formelle, adaptés aux besoins économiques des adultes (hommes et femmes)	30 000	-	-	30 000
14	Réalisations d'études et de recherches sur les valeurs endogènes	100 000	-	-	100 000
15	Réalisations d'études et de recherches sur les langues officielles	100 000	-	-	100 000
16	Vulgarisation des résultats des études et recherches sur les valeurs endogènes et les langues nationales	-	-	50 000	50 000
17	Transcription des livrets et manuels éducatifs et les documents officiels en braille	60 000	-	-	60 000
18	Elaboration de la carte scolaire par les différentes Collectivités territoriales avec l'appui des services techniques déconcentrés	-	30 000	-	30 000
19	Construction de centres publics de développement de la petite enfance	-	2 500 000	2 500 000	5 000 000
20	Construction et équipement de structures publiques d'éducation spéciale (au profit des enfants déficients auditifs et visuels)	-	1 000 000	1 000 000	2 000 000
21	Construction et équipement des structures publiques d'Enseignement fondamental	-	5 100 000	5 100 000	10 200 000
22	Construction et équipement des structures publiques d'Enseignement secondaire général	-	1 952 000	2 928 000	4 880 000
23	Construction et équipement des structures publiques d'Enseignement technique et professionnel	-	24 000 000	36 000 000	60 000 000
24	Construction de centres publics de Formation professionnelle à la fin de chaque ordre	-	12 000 000	18 000 000	30 000 000
25	Création d'établissements secondaires d'Enseignement général spécialisés (au profit des enfants déficients auditifs ou visuels)	-	1 952 000	2 928 000	4 880 000
26	Création d'établissements d'enseignement technique et professionnels spécialisés (au profit des enfants déficients auditifs ou visuels)	-	12 000 000	18 000 000	30 000 000
27	Construction et équipement des universités de Sikasso, Tombouctou, Gao et Bandiagara	-	150 000 000	-	150 000 000
28	Construction et équipement des structures publiques d'Enseignement normal	-	12 000 000	18 000 000	30 000 000
29	Développement et mise en œuvre des plans de maintenance des équipements et matériels didactiques (ETP/FP)	-	-	-	-
30	Dotations des établissements scolaires et universitaires en matériels didactiques adéquats et en quantité suffisante	5 550 500	5 550 500	5 550 500	16 651 500

N°	ACTIVITES	COÛT EN MILLIERS DE FRANCS CFA			
		2024	2025	2026	Total
31	Développement de programmes de formation et d'apprentissages en lien avec les besoins de développement artisanal, industriel, technologique, agrosylvopastoral et minier	30 000	-	-	30 000
32	Développement de programmes de formation et d'apprentissages en lien avec les besoins de développement socioculturels	35 000	-	-	35 000
33	Actualisation périodique des programmes d'enseignements de l'EP/FP pour tenir compte des métiers du futur	30 000	-	-	30 000
34	Révision et adaptation des curricula à tous les niveaux aux réalités sociales, culturelles, économiques et environnementales	-	50 000	-	50 000
35	Augmentation des heures consacrées aux matières scientifiques ;	-	-	-	-
36	Recrutement d'enseignants dans les filières des Sciences exactes, biologiques, expérimentales et techniques.	-	1 295 000	1 295 000	2 590 000
37	Dotation des établissements scolaires en bibliothèques et en ouvrages adaptés aux programmes de formation	-	1 250 000	1 250 000	2 500 000
38	Dotation des établissements scolaires en salles informatiques équipées	-	2 500 000	2 500 000	5 000 000
39	Elaboration et validation du curriculum de l'Enseignement normal conformément aux prescriptions du PRODEC 2	-	25 000	-	25 000
40	Réhabilitation et équipement des établissements d'Enseignement normal	-	5 400 000	5 400 000	10 800 000
41	Amélioration des contenus des apprentissages de l'Enseignement fondamental en vue de permettre aux apprenants de maîtriser l'écriture, la lecture et le calcul	40 000	-	-	40 000
42	Formation continue des enseignants	22 200 669	22 200 669	22 200 669	66 602 007
43	Formation continue des enseignants des écoles communautaires	-	292 605	292 605	585 210
44	Recrutement des diplômés des écoles normales ou équivalents en fonction des besoins	-	175 000	175 000	350 000
45	Appui à l'IPU pour mettre en œuvre des programmes de formation des formateurs axés sur les nouvelles tendances pédagogiques et les technologies éducatives	-	55 000	55 000	110 000
46	Formation initiale des enseignants-chercheurs à la pédagogie universitaire et didactiques	2 441	2 441	2 441	7 323
47	Formation initiale des enseignants-chercheurs à la pédagogie universitaire et didactiques	2 441	2 441	2 441	7 323

N°	ACTIVITES	COÛT EN MILLIERS DE FRANCS CFA			
		2024	2025	2026	Total
48	Recrutement des enseignants des écoles communautaires ayant des diplômes et des références académiques requis à la fonction publique des Collectivités territoriales	-	8 890 000	8 890 000	17 780 000
49	Création de l'université numérique	-	30 000 000	-	30 000 000
50	Développement des outils numériques dans le système éducatif, y compris dans la gestion scolaire et universitaire	-	11 000 000	22 000 000	33 000 000
51	Mise en œuvre de plans de maintenance des équipements dans les IES publiques	-	50 000	50 000	100 000
52	Formation des enseignants d'informatique pour tous les niveaux du système.	-	-	-	-
53	Mise en place d'un mécanisme opérationnel de diffusion et d'information du public sur les résultats de la recherche	-	100 000	-	100 000
54	Création d'un musée national des sciences et des technologies	-	12 000 000	-	12 000 000
55	Institution et fonctionnement d'un Conseil scientifique de la recherche au niveau du Gouvernement	-	3 000	3 000	6 000
56	Relecture de la politique nationale de la Recherche scientifique et technique et de l'Innovation	-	-	-	-
57	Mise en place d'un cadre de concertation fonctionnelle entre les différentes	50 000	50 000	50 000	150 000
58	Mise en place des systèmes d'audit interne	-	2 000 000	2 000 000	4 000 000
59	Création d'une base de données publique avec toutes les productions scientifiques	-	19 520 000	-	19 520 000
60	Création et opérationnalisation de cellules de suivi de l'insertion socio-professionnelle des sortants	-	-	-	-
61	Réhabilitation et équipement de tous les AE et CAP	-	564 000	564 000	1 128 000
62	Renforcement de la gestion des enseignants basée sur les données probantes/SIGE	-	-	30 000	30 000
63	Renforcement des capacités de suivi-contrôle de l'AMAQ-SUP	-	50 000	50 000	100 000
64	Suivi de l'application des textes qui régissent le fonctionnement des CGS	-	-	100 000	100 000
65	Mise à disposition des établissements privé des manuels de procédures fiscales pour assurer leur conformité	-	37 000	37 000	74 000
66	Suivi de l'application des programmes officiels de l'Education nationale par les médersas et les écoles franco-arabes	-	-	100 000	100 000

N°	ACTIVITES	COÛT EN MILLIERS DE FRANCS CFA			
		2024	2025	2026	Total
67	Renforcement du suivi des écoles privées par les organes chargés du contrôle de qualité	403 316	403 316	403 316	1 209 948
68	Institution d'une session de rattrapage pour les candidats qui échouent au BAC, BT et CAP	-	1 400 000	1 400 000	2 800 000
69	Sécurisation de l'espace scolaire et universitaire	-	100 000	100 000	200 000
70	Mise en place d'un Dépôt A Termes (DAT) pour financer la recherche	-	20 000 000	-	20 000 000
71	Formation des enseignants en informatique	100 000	15 091 818	15 091 818	30 283 636
72	Formation des cadres ou concepteurs pour la recherche de financement souverain	-	840 000	800 000	1 640 000
73	Relecture de la Politique nationale de l'Enseignement supérieur	-	40 000	-	40 000
74	Construction de bureau d'appui destiné à la recherche	-	1 000 000	-	1 000 000
75	Renforcement du suivi des ressources destinées aux recherches	-	500 000	50 000	550 000
76	Introduction du travail manuel à tous les niveaux du système éducatif	-	15 000 000	15 000 000	30 000 000
77	Conception des supports pédagogiques du travail manuel	70 000	-	-	70 000
78	Relecture des manuels	30 000	-	-	30 000
79	Evaluation de l'APC	-	30 000	30 000	60 000
80	Evaluation de LMD	-	30 000	30 000	60 000
Total		64 585 036	439 914 497	248 211 497	752 711 030

10. CONCLUSION



Le changement et le développement sont des caractéristiques inhérentes à tout organisme, toute organisation et toute société. La refondation du système éducatif malien se veut une transformation observable dans la durée, qui affecte de manière permanente le fonctionnement et l'organisation du système, tout en modifiant profondément sa trajectoire.

L'expérience montre que, dans les systèmes éducatifs, les transformations majeures ne se produisent qu'à la suite d'efforts de formation du personnel¹, à l'aide de ressources et d'opportunités mises à disposition. De plus, il est important, d'une part, d'entreprendre des actions continues pour expliquer la justification et l'utilité du changement et, d'autre part, de mener des actions durables d'information et de communication afin d'obtenir l'adhésion des populations. Ainsi, l'accent devra être mis sur le changement des attitudes, suivi immédiatement par le changement des méthodes et des pratiques.

Pour institutionnaliser le changement du système éducatif malien, il est essentiel que les Maliennes et les Maliens intériorisent les transformations et les adoptent parce qu'elles satisfont leurs besoins spécifiques.

S'engager dans le processus de refondation du système éducatif malien, c'est faire le choix de changer de trajectoire, de changer de manière de faire, de manière de financer, de gouverner, de gérer, de former, d'apprendre et de contrôler. C'est, surtout, engager l'avenir de tout le pays, toutes choses qui impliquent, pour tous les acteurs, l'exigence de consentir les efforts nécessaires pour opérer le changement souhaité. La refondation ne réussira pas sans un soutien politique constamment assumé par les plus Hautes Autorités de la Nation et un financement souverain pérenne.

L'histoire a suffisamment démontré la capacité de résilience du peuple Malien et ses victoires sur les champs de bataille à chaque fois que son destin a été en jeu.

Assurément, le peuple Malien remportera la bataille sur le front de l'éducation à travers la mise en œuvre correcte des actions des neuf piliers de la refondation du système pour l'éclosion d'un Malien nouveau dans un Mali refondé, émergent, unifié, prospère et paisible !

ANNEXES



Annexe 1 : Plan stratégique de mise en œuvre des recommandations des EGE (2024-2038)

PLAN STRATEGIQUE DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES EGE (2024-2038)

PILIER 1 : Education du citoyen aux valeurs culturelles et aux savoirs endogènes					
OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Assurer, à travers diverses opérations de formation, l'éducation de tous les apprenants des différentes structures éducatives du pays aux valeurs culturelles et aux savoirs endogènes					
CODE ACTIONS	ACTIONS STRATEGIQUES	INDICATEURS	MINISTERES RESPONSABLES	MINISTERES IMPLIQUES	HYPOTHESES ET RISQUES
A.1.1	Intégration des valeurs et mémoires maliennes dans les programmes d'enseignement et d'éducation	% d'élèves formés dans les valeurs culturelles et savoirs endogènes	MEN	MEF MESRS MENEFP MRE MATD MACIH	Instabilité sécuritaire et politique
A.1.2	Orientation de la transition de l'école, en passant d'un modèle centré sur l'instruction à une approche axée sur l'éducation	Nombre d'élèves participant à des projets communautaires ancrés dans la culture locale	MEN	MEF MESRS MENEFP MRE MATD MACIH	Contexte macroéconomique

PILIER 2 : Education inclusive sur toute l'étendue du territoire national					
OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : Assurer l'inclusivité dans les actions éducatives de l'ensemble des structures d'éducation formelle et non formelle, sur toute l'étendue du territoire national					
Code actions	ACTIONS STRATEGIQUES	INDICATEURS	MINISTERES RESPONSABLES	MINISTERES IMPLIQUES	HYPOTHESES ET RISQUES
A.2.1	Intégration de l'éducation inclusive dans les cultures et pratiques professionnelles des enseignants	% d'enseignants sensibles à l'éducation inclusive	MEN	MEF MESRS MENEFP MPFEF MSPS CT	
A.2.2	Egalité des genres et scolarisation des filles	Taux de scolarisation des filles	MEN	MEF MESRS MENEFP MPFEF MSPS CT	
A.2.3	Facilitation de l'accès du système aux personnes en situation de handicap	Nombre de structures éducatives adaptés aux personnes en situation de handicap	MEN	MEF MESRS MENEFP MPFEF MSPS CT	
A.2.4	Promotion de l'Education préscolaire et spéciale	Proportion d'écoles préscolaire et spéciale fonctionnels	MEN	MEF	
A.2.5	Renforcement de l'Education non formelle	Proportion de centres d'éducation non formelle fonctionnels	MEN	MEF	
A.2.6	Couverture territoriale du pays en infrastructures d'Education formelle et/ou non formelle ;	Nombre de localités administratives disposant d'infrastructures d'éducation formelle et/ou non formelle	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD CT	

A.2.7	Intégration de l'alimentation scolaire dans le système alimentaire national	Nombre de collectivités territoriales prenant en charge 100% l'alimentation des cantines scolaires endogènes	MEN	MEF CSA	
A.2.8	Participation des communautés	Nombre d'initiatives communautaires éducatives développées	MEN	MESRS MENEFP MRE MATD CT	

PILIER 3 : Professionnalisation des formations à tous les niveaux du système éducatif et dans toutes les formes d'éducation

OBJECTIF SPECIFIQUE 3 : Professionnaliser, de manière harmonieuse, les formations à tous les niveaux du système éducatif et dans toutes les formes d'éducation

CODE ACTIONS	ACTIONS STRATEGIQUES	INDICATEURS	MINISTERES RESPONSABLES	MINISTERES IMPLIQUES	HYPOTHESES ET RISQUES
A.3.1	Développement des formations qualifiantes indexées sur les besoins économiques du pays	Proportion de programmes intégrant les besoins économiques du pays	MENEFP	MEF MESRS MEF	
A.3.2	Promotion des filières porteuses et des métiers du futur dans la Formation professionnelle et universitaire	% d'étudiants formés dans les filières porteuses et dans les métiers du futur	MENEFP MESRS	MEF	
A.3.3	Développement du numérique éducatif	Nombre d'établissements utilisant les technologies éducatives	MEN	MEF MESRS MCE-CMA	
A.3.4	Amélioration des contenus et des apprentissages	Nombre d'élèves maîtrisant les bases de la lecture, du calcul et de l'écriture à la fin du fondamental I	MEN	MEF	
A.3.5	Promotion de l'insertion professionnelle des diplômés	Taux d'insertion des diplômés	MENEFP	MEF CNPM MEN MESRS	
A.3.6	Soutien à l'auto-emploi et à l'entrepreneuriat	Nombre d'entreprises créées par les jeunes incubés	MENEFP	MEF CNPM MEN MESRS	
A.3.7	Elargissement de l'assurance qualité à tous les niveaux du système	Nombre de référentiels d'assurance qualité élaborés et appliqués par niveau d'enseignement	MEN MESRS MENEFP	MEF	
A.3.8	Généralisation des Cellules d'Orientation et de Suivi des diplômés	Nombre de COS fonctionnels	MEN MESRS MENEFP	MEF	

PILIER 4 : Promotion des langues officielles dans tout le système éducatif
OBJECTIF SPECIFIQUE 4 : Systématiser, tout en mettant à disposition le matériel pédagogique adéquat, l'utilisation des langues officielles dans tout le système éducatif

Code actions	ACTIONS STRATEGIQUES	INDICATEURS	MINISTERES RESPON-SABLES	MINISTERES IMPLIQUES	HYPO- THESES ET RISQUES
A.4.1	Intégration des langues officielles comme matière et médium dans le système éducatif	Nombre de structures scolaire et universitaire intégrant les langues officielles comme médium d'enseignement Nombre d'apprenants formés dans les langues nationales	MEN	MEF MESRS	
A.4.2	Promotion d'un enseignement bilingue basé sur la langue maternelle à tous les niveaux du système éducatif	Nombre de structures scolaire et universitaire ayant intégré l'enseignement dans une des langues nationales	MEN	MEF MESRS	
A.4.3	Mise en place d'un programme vigoureux d'élimination de l'analphabétisme au Mali	Taux d'alphabétisation au Mali	MEN	MESRS MENEFP MATD MEF	
A.4.4	Etablissement d'un vaste réseau de centres de formation pour adultes autour de chaque école/établissement	Nombre de centres de formation pour adultes fonctionnels autour des écoles	MEN	MEF	

PILIER 5 : Développement des curricula centrés sur les valeurs et savoirs endogènes, les langues officielles, les sciences et technologies à tous les niveaux du système
OBJECTIF SPECIFIQUE 5 : Développer, de manière participative avec les acteurs concernés, les curricula en mettant l'accent sur les valeurs et savoirs endogènes, les sciences et technologies à tous les niveaux du système

Code actions	ACTIONS STRATEGIQUES	INDICATEURS	MINISTERES RESPON-SABLES	MINISTERES IMPLIQUES	HYPO- THESES ET RISQUES
A.5.1	Développement des Programmes/curricula intégrant les savoirs et valeurs endogènes	Nombre des Programmes/curricula développés, révisés et digitalisés intégrant les savoirs et valeurs endogènes	MEN MESRS MENEFP	MEF CPM APCMM	
A.5.2	Promotion de la recherche orientée sur les savoirs endogènes, les langues officielles, l'environnement immédiat, local, régional et national	Nombre d'études et de recherches réalisées	MEN	MESRS MEF	
A.5.3	Développement des compétences en STIM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques)	Proportion d'apprenants dans les séries STIM Nombre de diplômés dans les séries STIM Proportion de diplômés des séries STIM insérés	MESRS	MEF	

A.5.4	Développement des outils numériques dans la gestion scolaire et universitaire	Nombre de base de données interconnectés et fonctionnels	MEN MESRS	MEN MA	MCEC-	
A.5.5	Accélération du processus de création de l'université virtuelle	Une université virtuelle fonctionnelle	MESRS	MEF MA	MCEN-	
A.5.6	Développement des blocs scientifiques, des laboratoires et des bibliothèques dans les différents niveaux du système	Nombre de blocs scientifiques, de laboratoires et des bibliothèques fonctionnels	MEN MESRS	MEF CNP CCIM MM APCAM MEF	APC-	
A.5.7	Orientation des bourses vers les domaines des sciences	Proportion des boursiers dans les domaines des sciences	MESRS	MEF		

PILIER 6 : Formation et gestion des enseignants et des formateurs

OBECTIF SPECIFIQUE 6 : Améliorer la formation et la gestion des enseignants et des formateurs sur tout le territoire national, à travers une planification stratégique rigoureuse

Code actions	ACTIONS STRATEGIQUES	INDICATEURS	MINISTERES RESPONSABLES	MINISTERES IMPLIQUES	HYPOTHESES ET RISQUES
A.6.1	Développement de l'Enseignement normal	Nombre d'IFM fonctionnels	MEN	MEF	
A.6.2	Promotion de la formation initiale et continue des enseignants	Nombre d'enseignants ayant bénéficiés d'une formation initiale et continue	MEN	MEF	
A.6.3	Mise à disposition d'enseignants de qualité et en nombre suffisant	Nombre d'enseignants de qualité recrutés et mis à disposition	MEN	MATD MEF	
A.6.4	Amélioration des conditions de vie et de travail des enseignants	Nombre de mesures prises pour améliorer les conditions de vie et de travail des enseignants	MEN	MATD MEF	

PILIER 7 : Recherche scientifique au service du développement social, économique, artistique, culturel et environnemental

OBECTIF SPECIFIQUE 7 : Renforcer la contribution de la recherche scientifique et de l'innovation technologique au développement des filières économiques porteuses et à l'amélioration des conditions de vie des populations, à travers la valorisation des résultats de recherche

Code actions	ACTIONS STRATEGIQUES	INDICATEURS	MINISTERES RESPONSABLES	MINISTERES IMPLIQUES	HYPOTHESES ET RISQUES
A.7.1	Développement de l'Innovation technologique et de l'Intelligence artificielle (IA)	Nombre de brevets d'invention initiés par les universités	MESRS	MEF MCENMA	
A.7.2	Vulgarisation des résultats de la recherche	Nombre de rencontres entre chercheurs et utilisateurs des résultats de la recherche	MESRS	MEF	
A.7.3	Investissement dans la recherche	Taux d'investissement dans la recherche	MESRS	MEF	

A.7.4	Implication active des enseignants-chercheurs dans la formulation des politiques éducatives	Nombre de politiques publiques formulés impliquant les enseignants chercheurs	TOUS MINISTRES SECTORIELS	MESRS	
A.7.5	Mise en œuvre du plan d'actions de mise en œuvre de la politique linguistique du Mali adoptée par le Gouvernement en 2014	Taux d'exécution du plan d'action	MEN	MESRS MENEFP MATD MEF	

PILIER 8 : Schéma institutionnel systémique

OBJECTIF SPECIFIQUE 8 : Organiser le schéma institutionnel du secteur de l'Education, selon une optique systémique

Code actions	ACTIONS STRATEGIQUES	INDICATEURS	MINISTERES RESPONSABLES	MINISTERES IMPLIQUES	HYPOTHESES ET RISQUES
A.8.1	Mise en place d'un mécanisme de coordination des actions des départements en charge du système éducatif	Nombre d'actions mise en œuvre en synergie	MEN MESRS MENEFP MATD	MEF	
A.8.2	Mise en place de passerelles entre les ordres et types d'enseignement	Texte législatif ou réglementaire adopté	MEN MESRS MENEFP MATD	MEF	
A.8.3	Renforcement du système d'évaluation pour plus d'efficacité et d'efficience	Nombre d'établissements évalués	MEN	MESRS MENEFP MEF	
A.8.4	Renforcement de l'adaptation et de la résilience du système	Existence d'un Plan de résilience fonctionnel du système	MEN	MESRS ME- NEFP MEF MATD	
A.8.5	Rattachement de l'AMALAN au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique en vue de la promotion de la recherche linguistique	Texte législatif ou réglementaire adopté	MEN	MESRS MEF	
A.8.6	Régulation du pilotage et de la gestion des écoles privées	Nombre d'établissements ayant un manuel de procédure Proportion d'établissements privés respectant les cahiers de charge	MEN	MESRS MENEFP MEF	
A.8.7	Apaisement et sécurisation de l'espace scolaire et universitaire	Nombre de mesures prises et appliqués	MEN	MESRS MENEFP MEF MS	
A.8.8	Implication des communautés (APE, CGS...)	Nombre d'établissements ayant une APE/CGS fonctionnelle	MEN	MESRS MENEFP MEF	
A.8.9	Accélération du processus de transformation des écoles communautaires en école publique	Nombre d'écoles communautaires transformés en écoles publiques	MEN	MATD MEF	
A.8.10.	Accélération du processus d'intégration des écoles coraniques dans le système éducatif	Nombre d'écoles coraniques intégrées dans le système éducatif	MEN	MATD	

PILIER 9 : Financement souverain**OBECTIF SPECIFIQUE 9 : Mettre en place un système de financement souverain, efficace et pérenne de l'Education**

Code actions	ACTIONS STRATEGIQUES	INDICATEURS	MINISTERES RESPONSABLES	MINISTERES IMPLIQUES	HYPOTHESES ET RISQUES
A.9.1	Renforcement des mécanismes de financement de l'éducation (Etat, Collectivités, Communautés, Secteur privé et PTF)	Existence d'un plan de mutualisation des mécanismes de financement Taux d'accroissement des ressources et sources de financement	MEN MESRS MENEFP	MEF MATD	
A.9.2	Financement pérenne de la recherche linguistique pour promouvoir l'utilisation des langues officielles dans la vie nationale	Disponibilité d'une ligne budgétaire pour le financement de la recherche linguistique	MESRS	MDF	
A.9.3	Mobilisation de la Diaspora pour le financement des infrastructures éducatives	Taux de contribution de la diaspora au financement des infrastructures éducatives	MEN MESRS MENEFP	MMEEIA	
A.9.4	Implication des industriels dans le financement de la Recherche scientifique et de l'Innovation	Part des industriels dans le financement de la recherche scientifique et de l'innovation	MEN MESRS MENEFP	MIC CNPM	
A.9.5	Développement d'un partenariat public-privé dans le milieu scolaire et universitaire	Nombre de projets éducatifs exécutés en PPP	MEN MESRS	MEF CNPM CCIM APC- MM APCAM MEF	

Annexe 2 : PLAN STRATEGIQUE DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES EGE (2024-2038)

PLAN D'ACTION TRIENNAL 2024-2026 DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES EGE

SOURCE DE FINANCEMENT : LE BUDGET NATIONAL

PILIER 1: Education du citoyen aux valeurs culturelles et aux savoirs endogènes												
OBJECTIF SPECIFIQUE 1: Assurer, à travers diverses opérations de formation, l'éducation de tous les apprenants des différentes structures éducatives du pays, aux valeurs culturelles et aux savoirs endogènes												
Code	ACTIONS	Indicateurs	CIBLES	CODE	ACTIVITES	RESP.	MINI. ASSOCIES	COÛT EN MILLION DE FRANCS				Hypothèses et risques
								2024	2025	2026	Total	
A.1.1	Promotion des valeurs et mémoires maliennes	% d'élèves formés dans les valeurs culturelles et savoirs endogènes Nombre de livres produits par des auteurs maliens et africains sur les savoirs locaux	1	A.1.1.1.	Intégration des valeurs et mémoires maliennes dans les programmes d'enseignement et d'éducation	MEN	MEF MENEFP MATD	-	50	-	50	Instabilité sécuritaire et politique
			1	A.1.1.2.	Promotion de la production des savoirs locaux par des auteurs maliens et africains	MESRS	MEF MENEFP MATD	-	100	100	200	Contexte macroéconomique
Sous-total plier 1								-	150	100	250	

PILIER 2 : PILIER 2 : Education inclusive sur toute l'étendue du territoire national

OBJECTIF SPECIFIQUE 2: Assurer l'inclusivité dans les actions éducatives de l'ensemble des structures d'éducation formelle et non formelle, sur toute l'étendue du territoire national

Code	ACTIONS	Indicateurs	CIBLES	CODE	ACTIVITES	RESP.	MINI. ASSOCIES	COÛT EN MILLION DE FRANCS				Hypothèses et risques
								2024	2025	2026	Total	
A.2.1.	Egalité des genres et la scolarisation des filles	Taux de scolarisation des filles	1 600	A.2.1.1.	Sensibilisation et accompagnement des communautés dans le cadre de l'accès, du suivi et du maintien des filles à l'école	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	39	39	39	117	Instabilité sécuritaire et politique
		Taux de fréquentation des personnes en situation de handicap	500	A.2.1.2.	Restauration de récom-penses pour les filles en situation de réussite scolaire	MEN	MEF MESRS MENEFP, MATD	333	333	333	999	
		Nombre d'enseignants formés pour la prise en charge des élèves et étudiants vivant avec handicap	100	A.2.1.3.	Appui aux Collectivités Territoriales qui soutiennent l'accès et le maintien des filles à l'école	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	50	50	100	Contexte macroéconomi-que
		Nombre de bus acquis	5 000	A.2.1.4.	Formation des acteurs de la communauté éducative à la prise en compte du genre	MEN	MEF MESRS MENEFP MATDP MATD	-	105	105	210	
				A.2.1.5.	Facilitation de l'accès du système aux personnes en situation de handicap	MEN	MEF, MESRS, MENEFP, MATDP, MATD	-	-	-	-	
				A.2.1.6..	Acquisition de bus scolaires pour le déplacement des enfants avec handicap	MEN	MEF, MESRS, MENEFP, MATDP, MATD					

PILIER 2 : PILIER 2 : Education inclusive sur toute l'étendue du territoire national

OBJECTIF SPECIFIQUE 2: Assurer l'inclusivité dans les actions éducatives de l'ensemble des structures d'éducation formelle et non formelle, sur toute l'étendue du territoire national

Code	ACTIONS	Indicateurs	CIBLES	CODE	ACTIVITES	RESP.	MINI. ASSOCIES	COÛT EN MILLION DE FRANCS				Hypothèses et risques
								2024	2025	2026	Total	
			2	A.2.1.6.1.	Structures scolaires	MEN	MEF, MESRS, MENEFP, MATD	-	92	92	184	
			2	A.2.1.6.2.	Structures universitaires	MESRS	MEF, MEN, MENEFP, MATDP, MATD	-	92	92	184	
			2	A.2.1.6.3	Centres de formation professionnelle	ME-NEFP	MEF, MESRS, MEN, MATDP	-	92	92	184	
A.2.1.	Egalité des genres et la scolarisation des filles			A.2.1.7	Formation les enseignants à tous les niveaux du système éducatif dans la prise en charge des élèves et étudiants vivant avec handicap						-	
			1 312	A.2.1.7.1	Précolaire	MEN	MEF, MESRS, MENEFP, MATD	21	21	21	63	
			20 735	A.2.1.7.2	Fondamental	MEN	MEF, MESRS, MENEFP, MATD	340	340	340	1 020	
			1 383	A.2.1.7.3	ESG :	MEN	MEF, MESRS, MENEFP, MATD	23	23	23	69	
			750	A.2.1.7.4	ESTP :	MEN	MEF, MESRS, MENEFP, MATD	12	12	12	36	

PILIER 2 : PILIER 2 : Education inclusive sur toute l'étendue du territoire national

OBJECTIF SPECIFIQUE 2: Assurer l'inclusivité dans les actions éducatives de l'ensemble des structures d'éducation formelle et non formelle, sur toute l'étendue du territoire national

Code	ACTIONS	Indicateurs	CIBLES	CODE	ACTIVITES	RESP.	MINI. ASSOCIES	COÛT EN MILLION DE FRANCS				Hypothèses et risques
								2024	2025	2026	Total	
			450	A.2.1.7.5	CFP:	ME-NEFP	MEF, MEN, MESRS, MATD	7	7	7	21	
		Proportion d'écoles préscolaire et spéciale fonctionnels		A.2.2.1	Transcription des livrets et manuels éducatifs et les documents officiels en braille							
		Proportion de centres d'éducation non formelle fonctionnels	1	A.2.2.1.1	MEN	MEN	MEF, MESRS, MENEFP, MATD	30	-	-	30	
			1	A.2.2.1.2	MESRS	MESRS	MEF, MEN, MENEFP, MATDP	30	-	-	30	
A.2.2.	Promotion de l'éducation préscolaire et spéciale		1	A.2.2.1.3	MENEFP	ME-NEFP	MEF, MESRS, MEN, MATD	30	-	-	30	
				A.2.2.1.4	Intégration, dans les différents curricula, la langue des signes en assurant la promotion dans les services publics							
			1	A.2.2.1.4.1	Au niveau du Ministère de l'éducation nationale	MEN	MEF, MESRS, MENEFP, MATD	-	20	-	20	
			1	A.2.2.1.4.2	Au niveau du Ministère de l'enseignement supérieur	MESRS	MEF, MEN, MENEFP, MATD	-	20	-	20	

PILIER 2 : PILIER 2 : Education inclusive sur toute l'étendue du territoire national

OBJECTIF SPECIFIQUE 2: Assurer l'inclusivité dans les actions éducatives de l'ensemble des structures d'éducation formelle et non formelle, sur toute l'étendue du territoire national

Code	ACTIONS	Indicateurs	CIBLES	CODE	ACTIVITES	RESP.	MINI. ASSOCIES	COÛT EN MILLION DE FRANCS				Hypothèses et risques
								2024	2025	2026	Total	
A.2.2.	Promotion de l'éducation préscolaire et spéciale		1	A.2.2.1.4.3	Au niveau du Ministère de l'entrepreneuriat nationale de l'emploi et de la formation	ME-NEFP	MEF, MESRS, MEN, MATD	-	20	-	20	
				A.2.2.2	Formation des enseignants dans la prise en charge des enfants vivant avec handicap dans les structures d'éducation spéciale			-	-	-	-	
			1	A.2.2.3	Mise en place de bibliothèques sonores et adaptation des supports éducatifs aux enfants vivant avec handicap visuel (Education spéciale)		MEN	MEF, MESRS, MENEFP, MATD	-	125	125	250
A.2.3.	Couverture territoriale du pays en infrastructures d'éducation formelle et/ou non formelle ;		1	A.2.3.1	Elaboration de la carte scolaire par les différentes Collectivités Territoriales avec l'appui des services techniques déconcentrés	MEN	MEF, MESRS, MENEFP, MATD	-	30	-	30	
			100	A.2.3.2	Construction de centres publics de développement de la petite enfance (préscolaire)	MEN	MEF, MESRS, MENEFP, MATD	-	2 500	2 500	5 000	

PILIER 2 : PILIER 2 : Education inclusive sur toute l'étendue du territoire national

OBJECTIF SPECIFIQUE 2: Assurer l'inclusivité dans les actions éducatives de l'ensemble des structures d'éducation formelle et non formelle, sur toute l'étendue du territoire national

Code	ACTIONS	Indicateurs	CIBLES	CODE	ACTIVITES	RESP.	MINI. ASSOCIES	COÛT EN MILLION DE FRANCS				Hypothèses et risques
								2024	2025	2026	Total	
A.2.3.	Couverture territoriale du pays en infrastructures d'éducation formelle et/ou non formelle ;	Nombre de localités administratives disposant d'infrastructures d'enseignement secondaire général	40	A.2.3.3	Construction et équipement des structures publiques d'éducation spéciale (au profit des enfants déficients auditifs et visuels)	MEN	MEF, MESRS, MENEFP, MATD	-	1 000	1 000	2 000	
		Nombre de localités administratives disposant d'infrastructures d'enseignement secondaire technique	200	A.2.3.4	Construction et équipement des structures publiques d'enseignement fondamental	MEN	MEF, MESRS, MENEFP, MATD	-	5 100	5 100	10 200	
		Nombre de localités administratives disposant d'infrastructures d'enseignement secondaire professionnel	100	A.2.3.5	Construction et équipement des structures publiques d'enseignement non formelle	MEN	MEF, MESRS, MENEFP, MATD	-	2 550	2 550	5 100	
		Nombre de localités administratives disposant d'infrastructures de formation professionnelle	5	A.2.3.6	Construction et équipement des structures publiques d'enseignement Secondaire général	MEN	MEF, MESRS, MENEFP, MATD	-	1 952	2 928	4 880	

PILIER 2 : PILIER 2 : Education inclusive sur toute l'étendue du territoire national

OBJECTIF SPECIFIQUE 2: Assurer l'inclusivité dans les actions éducatives de l'ensemble des structures d'éducation formelle et non formelle, sur toute l'étendue du territoire national

Code	ACTIONS	Indicateurs	CIBLES	CODE	ACTIVITES	RESP.	MINI. ASSOCIES	COÛT EN MILLION DE FRANCS				Hypothèses et risques
								2024	2025	2026	Total	
A.2.3.	Couverture territoriale du pays en infrastructures d'éducation formelle et/ou non formelle ;	Nombre de localités administratives disposant d'infrastructures universitaires	5	A.2.3.7	Construction et équipement des structures publiques d'enseignement technique	MEN	MEF, MESRS, MENEFP, MATD	-	12 000	18 000	30 000	
			5	A.2.3.8	Construction et équipement des structures publiques d'enseignement professionnel	MEN	MEF, MESRS, MENEFP, MATD	-	12 000	18 000	30 000	
			5	A.2.3.9	Construction et équipement des structures publiques d'enseignement normal (IFM)	MEN	MEF, MESRS, MENEFP, MATD	-	12 000	18 000	30 000	
			5	A.2.3.10	Construction et équipement des cinq nouvelles universités	MESRS	MEF, MEN, MENEFP, MATD	-	150 000	-	150 000	
			5	A.2.3.11	Construction de centres publics de formation professionnelle à la fin de chaque ordre	ME-NEFP	MEF, MESRS, MEN, MATD	-	12 000	-	12 000	
			5	A.2.3.12	Création d'établissements secondaires généralisés (au profit des enfants déficients auditifs ou visuels)	MESRS	MEF, MEN, MENEFP, MATD	-	12 000	18 000	30 000	
			5	A.2.3.13	Création d'établissements d'enseignement technique et professionnels spécialisés (au profit des enfants déficients auditifs ou visuels)	MEN	MEF, MESRS, MENEFP, MATD	-	12 000	18 000	30 000	

PILIER 2 : PILIER 2 : Education inclusive sur toute l'étendue du territoire national

OBJECTIF SPECIFIQUE 2: Assurer l'inclusivité dans les actions éducatives de l'ensemble des structures d'éducation formelle et non formelle, sur toute l'étendue du territoire national

Code	ACTIONS	Indicateurs	CIBLES	CODE	ACTIVITES	RESP.	MINI. ASSOCIES	COÛT EN MILLION DE FRANCS				Hypothèses et risques
								2024	2025	2026	Total	
				A.2.3.14	Dotation des établissements scolaires et universitaires en matériels didactiques adéquats et en quantité suffisante							
			15 000	A.2.3.14.1	Précolaire	MEN	MEF, MESRS, MENEFP, MATD	500	500	500	1 500	
			50 000	A.2.3.14.2	Fond1	MEN	MEF, MESRS, MENEFP, MATD	1 667	1 667	1 667	5 001	
			20 000	A.2.3.14.3	Fond2	MEN	MEF, MESRS, MENEFP, MATD	667	667	667	2 001	
A.2.3.	Couverture territoriale du pays en infrastructures d'éducation formelle et/ou non formelle ;		1 000	A.2.3.14.4	NF	MEN	MEF, MESRS, MENEFP, MATD	9	9	9	27	
			30 000	A.2.3.14.5	ESG	MEN	MEF, MESRS, MENEFP, MATD	295	295	295	885	
			10 000	A.2.3.14.6	EST	MEN	MEF, MESRS, MENEFP, MATD	161	161	161	483	
			10 000	A.2.3.14.7	ESP	MEN	MEF, MESRS, MENEFP, MATD	167	167	167	501	
			3 000	A.2.3.14.8	Normal	MEN	MEF, MESRS, MENEFP, MATD	60	60	60	180	

PILIER 2 : PILIER 2 : Education inclusive sur toute l'étendue du territoire national

OBJECTIF SPECIFIQUE 2: Assurer l'inclusivité dans les actions éducatives de l'ensemble des structures d'éducation formelle et non formelle, sur toute l'étendue du territoire national

Code	ACTIONS	Indicateurs	CIBLES	CODE	ACTIVITES	RESP.	MINI. ASSOCIES	COÛT EN MILLION DE FRANCS				Hypothèses et risques
								2024	2025	2026	Total	
			40 000	A.2.3.14.9	Université	MESRS	MEF, MEN, MENEFP, MATD	945	945	945	2 835	
			25 000	A.2.3.14.10	Grande Ecole	MESRS	MEF, MEN, MENEFP, MATD	585	585	585	1 755	
			450	A.2.3.14.11	CFP	MENEFP	MEF, MESRS, MEN, MATD	235	235	235	705	
A.2.3.	Couverture territoriale du pays en infrastructures d'éducation formelle et/ou non formelle ;			A.2.3.11.	Développement et mise en œuvre des plans de maintenance des équipements et matériels didactiques (ETP/FP)	MEN	MEF, MESRS, MENEFP, MATD					
			100	A.2.3.12.	Approvisionnement des écoles en eau et électricité en privilégiant l'énergie solaire et assainissement	MEN	MEF, MESRS, MENEFP, MATD	-	2 000	2 000	4 000	
				A.2.3.5	Réhabilitation des infrastructures éducatives endommagées							
			5 000	A.2.3.5.1	MEN	MEN	MEF, MESRS, MENEFP, MATD	-	5 000	5 000	10 000	
			100	A.2.3.5.2	MESRS	MESRS	MEF, MEN, MENEFP, MATD	-	500	500	1 000	

PILIER 2 : PILIER 2 : Education inclusive sur toute l'étendue du territoire national

OBJECTIF SPECIFIQUE 2: Assurer l'inclusivité dans les actions éducatives de l'ensemble des structures d'éducation formelle et non formelle, sur toute l'étendue du territoire national

Code	ACTIONS	Indicateurs	CIBLES	CODE	ACTIVITES	RESP.	MINI. ASSOCIES	COÛT EN MILLION DE FRANCS				Hypothèses et risques
								2024	2025	2026	Total	
A.2.4.	Intégration de l'alimentation scolaire dans le système alimentaire national	Nombre de collectivités territoriales prenant en charge 100% l'alimentation des cantines scolaires endogènes		A.2.4.1	Promotion de l'enseignement/apprentissage à tous les niveaux en faveur de l'appropriation du cadre pour un système alimentaire national durable et résilients	MEN	MEF, MESRS, MENEFP, MATD	-	500	500	1 000	
					Intégration du système alimentaire national durable et résilients dans les programmes d'enseignement et d'éducation en vue de renforcer la sécurité alimentaire et la sécurité nutritionnelle	MEN	MEF, MESRS, MENEFP, MATD	-	100	100	200	
		Nombre de cantines scolaires créés	150	A.2.4.3	Création et promotion des cantines scolaires y compris pour les structures d'éducation spéciale sur toute l'étendue du territoire national	MEN	MEF, MESRS, MENEFP, MATD	-	2 625	2 625	5 250	
Sous-total plier 2								6 156	252 539	121 425	380 120	0

PILIER 3 : Professionnalisation des formations à tous les niveaux du système éducatif et dans toutes les formes d'éducation

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3: Professionnaliser, de manière harmonieuse, les formations à tous les niveaux du système éducatif et dans toutes les formes d'éducation

Code	ACTIONS	Indicateurs	CIBLES	CODE	ACTIVITES	RESP.	MINI. ASSOCIES	COÛT EN MILLION DE FRANCS				Hypo- thèses et risques		
								2024	2025	2026	Total			
A.3.1.	Développement des formations qualifiantes indexées sur les besoins économiques du pays	Proportion de programmes intégrant les besoins économiques du pays	100	A.3.1.1	Formation des cadres ou concepteurs pour la recherche de financement souverain	MESRS	MEF, MEN, MENEFP, MATD	-	800	800	1 600	Instabilité sécuritaire et politique		
				A.3.1.2	Incitation des élèves et particulièrement les filles à aller vers la formation professionnelle									
				A.3.1.3	Professionnalisation de l'enseignement dès l'école fondamentale									Contexte macroéconomique
				A.3.1.4	Professionnalisation des apprentissages dans les médersas et écoles franco-arabes									
			1	A.3.1.5.	Développement de méthodes alternatives de formation professionnelle y compris les Unités mobiles de formation (UMF) et des chantiers écoles	MENEFP	MEF MESRS MEN MATDP	-	1 000	-	1 000			
			1	A.3.1.6.	Réalisation d'études d'évaluation approfondie des besoins de formation et identifier les secteurs utilisant les diplômés avant toute ouverture de formation	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	60	60	120			
			160	A.3.1.7.	Implantation et développement des écoles mobiles dans les régions concernées	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	480	480	960			

PILIER 3 : Professionnalisation des formations à tous les niveaux du système éducatif et dans toutes les formes d'éducation

OBJECTIF SPECIFIQUE 3: Professionnaliser, de manière harmonieuse, les formations à tous les niveaux du système éducatif et dans toutes les formes d'éducation

Code	ACTIONS	Indicateurs	CIBLES	CODE	ACTIVITES	RESP.	MINI. ASSOCIES	COÛT EN MILLION DE FRANCS				Hypo- thèses et risques
								2024	2025	2026	Total	
A.3.2.	Promotion des filières porteuses et des métiers du futur dans la formation professionnelle et universitaire	% d'étudiants formés dans les filières porteuses et dans les métiers du futur	1	A.3.2.1	Développement de programmes de formation et d'apprentissages en lien avec les besoins de développement artisanal, industriel, technologique, agro-sylvo-pastoral et minier ;	MENEFP	MEF MESRS MEN MATDP	30	-	-	30	
		Nombre de programmes de formation et d'apprentissages en lien avec les besoins de développement artisanal, industriel, technologique, agro-sylvo-pastoral et minier développés			Développement de programmes de formation et d'apprentissages en lien avec les besoins de développement socio-culturels							
		Nombre de programmes de formation et d'apprentissages en lien avec les besoins de développement socio-culturels développés	1	A.3.2.2.1		MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	35	-	-	35	

PILIER 3 : Professionnalisation des formations à tous les niveaux du système éducatif et dans toutes les formes d'éducation

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3: Professionnaliser, de manière harmonieuse, les formations à tous les niveaux du système éducatif et dans toutes les formes d'éducation

Code	ACTIONS	Indicateurs	CIBLES	CODE	ACTIVITES	RESP.	MINI. ASSOCIES	COÛT EN MILLION DE FRANCS				Hypo- thèses et risques	
								2024	2025	2026	Total		
A.3.2.	Promotion des filières porteuses et des métiers du futur dans la formation professionnelle et universitaire	Nombre de programmes d'enseignements de l'EP/FP pour tenir compte des métiers du futur	1	A.3.2.2.2	MESRS	MESRS	MEF MEN MENEFP MATD	35	-	-	35		
					MENEFP	MENEFP	MEF MESRS MEN MATDP	35	-	-	35		
				A.3.2.3	Actualisation périodique des programmes d'enseignements de l'EP/FP pour tenir compte des métiers du futur								
				A.3.2.3.1	MEN	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	7 500	7 500	15 000		
		A.3.2.3.2	MENEFP	MENEFP	MENEFP	MEF MESRS MEN MATDP	-	7 500	7 500	15 000			
		A.3.2.4	Promotion des filières des Mines, Energie, BTP, Energétique, Agriculture; TIC et IA)										

PILIER 3 : Professionnalisation des formations à tous les niveaux du système éducatif et dans toutes les formes d'éducation

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3: Professionnaliser, de manière harmonieuse, les formations à tous les niveaux du système éducatif et dans toutes les formes d'éducation

Code	ACTIONS	Indicateurs	CIBLES	CODE	ACTIVITES	RESP.	MINI. ASSOCIES	COÛT EN MILLION DE FRANCS				Hypo- thèses et risques
								2024	2025	2026	Total	
A.3.3.	Amélioration des contenus et des apprentissages	Nombre de programmes de formation en alphabétisation et éducation non formelle prenant en compte des modules de formation à la technologie et à l'apprentissage des métiers	1	A.3.3.1	Insertion dans les programmes de formation en alphabétisation et éducation non formelle de modules de formation à la technologie et à l'apprentissage des métiers	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	30	30	60	
		Taux d'insertion des diplômés		A.3.4..1.	Mise en place d'un mécanisme de suivi des diplômés/Sortants des CFP						-	
A.3.4.	Promotion de l'insertion professionnelle des diplômés	Nombre d'entreprises créées par les jeunes incubés	1	A.3.4.1.1	MEN	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	30	30	60	
			1	A.3.4.1.2	MESRS	MESRS	MEF MEN MENEFP MATD	-	30	30	60	
			1	A.3.4.1.3	MENEFP	MENEFP	MEF MESRS MEN MATDP	-	30	30	60	
			1	A.3.4.2.	Soutien à l'auto-emploi et à l'entrepreneuriat	MENEFP	MENEFP	MEF MESRS MEN MATDP	-	1 000	1 000	2 000
		Mise en place d'un mécanisme de suivi et d'accompagnement des étudiants en difficulté	8	A.3.4..3.	MESRS	MESRS	MEF MEN MENEFP MATD	-	200	200	400	
Sous-total plier 3								135	18 660	17 660	36 455	0

Pilier 4: Promotion des langues officielles dans tout le système éducatif

OBJECTIF SPECIFIQUE 4: systématiser, tout en mettant à disposition le matériel pédagogique adéquat, l'utilisation des langues officielles dans tout le système éducatif éducatif

Code	ACTIONS	Indicateurs	CIBLES	CODE	ACTIVITES	RESP.	MINI. ASSOCIES	COÛT EN MILLION DE FRANCS				Hypo- thèses et risques
								2024	2025	2026	Total	
A.4.1	Intégration des langues officielles (nationales) comme matière et médium dans le système éducatif	Nombre d'apprenants formés dans les langues nationales		A.4.1.1.	Mise en œuvre de campagnes d'alphabétisation de masse dans toutes les langues officielles du Mali et sur toute l'étendue du territoire	MEN	MEF MESRS MEN MATD	-	1 000	1 000	2 000	Instabilité sécuritaire et politique
			1	A.4.1.2.	Dotation de toutes les langues nationales (officielles) d'instruments permettant de les utiliser efficacement dans l'éducation formelle ;	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	2 000	-	2 000	
A.4.2	Promotion de l'enseignement bilingue à tous les niveaux du système éducatif	Nombre de structures scolaires et universitaire intégrant les langues nationales comme médium d'enseignement		A.4.1.2.	Mise en œuvre du plan d'action de mise en œuvre de la politique linguistique du Mali adoptée par le gouvernement en 2014			-	-	-	-	Contexte macroéconomique
				A.4.2.1.	Introduction des Langues Nationales (LN) dans l'enseignement à tous les niveaux			-	-	-	-	-

Pilier 4: Promotion des langues officielles dans tout le système éducatif

OBJECTIF SPECIFIQUE 4: systématiser, tout en mettant à disposition le matériel pédagogique adéquat, l'utilisation des langues officielles dans tout le système éducatif éducatif

Code	ACTIONS	Indicateurs	CIBLES	CODE	ACTIVITES	RESP.	MINI. ASSOCIES	COÛT EN MILLION DE FRANCS				Hypo- thèses et risques
								2024	2025	2026	Total	
A.4.3	Mise en place d'un programme d'élimination de l'analphabétisme au Mali			A.4.3.1.	Développement du sous-secteur de l'alphabetisation et de l'éducation non formelle afin que tous les maliens participent à l'essor du pays ;			-	-	-	-	
			1	A.4.3.2.	Développement de programmes d'apprentissage au niveau des centres d'alphabetisation et d'éducation non formelle, adaptés aux besoins économiques des adultes (hommes et femmes) ;	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	30	-	-	30	
			1	A.4.3.3.	Développement d'un vaste réseau de centres de formation pour adultes autour de chaque école/établissement	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	19 520	-	19 520	
				A.4.3.7.	Mise en place d'une passerelle entre les structures centres d'alphabetisation et d'éducation non formelle et la formation professionnelle			-	-	-	-	
Sous-total plier 4								30	22 520	1 000	23 550	

Pilier 5 : Développement des curricula centrés sur les valeurs et savoirs endogènes, les langues officielles, les sciences et technologies à tous les niveaux du système

OBJECTIF SPECIFIQUE 5 Développer, de manière participative avec les acteurs concernés, les curricula en mettant l'accent sur les valeurs et savoirs endogènes, les sciences et technologies à tous les niveaux du système

Code	ACTIONS	Indicateurs	CIBLES	CODE	ACTIVITES	RESP.	MINI. ASSOCIES	COÛT EN MILLION DE FRANCS				Hypo- thèses et risques	
								2024	2025	2026	Total		
A.5.1.	Développement des Programmes /curricula intégrant les savoirs et valeurs endogènes	Nombre des Programmes /curricula développés, révisés et digitalisés intégrant les savoirs et valeurs endogènes	1	A.5.1.1.	Elaboration des Programmes /curricula intégrant les savoirs et valeurs endogènes	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	75	-	75		
		Nombre d'enseignants sur les Programmes /curricula intégrant les savoirs et valeurs endogènes élaborés		A.5.1.2.	Formation des enseignants sur les Programmes /curricula intégrant les savoirs et valeurs endogènes élaborés								
		Nombre de curricula révisés et adaptés à tous les niveaux aux réalités sociales, culturelles, économiques et environnementales	50 000	A.5.1.2.1	MEN	MEN	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	9 760	9 760	19 520	
			20 000	A.5.1.2.2	MEN	MEN	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	3 973	3 973	7 946	
			20 000	A.5.1.2.3	MENEFP	MENEFP	MEF MESRS MEN MATDP	-	3 973	3 973	7 946		
			20 000	A.5.1.2.4	MESRS	MESRS	MEF MENEFP MEN MATDP	-	4 208	4 208	8 416		

Pilier 5 : Développement des curricula centrés sur les valeurs et savoirs endogènes, les langues officielles, les sciences et technologies à tous les niveaux du système												
OBJECTIF SPECIFIQUE 5 Développer, de manière participative avec les acteurs concernés, les curricula en mettant l'accent sur les valeurs et savoirs endogènes, les sciences et technologies à tous les niveaux du système												
Code	ACTIONS	Indicateurs	CIBLES	CODE	ACTIVITES	RESP.	MINI. ASSOCIES	COÛT EN MILLION DE FRANCS				Hypo- thèses et risques
								2024	2025	2026	Total	
A.5.1.	Développement des Programmes /curricula intégrant les savoirs et valeurs endogènes		1	A.5.1.3.	Relecture des manuels scolaires	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	30	-	-	30	
					Révision et adaptation des curricula à tous les niveaux aux réalités sociales, culturelles, économiques et environnementales							
					MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	500	-	500		
					MESRS	MEF MEN MENEFP MATD	-	500	-	500		
			1	A.5.1.3.3	MENEFP	MENEFP	MEF MESRS MEN MATDP	-	500	-	500	

Pilier 5 : Développement des curricula centrés sur les valeurs et savoirs endogènes, les langues officielles, les sciences et technologies à tous les niveaux du système

OBJECTIF SPECIFIQUE 5 Développer, de manière participative avec les acteurs concernés, les curricula en mettant l'accent sur les valeurs et savoirs endogènes, les sciences et technologies à tous les niveaux du système

Code	ACTIONS	Indicateurs	CIBLES	CODE	ACTIVITES	RESP.	MINI. ASSOCIES	COÛT EN MILLION DE FRANCS				Hypo- thèses et risques
								2024	2025	2026	Total	
A.5.2.	Promotion de la recherche orientée sur les savoirs endogènes, les langues officielles, l'environnement immédiat, local, régional et national	Nombre d'étude et de recherche orientée sur les savoirs endogènes, les langues officielles, l'environnement immédiat, local, régional et national	1	A.5.2.1.	Réalisations des études et des recherches sur les valeurs endogènes	MESRS	MEF MESRS MENEFP MATDP	-	50	50	100	
								-	75	-	75	
								-	-	-	-	
A.5.3.	Développement des compétences en sciences depuis l'enseignement fondamental (physique, chimie, sciences de la vie et de la terre, mathématiques et technologies)	Proportion d'apprenants dans les séries STIM	1	A.5.2.3.	Vulgarisation des résultats des études et recherches sur les valeurs endogènes et les langues nationales	MESRS	MEF MESRS MENEFP MATDP	-	500	500	1 000	
								-	-	-	-	
								-	-	-	-	
				A.5.3.1.	Augmentation des heures consacrées aux matières scientifiques ;			-	-	-	-	

Pilier 5 : Développement des curricula centrés sur les valeurs et savoirs endogènes, les langues officielles, les sciences et technologies à tous les niveaux du système

OBJECTIF SPECIFIQUE 5 Développer, de manière participative avec les acteurs concernés, les curricula en mettant l'accent sur les valeurs et savoirs endogènes, les sciences et technologies à tous les niveaux du système

Code	ACTIONS	Indicateurs	CIBLES	CODE	ACTIVITES	RESP.	MINI. ASSOCIES	COÛT EN MILLION DE FRANCS				Hypo- thèses et risques
								2024	2025	2026	Total	
A.5.3.	Développement des compétences en sciences depuis l'enseignement fondamental (physique, chimie, sciences de la vie et de la terre, mathématiques et technologies)	Nombre de diplômés dans les séries STIM		A.5.3.2.	Recrutement d'enseignants dans les filières sciences exactes, biologiques, expérimentales et techniques.						-	
		Proportion de diplômés des series STIM insérés	400	A.5.3.2.1	ESG	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	140	140	280	
		Nombre d'enseignants recrutés dans les filières sciences exactes, biologiques, expérimentales et techniques	300	A.5.3.2.2	EST	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	105	105	210	
			250	A.5.3.2.3	ESP	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	88	88	176	
			300	A.5.3.2.4	Normal	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	105	105	210	
			1 800	A.5.3.2.5	Université	MESRS	MEF MESRS MENEFP MATDP	-	630	630	1 260	
			500	A.5.3.2.6	Grande Ecole	MESRS	MEF MESRS MENEFP MATDP	-	175	175	350	
		150	A.5.3.2.7	CFP	MENEFP	MEF MESRS MEN MATDP	-	53	53	106		

Pilier 5 : Développement des curricula centrés sur les valeurs et savoirs endogènes, les langues officielles, les sciences et technologies à tous les niveaux du système

OBJECTIF SPECIFIQUE 5 Développer, de manière participative avec les acteurs concernés, les curricula en mettant l'accent sur les valeurs et savoirs endogènes, les sciences et technologies à tous les niveaux du système

Code	ACTIONS	Indicateurs	CIBLES	CODE	ACTIVITES	RESP.	MINI. ASSOCIES	COÛT EN MILLION DE FRANCS				Hypo- thèses et risques
								2024	2025	2026	Total	
A.5.3.	Développement des compétences en sciences depuis l'enseignement fondamental (physique, chimie, sciences de la vie et de la terre, mathématiques et technologies)			A.5.3.3.	Promotion de l'enseignement des sciences dans l'enseignement supérieur			-	-	-	-	
				A.5.3.4.	Développement des filières agro-sylvo-pastorales à partir du secondaire et dans l'éducation non formelle			-	-	-	-	
			60	A.5.3.5.	Introduction du travail manuel à tous les niveaux du système éducatif	MEN	MEF MESRS MEN MATD	-	15 000	15 000	30 000	
				A.5.3.6.	Conception des supports pédagogiques de travail manuel à tous les niveaux du système éducatif			-	-	-	-	
			1	A.5.3.6.1	MEN	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	75	75	150	
			1	A.5.3.6.2	MESRS	MESRS	MEF MESRS MENEFP MATDP	-	75	75	150	
		1	A.5.3.6.3	MENEFP	MENEFP	MEF MESRS MEN MATDP	-	75	75	150		

Pilier 5 : Développement des curricula centrés sur les valeurs et savoirs endogènes, les langues officielles, les sciences et technologies à tous les niveaux du système												
OBJECTIF SPECIFIQUE 5 Développer, de manière participative avec les acteurs concernés, les curricula en mettant l'accent sur les valeurs et savoirs endogènes, les sciences et technologies à tous les niveaux du système												
Code	ACTIONS	Indicateurs	CIBLES	CODE	ACTIVITES	RESP.	MINI. ASSOCIES	COÛT EN MILLION DE FRANCS				Hypo- thèses et risques
								2024	2025	2026	Total	
A.5.4.	Développement de blocs scientifiques, de laboratoires et des bibliothèques fonctionnels	Nombre de blocs scientifiques, de laboratoires et des bibliothèques fonctionnels	99	A.5.4.1.	Dotation des établissements scolaires en Bibliothèques et en ouvrages adaptés aux programmes de formation	MEN	MEF MERS MENEFP MATD	-	1 225	1 250	2 475	
		Nombre d'établissements scolaires disposant d'une salle informatique équipée	100	A.5.4.2.	Dotation des établissements scolaires en salles informatiques équipées ;	MEN	MEF MERS MENEFP MATD	-	2 500	2 500	5 000	
Sous-total plier 5								30	44 360	42 735	87 125	

Pilier 6 : Formation et gestion des enseignants et des formateurs

OBJECTIF SPECIFIQUE 6 Améliorer la formation et la gestion des enseignants et des formateurs sur tout le territoire national, à travers une planification stratégique rigoureuse

Code	ACTIONS	Indicateurs	CIBLES	CODE	ACTIVITES	RESP.	MINI. ASSOCIES	COÛT EN MILLION DE FRANCS				Hypo- thèses et risques		
								2024	2025	2026	Total			
A.6.1.	Développement de l'enseignement normal	Nombre d'IFM fonctionnels	1	A.6.1.1.	Elaboration et validation du curriculum de l'enseignement normal conformément aux prescriptions du PRODEC 2	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	25	-	25	Instabilité sécuritaire et politique		
		Nombre d'élèves maîtrisant les bases de la lecture, du calcul et de l'écriture à la fin du fondamental I		A.6.1.2.	Accélération du processus de finalisation du document de politique enseignante									
			19	A.6.1.3.	Réhabilitation et Equipement des établissements d'enseignement normal	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	5 400	6 000	11 400	Contexte macroéconomique		
				A.6.1.4.	Mise en cohérence des programmes de formation de l'EN Sup et les besoins des IFM									
				A.6.1.5.	Mise en cohérence des programmes de formation des IFM et les besoins des écoles									
				A.6.1.6.	Création d'une filière de formation des enseignants des médersas et des écoles franco-arabes dans les IFM.									

Pilier 6 : Formation et gestion des enseignants et des formateurs

OBJECTIF SPECIFIQUE 6 Améliorer la formation et la gestion des enseignants et des formateurs sur tout le territoire national, à travers une planification stratégique rigoureuse

Code	ACTIONS	Indicateurs	CIBLES	CODE	ACTIVITES	RESP.	MINI. ASSOCIES	COÛT EN MILLION DE FRANCS				Hypo- thèses et risques	
								2024	2025	2026	Total		
A.6.1.	Développement de l'enseignement normal		1	A.6.1.7.	Amélioration des contenus des apprentissages de l'enseignement fondamental en vue de permettre aux apprenants de maîtriser l'écriture, la lecture et le calcul ;	MEN	MEF MESRS MIENEFP MATD	40	-	-	40		
				A.6.1.8.	Mise en œuvre du projet de réforme Bac+3 des IFM (orientations données dans le PRO-DEC 2)								
				A.6.1.9.	Mise à la disposition des écoles normales des formateurs qualifiés en nombre suffisant maîtrisant l'outil informatique et les langues nationales								

Pilier 6 : Formation et gestion des enseignants et des formateurs

OBJECTIF SPECIFIQUE 6 Améliorer la formation et la gestion des enseignants et des formateurs sur tout le territoire national, à travers une planification stratégique rigoureuse

Code	ACTIONS	Indicateurs	CIBLES	CODE	ACTIVITES	RESP.	MINI. ASSOCIES	COÛT EN MILLION DE FRANCS				Hypo- thèses et risques		
								2024	2025	2026	Total			
A.6.2.	Promotion de la formation initiale et continue des enseignants	Nombre d'enseignants ayant bénéficié d'une formation initiale et continue		A.6.2.1	Formation initiale des enseignants									
				A.6.2.2	Formation continue des enseignants								-	
				A.6.2.2.1	Précolaire	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	1 573	1 573	3 146				
				A.6.2.2.2	Education spéciale	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	31	31	93				
				A.6.2.2.3	Fond1	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	14 364	28 728				
				A.6.2.2.4	Fond2	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	7 516	15 032				
				A.6.2.2.5	NF	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	212	424				
				A.6.2.2.6	Medersas fondamentale et secondaire	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	2	4				
A.6.2.	Promotion de la formation initiale et continue des enseignants		31 564	A.6.2.2.7	ESG	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	6 271	6 271	12 542			
				A.6.2.2.8	EST	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	163	326				

Pilier 6 : Formation et gestion des enseignants et des formateurs

OBJECTIF SPECIFIQUE 6 Améliorer la formation et la gestion des enseignants et des formateurs sur tout le territoire national, à travers une planification stratégique rigoureuse

Code	ACTIONS	Indicateurs	CIBLES	CODE	ACTIVITES	RESP.	MINI. ASSOCIES	COÛT EN MILLION DE FRANCS				Hypo- thèses et risques
								2024	2025	2026	Total	
A.6.2.	Promotion de la formation initiale et continue des enseignants		12 643	A.6.2.2.9	ESP	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	2 512	2 512	5 024	
			1 137	A.6.2.2.10	Normal	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	226	226	452	
			1 327	A.6.2.2.11	Université	MESRS	MEF MESRS MENEFP MATDP	-	279	279	558	
			420	A.6.2.2.12	Grande Ecole	MESRS	MEF MESRS MENEFP MATDP	-	88	88	176	
			252	A.6.2.2.13	CFP:	ME- NEFP	MEF MESRS MEN MATDP	-	50	50	100	
					A.6.2.3	Formation des enseignants à l'utilisation des langues officielles (nationales) comme médium d'enseignement.						-
A.6.2.	Promotion de la formation initiale et continue des enseignants		8 056	A.6.2.3.1	Préscolaire	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	1 573	1 573	3 146	
			240	A.6.2.3.2.	Education spéciale	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	31	31	31	93	
			73 588	A.6.2.3.3	Fond1	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	14 364	14 364	28 728	

Pilier 6 : Formation et gestion des enseignants et des formateurs

OBJECTIF SPECIFIQUE 6 Améliorer la formation et la gestion des enseignants et des formateurs sur tout le territoire national, à travers une planification stratégique rigoureuse

Code	ACTIONS	Indicateurs	CIBLES	CODE	ACTIVITES	RESP.	MINI. ASSOCIES	COÛT EN MILLION DE FRANCS				Hypo- thèses et risques
								2024	2025	2026	Total	
A.6.2.	Promotion de la formation initiale et continue des enseignants		38 506	A.6.2.3.4.	Fond2	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	7 516	7 516	15 032	
			1 084	A.6.2.3.5	NF	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	212	212	424	
			31 564	A.6.2.3.6	ESG	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	6 271	6 271	12 542	
			822	A.6.2.3.7	EST	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	163	163	326	
			12 643	A.6.2.3.8	ESP	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	2 512	2 512	5 024	
			1 137	A.6.2.3.9	Normal	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	226	226	452	
			1 327	A.6.2.3.10	Université	MESRS	MEF MEN MENEFP MATDP	-	279	279	558	
			420	A.6.2.3.11	Grande Ecole	MESRS	MEF MEN MENEFP MATDP	-	88	88	176	
			252	A.6.2.3.12	CFP:	ME- NEFP	MEF MESRS MEN MATDP	-	50	50	100	
			176	A.6.2.4	Formation initiale des enseignants-chercheurs à la pédagogie universitaire et en didactique.	MESRS	MEF MEN MENEFP MATDP	41	41	41	123	

Pilier 6 : Formation et gestion des enseignants et des formateurs

OBJECTIF SPECIFIQUE 6 Améliorer la formation et la gestion des enseignants et des formateurs sur tout le territoire national, à travers une planification stratégique rigoureuse

Code	ACTIONS	Indicateurs	CIBLES	CODE	ACTIVITES	RESP.	MINI. ASSOCIES	COÛT EN MILLION DE FRANCS				Hypo- thèses et risques
								2024	2025	2026	Total	
			1 499	A.6.2.5	Formation continue des enseignants des écoles communautaires	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	293	293	586	
		Nombre de diplômés des écoles normales ou équivalents recrutés		A.6.3.1.	Recrutement des diplômés des écoles normales ou équivalents en fonction des besoins							
			5 000	A.6.3.1.1	PRESCOLAIRE	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	1 750	1 750	3 500	
			10 000	A.6.3.1.2	FOND 1 :	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	3 500	3 500	7 000	
			6 000	A.6.3.1.3	FOND 2 :	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	2 100	2 100	4 200	
A.6.3.	Mise à disposition d'enseignants en qualité et en nombre suffisant		4 000	A.6.3.1.4	NORMAL	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	1 400	1 400	2 800	
			200	A.6.3.1.5	ESG	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	70	70	140	
			50	A.6.3.1.6	EST	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	18	18	36	
			100	A.6.3.1.7	ESP	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	35	35	70	
			50	A.6.3.1.8	CFP	MESRS	MEF MEN MENEFP MATDP	-	18	18	36	

Pilier 6 : Formation et gestion des enseignants et des formateurs

OBJECTIF SPECIFIQUE 6 Améliorer la formation et la gestion des enseignants et des formateurs sur tout le territoire national, à travers une planification stratégique rigoureuse

Code	ACTIONS	Indicateurs	CIBLES	CODE	ACTIVITES	RESP.	MINI. ASSOCIES	COÛT EN MILLION DE FRANCS				Hypo- thèses et risques
								2024	2025	2026	Total	
A.6.3.	Mise à disposition d'enseignants en qualité et en nombre suffisant		1	A.6.3.2.	Appui à l'IPU pour mettre en œuvre des programmes de formation des formateurs axés sur les nouvelles tendances pédagogiques et les technologies éducatives	MESRS	MEF MEN MENEFP MATDP	-	100	100	200	
			500	A.6.3.3.	Recrutement des enseignants des écoles communautaires ayant des diplômes et des références académiques requis à la fonction publique des Collectivités territoriales	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	175	175	350	
A.6.4.	Amélioration des conditions de vie et de travail des enseignants	Nombre de mesures prises pour améliorer les conditions de vie et de travail des enseignants		A.6.4.1.	Restauration de la hiérarchisation des enseignants des institutions d'enseignement supérieur privés au même titre que ceux du public							
				A.6.4.2.	Institution de l'ordre du mérite national dans l'Éducation à tous les niveaux							
				A.6.4.3.	Relecture du plan de carrière actuel des enseignants							
Sous-total plier 6								143	81 497	82 072	163 712	

Pilier 7 : Recherche scientifique au service du développement social, économique, artistique, culturel et environnemental

OBECTIF SPECIFIQUE 7 Renforcer la contribution de la recherche scientifique et de l'innovation technologique au développement des filières économiques porteuses et à l'amélioration des conditions de vie des populations, à travers la valorisation des résultats de recherche

Code	ACTIONS	Indicateurs	CIBLES	CODE	ACTIVITES	RESP.	MINI. ASSOCIES	COÛT EN MILLION DE FRANCS				Hypo- thèses et risques
								2024	2025	2026	Total	
A.7.1.	Développement de l'innovation technologique et de l'intelligence artificielle (IA)	Nombre de brevets d'invention initiés par les universités	1	A.7.1.1.	Création de l'université numérique	MESRS	MEF MEN MENEFF MATD	-	30 000	-	30 000	Instabilité sécuritaire et politique
		Nombre d'outils numériques développés à tous les niveaux du système éducatif		A.7.1.2.	Développement des outils numériques dans le système éducatif y compris dans la gestion scolaire et universitaire						-	
		Nombre d'enseignants en informatique pour tous les niveaux du système formés.	1	A.7.1.2.1	Préscolaire	MEN	MEF MESRS MENEFF MATD	-	1 000	1 000	2 000	Contexte macro-économique
			1	A.7.1.2.2	NF	MEN	MEF MESRS MENEFF MATD	-	1 000	1 000	2 000	
			1	A.7.1.2.3	Fondamentale	MEN	MEF MESRS MENEFF MATD	-	1 500	1 500	3 000	
			1	A.7.1.2.4	ESG	MEN	MEF MESRS MENEFF MATD	-	1 500	1 500	3 000	
			1	A.7.1.2.5	EST	MEN	MEF MESRS MENEFF MATD	-	1 500	1 500	3 000	
			1	A.7.1.2.6	Normal	MEN	MEF MESRS MENEFF MATD	-	1 500	1 500	3 000	

Pilier 7 : Recherche scientifique au service du développement social, économique, artistique, culturel et environnemental

OBJECTIF SPECIFIQUE 7 Renforcer la contribution de la recherche scientifique et de l'innovation technologique au développement des filières économiques portueuses et à l'amélioration des conditions de vie des populations, à travers la valorisation des résultats de recherche

Code	ACTIONS	Indicateurs	CIBLES	CODE	ACTIVITES	RESP.	MINI. ASSOCIES	COÛT EN MILLION DE FRANCS				Hypo- thèses et risques
								2024	2025	2026	Total	
A.7.1.	Développement de l'innovation technologique et de l'intelligence artificielle (IA)		1	A.7.1.2.7	CFP	MENEFP	MEF MESRS MEN MATDP	-	1 500	1 500	3 000	
			1	A.7.1.2.8	Université	MESRS	MEF MEN ME- NEFP MATDP	-	1 500	1 500	3 000	
				A.7.1.3.	Création de nouvelles filières de l'enseignement supérieur pour former des techniciens supérieurs et ingénieurs dans les filières de pointe	MESRS	MEF MEN ME- NEFP MATDP					
			1	A.7.1.4	Mise en œuvre de plans de maintenance des équipements dans les IES publiques	MESRS	MEF MEN MENEFP MATDP	-	50	50	100	
				A.7.1.5.	Formation initiale des enseignants en informatique pour tous les niveaux du système.						-	
			25 000	A.7.1.5.1	MEN	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	15 563	15 563	31 126	
			3 000	A.7.1.5.2	MESRS	MESRS	MEF MEN ME- NEFP MATDP	-	2 468	2 468	4 936	
			3 000	A.7.1.5.3	MENEFP	MENEFP	MEF MESRS MEN MATDP	-	2 468	2 468	4 936	

Pilier 7 : Recherche scientifique au service du développement social, économique, artistique, culturel et environnemental

OBJECTIF SPECIFIQUE 7 Renforcer la contribution de la recherche scientifique et de l'innovation technologique au développement des filières économiques porteuses et à l'amélioration des conditions de vie des populations, à travers la valorisation des résultats de recherche

Code	ACTIONS	Indicateurs	CIBLES	CODE	ACTIVITES	RESP.	MINI. ASSOCIES	COÛT EN MILLION DE FRANCS				Hypo- thèses et risques	
								2024	2025	2026	Total		
A.7.1.	Développement de l'innovation technologique et de l'intelligence artificielle (IA)			A.7.1.6.	Formation continue des enseignants en informatique pour tous les niveaux du système.							-	
			4 000	A.7.1.6.1.	PRESCOLAIRE	MEN	MEF MESRS MENEFF MATD	-	2 342	2 342	4 684		
			10 000	A.7.1.6.2.	FOND 1	MEN	MEF MESRS MENEFF MATD	-	5 856	5 856	11 712		
			6 000	A.7.1.6.3.	FOND 2	MEN	MEF MESRS MENEFF MATD	-	3 514	3 514	7 028		
			4 000	A.7.1.6.4.	NORMAL	MEN	MEF MESRS MENEFF MATD	-	2 384	2 384	4 768		
			200	A.7.1.6.5.	ESG	MEN	MEF MESRS MENEFF MATD	-	119	119	238		
			50	A.7.1.6.6.	EST	MEN	MEF MESRS MENEFF MATD	-	30	30	60		
			100	A.7.1.6.7.	ESP	MEN	MEF MESRS MENEFF MATD	-	60	60	120		
			50	A.7.1.6.8.	CFP	MENEFF	MEF MESRS MEN MATDP	-	30	30	60		
	600	A.7.1.6.9.	Université	MESRS	MEF MESRS MENEFF MATD	-	379	379	758				

Pilier 7 : Recherche scientifique au service du développement social, économique, artistique, culturel et environnemental

OBJECTIF SPECIFIQUE 7 Renforcer la contribution de la recherche scientifique et de l'innovation technologique au développement des filières économiques portueuses et à l'amélioration des conditions de vie des populations, à travers la valorisation des résultats de recherche

Code	ACTIONS	Indicateurs	CIBLES	CODE	ACTIVITES	RESP.	MINI. ASSOCIES	COÛT EN MILLION DE FRANCS				Hypo- thèses et risques
								2024	2025	2026	Total	
			600	A.7.1.6.10.	Grande Ecole	MESRS	MEF MESRS MENEFF MATD	-	379	379	758	
		Nombre de ren- contres entre cher- cheurs et utilisateurs des résultats de la recherche	1	A.7.2.1.	Mise en place d'un mécanisme opéra- tionnel de diffusion et d'information du public sur les résultats de la recherche	MESRS	MEF MEN MENEFF MATD	-	80	80	160	
				A.7.2.2.	Orientation de la recherche vers les besoins de développe- ment économique, so- cial et environnemental du Mali	MESRS	MEF MEN MENEFF MATD					
A.7.2.	Vulgarisation des résultats de la recherche		1	A.7.2.3.	Création d'un musée national des sciences et des technologies	MESRS	MEF MEN MENEFF MATD	-	12 000	-	12 000	
			25	A.7.2.4.	Institution et fonction- nement d'un conseil scientifique de la re- cherche au niveau du gouvernement	MESRS	MEF MEN MENEFF MATD	-	1	1	2	
			1	A.7.2.5.	Relecture de la poli- tique nationale de la recherche scientifique et technique et de l'in- novation	MESRS	MEF MEN MENEFF MATD	-	1 000	-	1 000	
Sous-total plier 7								-	89 723	46 723	136 446	

Pilier 8 : Schéma institutionnel systémique

OBECTIF SPECIFIQUE 8 Organiser le schéma institutionnel du secteur de l'Education, selon une optique systémique

Code	ACTIONS	Indicateurs	CIBLES	CODE	ACTIVITES	RESP.	MINI. ASSOCIES	COÛT EN MILLION DE FRANCS				Hypo- thèses et risques
								2024	2025	2026	Total	
A.8.1.	Mise en place d'un mécanisme de coordination des actions des départements en charge du système éducatif	Nombre de réunions tenues	600	A.8.1.1.	Mise en place d'un cadre de concertation périodique fonctionnelle entre les sous-secteurs de l'éducation	MEN	MEF MESRS MENEFF MATD	-	2	2	4	Instabilité sécuritaire et politique
		Nombre de recommandations exécutées	1	A.8.1.2.	Organisation de campagnes d'information et de sensibilisation des enseignants et des populations sur le programme de refondation du système éducatif	MEN	MEF MESRS MENEFF MATD	-	500	500	1 000	Contexte macroéconomique
		Nombre d'enseignants sensibilisés sur le programme de refondation du système éducatif		A.8.1.3.	Organisation de rencontres entre les communautés et les responsables des structures éducatives.	MEN	MEF MESRS MENEFF MATD					
		Proportion de la population sensibilisés sur le programme de refondation du système éducatif	1 000	A.8.1.3.1	MEN	MEN	MEF MESRS MENEFF MATD	16	16	16	48	
			1 000	A.8.1.3.2	MESRS	MESRS	MEF MEN MENEFF MATDP	16	16	16	48	
			1 000	A.8.1.3.3	MENEFF	MENEFF	MEF MESRS MEN MENEFF MATDP	16	16	16	48	

Pilier 8 : Schéma institutionnel systémique

OBECTIF SPECIFIQUE 8 Organiser le schéma institutionnel du secteur de l'Education, selon une optique systémique

Code	ACTIONS	Indicateurs	CIBLES	CODE	ACTIVITES	RESP.	MINI. ASSOCIES	COÛT EN MILLION DE FRANCS				Hypo- thèses et risques
								2024	2025	2026	Total	
A.8.2.	Mise en place de passerelles entre les ordres et types d'éducation	Texte législatif ou réglementaire adopté		A.8.2.1.	Instauration dans la formation de base des enfants l'apprentissage dans différents corps de métiers.							
		Nombre d'apprenants ayant bénéficié de la passerelle	20		Institution d'une session de rattrapage pour les candidats qui échouent au CAP, BT et Bac	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	1 400	1 400	2 800	
				A.8.2.2.	Orientation des apprenants en fonction de leurs compétences et particularités	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD					
A.8.3.	Renforcement du système d'évaluation pour plus d'efficacité et d'efficience	Texte législatif ou réglementaire adopté		A.8.3.1.	Instauration de l'assurance qualité dans tous les ordres et types d'enseignement au Mali							
		Nombre d'établissements évalués	26	A.8.2.3.	Construction de centres d'écoute et d'orientation pour aider les élèves en difficulté	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	83	167	250	
		Nombre d'établissements privés respectant la réglementation		A.8.3.3.	Mise en place des systèmes d'audit interne							

Pilier 8 : Schéma institutionnel systémique

OBJECTIF SPECIFIQUE 8 Organiser le schéma institutionnel du secteur de l'Education, selon une optique systémique

Code	ACTIONS	Indicateurs	CIBLES	CODE	ACTIVITES	RESP.	MINI. ASSOCIES	COÛT EN MILLION DE FRANCS				Hypo- thèses et risques	
								2024	2025	2026	Total		
A.8.3.	Renforcement du système d'évaluation pour plus d'efficacité et d'efficience		1	A.8.3.3.1	MEN	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	100	100	200		
			1	A.8.3.3.2	MESRS	MESRS	MEF MEN MENEFP MATDP	-	100	100	200		
			1	A.8.3.3.3	MENEFP	MENEFP	MENEFP	MEF MESRS MEN MATDP	-	100	100	200	
			1	A.8.3.4.	Création d'une base de données publique avec toutes les productions scientifiques	MESRS	MESRS	MEF MESRS MENEFP MATDP	-	25	-	25	
					Création et opérationnalisation de cellules de suivi de l'insertion socio-professionnelle des sortants								
					Réhabilitation et équipement de tous les AE et CAP								
				26	A.8.3.6.1	Académie d'enseignement	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	130	130	260	
		125	A.8.3.6.2	Centre d'animation pédagogique	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	434	441	875			
		1	A.8.3.7.	Renforcement de la gestion des enseignants basée sur les données probantes/SIGE	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	-	30	30			

Pilier 8 : Schéma institutionnel systémique

OBECTIF SPECIFIQUE 8 Organiser le schéma institutionnel du secteur de l'Education, selon une optique systémique

Code	ACTIONS	Indicateurs	CIBLES	CODE	ACTIVITES	RESP.	MINI. ASSOCIES	COÛT EN MILLION DE FRANCS				Hypo- thèses et risques	
								2024	2025	2026	Total		
A.8.3.	Renforcement du système d'évaluation pour plus d'efficacité et d'efficience		1	A.8.3.8.	Renforcement des capacités de suivi-contrôle de l'AMAQ-SUP	MESRS	MEF MEN MENEFP MATDP	-	100	100	200		
				A.8.3.9.	Renforcement du système d'évaluation pour plus d'efficacité et d'efficience								
				A.8.3.10.	Restructuration de la CPS sectorielle de l'éducation pour obtenir des données statistiques fiables, facilitant ainsi une planification ordonnée des besoins éducatifs								
				A.8.3.11.	Suivi de l'application des textes qui régissent le fonctionnement des CGS	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	50	50	100		
				A.8.3.12.	Evaluation de l'Approche par compétences (APC)	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	30	30	60		
				A.8.3.13.	Evaluation du système Licence-Master-Doctorat (LMD)	MESRS	MEF MEN MENEFP MATDP	-	30	30	60		
				A.8.3.14.	Application stricte des procédures de gestion des ressources humaines de l'Education								

Pilier 8 : Schéma institutionnel systémique

OBJECTIF SPECIFIQUE 8 Organiser le schéma institutionnel du secteur de l'Education, selon une optique systémique

Code	ACTIONS	Indicateurs	CIBLES	CODE	ACTIVITES	RESP.	MINI. ASSOCIES	COÛT EN MILLION DE FRANCS				Hypo- thèses et risques	
								2024	2025	2026	Total		
A.8.3.	Renforcement du système d'évaluation pour plus d'efficacité et d'efficience			A.8.3.15.	Responsabilisation du MEN dans l'affectation, la mutation et la notation des enseignants								
				A.8.3.16.	Rattachement de l'AMALAN au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en vue de la promotion de la recherche linguistique								
				A.8.3.17.	Relecture de la politique nationale de l'enseignement supérieur								
				A.8.3.18.	Création des centres d'écoute et d'orientation pour aider les élèves en difficulté								
				A.8.3.19.	Renforcement de suivi des établissements d'enseignement privées par les organes chargés du contrôle de qualité								
				1 312	A.8.3.19.1	Précolaire	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	21	21	21	63	
				20 735	A.8.3.19.2	Fondamentale	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	340	340	340	1 020	

Pilier 8 : Schéma institutionnel systémique

OBECTIF SPECIFIQUE 8 Organiser le schéma institutionnel du secteur de l'Education, selon une optique systémique

Code	ACTIONS	Indicateurs	CIBLES	CODE	ACTIVITES	RESP.	MINI. ASSOCIES	COÛT EN MILLION DE FRANCS				Hypo- thèses et risques
								2024	2025	2026	Total	
A.8.3.	Renforcement du système d'évaluation pour plus d'efficacité et d'efficience		1 383	A.8.3.19.3	Secondaire général	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	23	23	23	69	
			750	A.8.3.19.4	Secondaire technique et professionnel	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	12	12	12	36	
			3 000	A.8.3.19.5	Centre de formation professionnelle	MENEFP	MEF MESRS MEN MATD	49	49	49	147	
			6 000	A.8.3.19.6	Enseignement supérieur	MESRS	MEF MESRS MENEFP MATDP	98	98	98	294	
A.8.4.	Régulation du pilotage et de la gestion des écoles privées	Nombre d'établissements ayant un manuel de procédure		A.8.4.1.	Relecture de la loi régissant la création des écoles privées	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD					
		Proportion d'établissements privés respectant les cahiers de charge		A.8.4.2	Mise à disposition des établissements privés de manuels de procédures fiscales pour assurer leur conformité							
			1	A.8.4.2.1	MEN	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	37	-	37	
			1	A.8.4.2.2	MESRS	MESRS	MEF ME- NEFP MEN MATDP	-	37	-	37	
			1	A.8.4.2.3	MENEFP	MENEFP	MEF MESRS MEN MATD	-	37	-	37	

Pilier 8 : Schéma institutionnel systémique

OBECTIF SPECIFIQUE 8 Organiser le schéma institutionnel du secteur de l'Education, selon une optique systémique

Code	ACTIONS	Indicateurs	CIBLES	CODE	ACTIVITES	RESP.	MINI. ASSOCIES	COÛT EN MILLION DE FRANCS				Hypo- thèses et risques
								2024	2025	2026	Total	
A.8.4.	Régulation du pilotage et de la gestion des écoles privées			A.8.4.3	Adoption du cahier de charge des écoles privées au niveau du fondamental et du secondaire	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD					
				A.8.4.4.	Suivi de l'application des programmes officiels de l'éducation nationale par les médersas et les écoles franco-arabes	MEN	MEF MESRS MENEFP MATD	-	100	100	200	
				A.8.4.5.	Mise en place des mécanismes pour renforcer le contrôle des établissements privés afin d'assurer leur conformité aux normes éducatives							

Pilier 8 : Schéma institutionnel systémique

OBECTIF SPECIFIQUE 8 Organiser le schéma institutionnel du secteur de l'Education, selon une optique systémique

Code	ACTIONS	Indicateurs	CIBLES	CODE	ACTIVITES	RESP.	MINI. ASSOCIES	COÛT EN MILLION DE FRANCS				Hypo- thèses et risques
								2024	2025	2026	Total	
A.8.5.	Apaisement et sécurisation de l'espace scolaire, universitaire et des centres d'éducation non formelles	Nombre de mesures prises et appliqués		A.8.5.1.	Instauration et renforcement de l'autorité scolaire							
				A.8.5.2.	Sécurisation de l'espace scolaire et universitaire							
		A.8.5.2.1.	Sécurisation de l'espace scolaire	1	MEN	MEF MESRS ME- NEFP MATD	-	1 000	1 000	2 000		
		A.8.5.2.2.	Sécurisation de l'espace scolaire	1	MESRS	MEF MESRS ME- NEFP MATDP	-	1 000	1 000	2 000		
		A.8.5.3.	Suppression de l'AEEEM au niveau de l'enseignement secondaire et réencadrement de ses actions au niveau de l'enseignement supérieur									

Pilier 8 : Schéma institutionnel systémique

OBECTIF SPECIFIQUE 8 Organiser le schéma institutionnel du secteur de l'Education, selon une optique systémique

Code	ACTIONS	Indicateurs	CIBLES	CODE	ACTIVITES	RESP.	MINI. ASSOCIES	COÛT EN MILLION DE FRANCS				Hypo- thèses et risques
								2024	2025	2026	Total	
A.8.6.	Implication des communautés	Nombre d'établissements ayant une APE/CGS fonctionnelle		A.8.6.1.	Implication davantage de l'Etat, les Collectivités territoriales, les communautés et les acteurs privés pour que tous les enfants maliens aient accès à une éducation préscolaire de qualité							
					Implication davantage la communauté dans la gestion de l'école, notamment les parents d'élèves							
					Implication des parents, les communautés et les Collectivités territoriales dans la prise en charge des enfants							
A.8.7.	Accélération du processus de transformation des écoles communautaires en école publique	Nombre d'écoles communautaires transformées en écoles publiques		A.8.7.1.	Suivi du processus de transformation des écoles communautaires en école publique							

Pilier 8 : Schéma institutionnel systémique

OBECTIF SPECIFIQUE 8 Organiser le schéma institutionnel du secteur de l'Education, selon une optique systémique

Code	ACTIONS	Indicateurs	CIBLES	CODE	ACTIVITES	RESP.	MINI. ASSOCIES	COÛT EN MILLION DE FRANCS				Hypo- thèses et risques
								2024	2025	2026	Total	
A.8.8.	Accélération du processus d'intégration des écoles coraniques dans le système éducatif	Nombre d'écoles coraniques intégrées dans le système éducatif		A.8.8.1.	Suivi du processus d'adoption du projet de texte relatif à l'intégration des écoles coraniques dans le système éducatif du pays							
		Nombre curricula élaboré pour les d'écoles coraniques	1	A.8.8.2.	Elaboration d'un curriculum officiel pour les écoles coraniques	MEN	MEF MENEFP MATD	25	-	-	25	
Sous-total plier 8								616	5 886	5 871	12 373	

Pilier 9 : : Financement souverain

OBJECTIF SPECIFIQUE 9: Mettre en place un système de financement souverain, efficace et pérenne de l'Education

Code	ACTIONS	Indicateurs	CIBLES	CODE	ACTIVITES	RESP.	MINI. ASSOCIES	COÛT EN MILLION DE FRANCS				Hypo- thèses et risques
								2024	2025	2026	Total	
A.9.1.	Renforcement des mécanismes de financement de l'éducation (Etat, Collectivités, Communautés, Secteur privé et PTF)	Texte législatif adopté		A.9.1.1.	Elaboration et adoption d'une loi de programmation de l'Éducation			-	-	-	-	Instabilité sécuritaire et politique
		Taux d'accroissement des ressources et sources de financement		A.9.1.2.	Relecture du cadre législatif et réglementaire pour plus d'autonomie et de responsabilité des universités au Mali			-	-	-	-	
		Existence d'un plan de mutualisation des mécanismes de financement		A.9.1.3.	Développement d'un partenariat public-privé dans le milieu scolaire et universitaire			-	-	-	-	Contexte macroéconomique
		Taux de contribution de la diaspora au financement des infrastructures éducatives		A.9.1.4.	Mobilisation de la diaspora pour le financement des infrastructures éducatives				-	-	-	-
		Part du secteur dans le financement du système éducatif	3	A.9.1.4.	Subvention de l'Etat pour le port de la tenue scolaire confectionnée à partir de textiles produits localement au Mali dans toutes les écoles primaires et secondaires publiques et privées du pays, afin de garantir une accessibilité universelle à cette tenue			-	900	900	1 800	

Pilier 9 : : Financement souverain												
OBECTIF SPECIFIQUE 9: Mettre en place un système de financement souverain, efficace et pérenne de l'Education												
Code	ACTIONS	Indicateurs	CIBLES	CODE	ACTIVITES	RESP.	MINI. ASSOCIES	COÛT EN MILLION DE FRANCS				Hypo- thèses et risques
								2024	2025	2026	Total	
A.9.2.	Financement pérenne de la recherche scientifique et technologique y comprise la recherche linguistique pour promouvoir l'utilisation des langues officielles dans la vie nationale	Disponibilité d'une ligne budgétaire pour le financement de la recherche linguistique		A.9.2.1;	Mise en œuvre dès 2025, la recommandation des ANR, en dotant le secteur d'un budget correspondant au minimum à 1% du PIB			-	-	-	-	
		DAT disponible	1	A.9.2.3;	Mise en place d'un Dépôt A Termes (DAT) pour financer la recherche.	MESRS	MEF MEN MENEFP MATD	-	20 000	-	20 000	
		Part des industriels dans le financement de la recherche scientifique et de l'innovation	1	A.9.2.3.	Construction de bureau d'appui destiné à la recherche	MESRS	MEF MEN MENEFP MATD	-	1 000	-	1 000	
					Implication des industriels dans le financement de la recherche scientifique et de l'innovation			-	-	-	-	
			1		Renforcement de suivi des ressources destinées aux recherches	MESRS	MEF MESRS MENEFP MATD	-	1 000	-	1 000	
Sous-total plier 9								-	22 900	900	23 800	-
TOTAL GENERAL								7 110	538 235	318 486	863 831	

Annexe 3 : Liste des membres de la Commission Nationale d'Organisation des EGE

1. Dr Koulougna Edmond DEMBÉLÉ, Directeur de Recherche en sociologie de l'Education, Président ;
2. Pr Assétou Founé SAMAKÉ MIGAN, Conseillère spéciale à la Présidence, Vice-présidente ;
3. M. Issoufi DICKO, Secrétaire général MEN, rapporteur ;
4. M. Ismaïla BERTHÉ, Conseiller technique MEN, rapporteur ;
5. Dr Augustin POUDIOUGO, Conseiller technique MEN, membre ;
6. M. Mahamadou CAMARA, Chargé de mission /MESRS, membre ;
7. M. Ogobassa SAYE, DNETP, membre ;
8. M. Issoufi Arbert Bédari TOURÉ, DNEF, rapporteur général ;
9. M. Aliou KEITA, DFM/MEN, membre ;
10. Pr Abou DIARRA, Personne ressource/MEN, membre ;
11. M. Mamadou DIABATÉ, Personne ressource/MEN, membre ;
12. M. Abdoulaye KONATÉ, Informaticien DFM/MEN, membre ;
13. M. Hamadoun Abdoulaye BARRY, informaticien/DNESHG, membre ;
14. M. Ségui BAGAYOKO, Personne ressource/MEN, membre ;
15. Dr Mamoudou COUMARÉ, Conseiller technique /MESRS, membre ;
16. Pr Bakary CISSÉ, Chargé de mission /MESRS, membre ;
17. Pr Ouaténi DIALLO, Recteur USTTB, membre ;
18. Pr Eloi DIARRA, Personne ressource, membre ;
19. Pr Anna TRAORÉ, Recteur/P. i, USSGB, membre ;
20. Pr Diola BAGAYOKO, Personne ressource, membre ;
21. M. Samba NIARÉ, Personne ressource, membre ;
22. Dr Alou AG AGOUZOUM, Directeur de Recherche, Directeur de l'IPU, rapporteur ;
23. Dr Seydou LOUA, ULSHB, rapporteur ;
24. M. Abdoulaye M. CISSÉ DFM/MESRS, membre ;
25. M. Diakaridia DEMBÉLÉ, Conseiller technique MEF, membre ;
26. M. Habiboulaye DEMBÉLÉ, DGB/MEF, membre ;
27. M. Mohamed Abdoulaye CHEIBANI, Conseiller technique MENEFP, membre ;
28. Mme Nanamoye Moulaye Aly Cheick HAIDARA, Conseillère technique MATD, membre ;
29. M. Moussa DEMBÉLÉ, DNFCT/MATD, membre.

